



Formation professionnelle en Suède

Une brève description



Formation professionnelle en Suède

Une brève description

Cedefop Panorama series; 181

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2009

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2009

ISBN 978-92-896-0619-6

ISSN 978-92-896-0620-2

© Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, 2009

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in the European Union

Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) est le centre de référence de l'Union européenne pour la formation et l'enseignement professionnels. Nous livrons des informations et des analyses sur les systèmes et les politiques de formation et d'enseignement professionnels, ainsi que sur la recherche et la pratique dans ce domaine.
Le Cedefop a été créé en 1975 par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil.

Europe 123
570 01 Thessaloniki (Pylea)
GRÈCE

Adresse postale:
PO Box 22427
551 02 Thessaloniki
GRÈCE

Tél. +30 2310490111
Fax +30 2310490020
E-mail: info@cedefop.europa.eu
www.cedefop.europa.eu

Aviana Bulgarelli, *Directrice*
Christian Lettmayr, *Directeur adjoint*
Peter Kreiml, *Président du Conseil de direction*

«Tous les jeunes ne veulent pas aller à l'université. Il faut améliorer la qualité de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins de personnel qualifié sur le marché du travail.»

Jan Björklund, ministre suédois de l'éducation
13 avril 2007

«Le gouvernement a déposé aujourd'hui un projet de loi de refonte du second cycle de l'enseignement secondaire. Les réformes proposées visent pour la plupart à améliorer la qualité et le statut de la formation professionnelle. Un certificat de formation professionnelle du second cycle va être créé, les cours professionnels occuperont une plus grande place dans les horaires, et les entreprises pourront se faire mieux entendre dans la formation professionnelle. La politique scolaire ne s'est bien trop longtemps intéressée qu'aux études générales. C'est sur les programmes professionnels que nous nous concentrerons.»

Jan Björklund, ministre suédois de l'éducation
28 avril 2009

Avant-propos

À l'heure où ce rapport est mis sous presse, d'amples réformes de la formation professionnelle sont imminentes en Suède. En même temps, la crise économique qui secoue actuellement le monde rend plus pressante encore la nécessité pour la formation professionnelle d'aider les apprenants à se doter des connaissances, compétences et aptitudes correspondant à la fois à leurs talents et aux nécessités du marché du travail.

Si les pays d'Europe mettent en œuvre, pour soutenir les individus et les entreprises, des programmes immédiats de relance comportant des mesures de formation, ce sont des réflexions à long terme et des remaniements systémiques qui s'imposent dans une perspective allant au-delà de la sortie de la crise. Les formations proposées à présent doivent aider les travailleurs des secteurs durement touchés à améliorer leurs compétences pour assumer de nouvelles tâches, contribuer à innover au niveau des technologies, des méthodes de travail ou des services, ou se réorienter vers des secteurs où la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. Les stratégies à long terme de l'Europe doivent tenir compte de la rapide mutation des besoins de compétences et de l'évolution de la main-d'œuvre: une population vieillissante, avec des jeunes en moins grand nombre s'engageant dans la vie active plus tard que les générations précédentes, des femmes aux qualifications dépassant celles des hommes, des travailleurs qui, de plus en plus, ont acquis leurs connaissances, leurs compétences et leurs aptitudes à l'étranger.

Au moment où l'Europe aborde ce tournant, les réformes suédoises mettent l'accent sur la formation professionnelle. Pays où l'apprentissage tout au long de la vie est traditionnellement financé par les pouvoirs publics, la Suède souligne qu'il est capital d'ouvrir aux adultes la porte de la formation professionnelle. Elle affecte des ressources publiques supplémentaires à un système d'apprentissage pour adultes dispensant une formation à orientation professionnelle pour combattre les effets de la crise. C'est là une formule intéressante, alors que dans plusieurs autres pays on transmet des compétences générales pour aider les individus à s'adapter aux possibilités d'emploi dans de nouveaux domaines, en s'efforçant de tirer les enseignements des périodes de ralentissement antérieures.

C'est dans leur contexte économique spécifique qu'il faut appréhender ces mesures. Forte de son expérience, face au chômage des jeunes et à l'évolution démographique, la Suède «reprofessionnalise» son enseignement secondaire et réforme la formation de ses enseignants de formation professionnelle. Les nouveaux dispositifs de formation professionnelle scolaire et d'apprentissage doivent mieux correspondre aux talents des jeunes, les mettre à même de continuer à apprendre et fournir à l'économie la main-d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. Il sera intéressant d'observer quel impact auront les réformes de la formation professionnelle en Suède.

La réunion sous un même toit des différents types de formation professionnelle postsecondaire reflète la tendance européenne à renforcer les programmes professionnels proposés après l'enseignement secondaire afin de répondre aux besoins du marché du travail. Elle montre aussi qu'il faut encore améliorer la visibilité des résultats de la formation professionnelle pour pouvoir les évaluer justement. Cela est d'autant plus vrai pour les connaissances, compétences et aptitudes acquises en dehors des environnements formels d'apprentissage. Il devient de plus en plus important de reconnaître les apprentissages effectués au poste de travail ou pendant les loisirs. La Suède entend renforcer ses efforts dans ce domaine.

En illustrant comment la Suède intègre les instruments et principes élaborés dans le cadre de la coopération européenne menée pour rendre les qualifications plus transparentes, améliorer la qualité de la formation professionnelle et promouvoir la mobilité, ce rapport ajoute une dimension européenne à la présentation des caractéristiques de la formation professionnelle en Suède. Publié pendant la Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne (second semestre 2009), il s'inscrit dans une série de rapports réguliers du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) sur les systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnels ⁽¹⁾.

Nous espérons que ce rapport contribuera à une meilleure compréhension de la formation professionnelle en Suède.

Aviana Bulgarelli
Directrice du Cedefop

⁽¹⁾ Ces rapports peuvent être téléchargés ou commandés à http://www.cedefop.europa.eu/etv/Information_resources/. Des informations supplémentaires détaillées peuvent aussi être fournies par les bases de données du Cedefop, qui sont régulièrement mises à jour par ReferNet (réseau européen de référence et d'expertise du Cedefop). Diverses descriptions des systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnels (synthèses, analyses, etc.) sont également disponibles sur le site web du Cedefop: www.cedefop.europa.eu.

Remerciements

Le Cedefop tient à remercier Sylvie Bousquet, responsable du projet *Brèves descriptions*, qui a coordonné ce rapport sur le système suédois de formation professionnelle. Elle a commenté et mis en forme rédactionnelle le texte proposé par l'auteur suédois.

Le rapport initial a été préparé par Shawn Mendes, Directeur de l'éducation à l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket) ⁽²⁾. Shawn Mendes est membre du *core group* de ReferNet, coordinateur du consortium national ReferNet Suède, coordinateur du point national de référence suédois pour les qualifications professionnelles et représentant de la Suède au réseau européen pour l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (ENQA-VET). Il siège également au comité directeur du réseau ENQA-VET et préside le groupe thématique «Rendre l'EFP plus attrayant».

Le Cedefop ne voudrait pas manquer d'exprimer aussi sa gratitude à Sten Petersson, qui a contribué à préparer le texte initial à partir de la *Synthèse thématique* élaborée pour ReferNet Suède.

Nous adressons enfin nos remerciements à nos collègues du Cedefop pour leurs précieux commentaires, notamment Lore Schmid, ainsi qu'à Anabel Corral-Granados, stagiaire dans l'Aire d'activités Recherche et analyse des politiques, pour l'engagement dont elle a fait preuve.

⁽²⁾ Pour obtenir davantage d'informations, consulter www.skolverket.se.

Table des matières

Avant-propos	2
Remerciements	4
Liste des tableaux et des graphiques.....	7
1. Contexte politique général	9
1.1. Contexte politique, socio-culturel et économique	9
1.2. Population et démographie.....	9
1.3. Indicateurs de l'économie et du marché du travail	12
1.4. Niveau d'éducation de la population.....	14
2. Évolution récente de la politique de formation professionnelle.....	16
2.1. Les enjeux de la politique de formation professionnelle	16
2.2. Priorités actuelles de la politique de formation professionnelle	17
2.3. Réformes récentes de l'éducation et de la formation en Suède	18
3. Cadre institutionnel	20
3.1. Cadre législatif de la formation professionnelle	20
3.2. Cadre institutionnel: la formation professionnelle initiale.....	21
3.3. Cadre institutionnel: la formation professionnelle pour adultes	24
4. Formation professionnelle initiale	26
4.1. Contexte	26
4.2. Formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire	28
4.3. Formation professionnelle initiale pour adultes	32
5. Formation professionnelle pour adultes.....	34
5.1. Informations générales	34
5.2. Formation professionnelle pour adultes encouragée par l'État	35
5.3. Formation des chômeurs et autres personnes exposées au risque d'exclusion du marché du travail	38
5.4. Formation professionnelle pour adultes à l'initiative des entreprises ou des partenaires sociaux.....	39
5.5. Formation professionnelle pour adultes à l'initiative des individus	41
6. Formation des enseignants et formateurs de formation professionnelle	44
6.1. Enseignants et formateurs de formation professionnelle initiale	44
6.2. Conditions de formation des enseignants et introduction d'une certification d'enseignant	45

6.3.	Enseignants et formateurs de formation professionnelle pour adultes.....	48
7.	Développement des connaissances et des compétences et innovation pédagogique	50
7.1.	Utilisation des TIC dans l'éducation et la formation.....	50
7.2.	Innovation dans l'évaluation	51
7.3.	Mécanismes de prévision des besoins de compétences.....	52
7.4.	Passerelles et nouveaux partenariats éducatifs	52
7.5.	Réforme des programmes d'études	53
8.	Validation de l'apprentissage	54
8.1.	Vers une structure nationale.....	54
8.2.	Fonctionnement de la validation	55
8.3.	Impact de la politique européenne.....	56
9.	Orientation et conseil	58
9.1.	Stratégie et services	58
9.2.	Groupes cibles et modes de prestation	59
9.3.	Personnel des services d'orientation et de conseil.....	60
10.	Investissement dans les ressources humaines	61
10.1.	Principes et priorités	61
10.2.	Formation professionnelle initiale	61
10.3.	Formation professionnelle continue et enseignement pour adultes	62
10.4.	Chômeurs et autres groupes exclus du marché du travail	63
10.5.	Du financement à l'investissement dans les ressources humaines.....	64
11.	Dimension européenne et internationale	65
11.1.	Le soutien du gouvernement à la mobilité et à l'internationalisation	65
11.2.	Union européenne	66
11.3.	Coopération nordique et baltique.....	67
11.4.	Autres programmes internationaux.....	68
ANNEXE 1	Niveau d'éducation dans l'UE-27 en 2008	70
ANNEXE 2	Sigles et acronymes	71
ANNEXE 3	Glossaire	72
ANNEXE 4	Références législatives	76
ANNEXE 5	Bibliographie.....	77
ANNEXE 6	Principales organisations	82

Liste des tableaux et graphiques

Tableaux

Tableau 1.	Structure de la population par âge en Suède et dans l'UE-27 et prévisions pour 2050 (%)	10
Tableau 2.	Ratio prévisionnel de dépendance des personnes âgées (%) en Suède et dans l'UE-27, 2010-2040	11
Tableau 3.	Migration.....	12
Tableau 4.	Taux de croissance du PIB réel en Suède et dans l'UE-27, 1999-2009 (variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)	12
Tableau 5.	Effectifs (pourcentage de la main-d'œuvre) par secteur en Suède, 2007	13
Tableau 6.	Taux d'emploi par sexe en Suède et dans l'UE-27 (%), de 2000 à 2008	13
Tableau 7.	Taux de chômage de la population de 15 à 24 ans en Suède et dans l'UE-27, 2005-2009	14
Tableau 8.	Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB en Suède et dans l'UE-27, 1999-2006	14
Tableau 9.	Population âgée de 25 à 64 ans par niveau d'éducation (%) en Suède et dans l'UE-27, 2008.....	15
Tableau 10.	Programmes nationaux du second cycle de l'enseignement secondaire et participation, 2008/2009	30
Tableau 11.	Proportion d'entreprises formatrices parmi toutes les entreprises en Suède, UE-27 et pays sélectionnés, en 2005	41
Tableau 12.	Apprentissage tout au long de la vie – participation des adultes à l'éducation et à la formation en 2002 et 2007	42
Tableau 13.	Population âgée de 25 à 64 ans par niveau d'éducation (%) dans l'UE-27, 2008.....	70

Graphiques

Graphique 1.	Évolution de la population (1980-2000) et projections démographiques (2010-2050).....	10
Graphique 2.	Structure du système suédois de FEP, 2009.....	27

Suède



1. Contexte politique général

1.1. Contexte politique, socio-culturel et économique

La Suède est une monarchie constitutionnelle dont le régime est celui de la démocratie parlementaire. Depuis la réforme constitutionnelle de 1974, le monarque n'exerce plus que les fonctions purement représentatives de chef de l'État, le pouvoir exécutif étant détenu par le gouvernement.

Le Parlement (*Riksdagen*) est l'instance suprême de décision du pays; il est constitué d'une chambre unique dont les 349 députés sont depuis 1971 élus tous les quatre ans au suffrage direct. Les sièges sont répartis proportionnellement entre les partis qui ont obtenu au moins 4 % du suffrage national ou au moins 12 % des voix dans une circonscription électorale. Le parti social-démocrate a été principalement au pouvoir en Suède depuis la fin de la guerre, le pays n'ayant été gouverné que de 1976 à 1982 et de 1991 à 1994 par un gouvernement «non socialiste» (de centre droit). À la suite des élections de septembre 2006, quatre partis non socialistes ont constitué un gouvernement de coalition qui s'est donné un ambitieux programme de réforme.

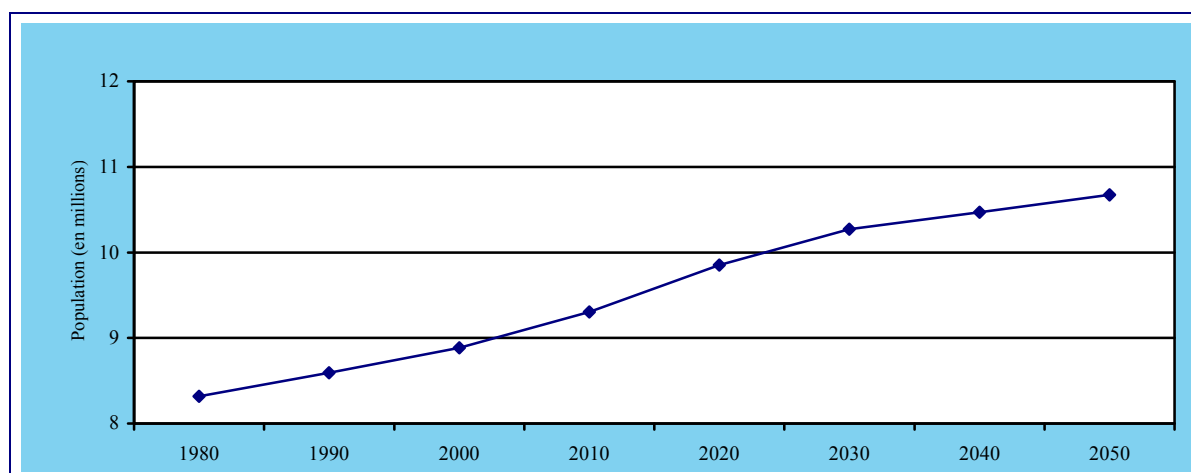
La Suède est divisée en 290 municipalités (*kommuner*) et 21 comtés, chacun étant dirigé par un conseil de comté (*landsting*); la municipalité de Gotland est la seule municipalité non rattachée à un comté. Le système de gouvernance suédois se caractérise par un degré élevé de décentralisation de nombreuses questions administratives vers les municipalités (par exemple la gestion de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que de l'enseignement pour adultes). C'est également aux municipalités que revient en Suède l'essentiel des recettes de l'impôt sur le revenu.

1.2. Population et démographie

La Suède a une superficie d'environ 450 000 km² qui en fait le quatrième pays d'Europe occidentale. Elle s'étend sur 1 500 kilomètres du nord au sud. En 2008, sa population dépassait tout juste 9,25 millions d'habitants. Le pays est peu peuplé au nord, avec une densité de trois habitants au km² seulement. Plus de 90 % de la population vit dans la moitié sud du pays et notamment dans ou à proximité des trois grandes agglomérations urbaines: Stockholm (1,8 million d'habitants), Göteborg (800 000 habitants) et Malmö (500 000 habitants). Le 1^{er} juillet 2009, la Loi sur les langues (*Språklag*) a désigné le suédois comme la langue «principale» de Suède, mais il existe aussi cinq langues minoritaires: le finnois, tous les dialectes sames, le finnois tornédalien (*meänkieli*), le romani et le yiddish.

Le taux de natalité suédois a décliné après la crise économique du début des années 1990, atteignant le taux le plus bas jamais enregistré de 1,5 enfant par femme à la fin des années 1990. Le taux de natalité a toutefois fortement augmenté ces dernières années, dépassant 1,9 million par femme en 2008, soit un taux nettement supérieur à la moyenne de l'Union européenne (UE). L'espérance de vie est passée à 78,7 ans pour les hommes et 82,9 ans pour les femmes. Le graphique 1 illustre les tendances démographiques entre 1980 et 2000 et les projections démographiques entre 2010 et 2050.

Graphique 1. Évolution de la population (1980-2000) et projections démographiques (2010-2050)



Source: Statistiska centralbyrån, 2009, pour les données historiques; Eurostat, 2008, pour les projections.

La croissance démographique des prochaines décennies en Suède et en Europe consistera pour une bonne part en personnes âgées de plus de 65 ans. On estime qu'en Suède, le nombre de personnes de 65 ans et plus passera de 1,5 million en 2005 à 2,2 millions en 2025 (voir tableau 1).

Tableau 1. Structure de la population par âge en Suède et dans l'UE-27 et prévisions pour 2050 (%)

	0-14 ans		15-64 ans		65 ans et plus	
	Suède	UE-27	Suède	UE-27	Suède	UE-27
2008	15,7	14,6	66,8	68,3	17,5	17,1
2010	15,3	14,5	66,5	68,1	18,2	17,38
2020	16,3	14,4	62,9	65,6	20,8	20,1
2030	16,2	13,6	61,3	62,9	22,5	23,6
2040	15,2	13,0	60,6	60,1	24,3	26,8
2050	15,2	13,1	60,1	58,1	24,7	28,8

Source: Eurostat, 2009.

L'enjeu démographique auquel se trouvent confrontées la Suède, l'Europe et de nombreuses autres régions devient l'un des enjeux les plus préoccupants et les plus coûteux de notre siècle. Les projections démographiques montrent que le nombre des personnes âgées augmentera plus rapidement que celui des jeunes. Cette évolution exercera d'énormes pressions sur les gouvernements et aura des répercussions sur la formation et l'enseignement professionnels, car il y aura relativement moins de personnes qui entreront sur le marché du travail et davantage qui le quitteront. Il pourrait en résulter des pénuries de

compétences, ce qui imposera de mettre en place des options de formation professionnelle pouvant répondre aux besoins du marché du travail.

On estime que le ratio démographique de dépendance des personnes âgées de la Suède sera l'un des plus faibles d'Europe (inférieur de près de cinq points de pourcentage à la moyenne de l'UE-27 en 2040) dans les décennies à venir (voir tableau 2). C'est là pour une bonne part le résultat de deux facteurs: un taux de natalité relativement élevé dans le contexte européen, et un taux relativement élevé d'immigration brute et nette, faisant augmenter la population de Suède d'individus plus jeunes que la moyenne. La Suède ne s'en trouvera pas moins confrontée elle aussi à des défis de taille pour financer l'État social et assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée dans les décennies à venir. Le rôle de la formation professionnelle sera décisif pour que la Suède et l'Europe demeurent compétitives dans le contexte d'une société en plein vieillissement. Cela implique concrètement de faire en sorte qu'une population en âge de travailler en relative diminution soit efficacement formée pour contribuer au progrès de la productivité et au développement économique.

Tableau 2. Ratio prévisionnel de dépendance des personnes âgées (%) en Suède et dans l'UE-27, 2010-2040

	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040
Suède	27,81	31,5	33,69	35,46	37,43	39,59	40,78
UE-27	25,9	28,26	31,05	34,23	38,04	42,07	45,36

Source: Eurostat, 2009. Disponible sur Internet: <http://nui.epp.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=tsdde511&lang=en> [cité le 13.7.2009].

Note: Cet indicateur est défini comme le nombre prévu de personnes de 65 ans et plus exprimé en pourcentage du nombre prévu de personnes âgées de 15 à 64 ans. Les pays de l'UE-27 connaîtront une augmentation du ratio de dépendance de 1/4 en 2010 à près de 1/2 en 2040.

Pour pallier le vieillissement de la population, on peut avoir recours à l'immigration. Aujourd'hui, environ 17 % des habitants de la Suède sont d'origine étrangère, c'est-à-dire qu'ils sont eux-mêmes ou que leur parents sont tous deux nés à l'étranger. Près de 100 000 personnes ont immigré en Suède en 2007, dont près de 16 000 Suédois revenant de l'étranger (voir tableau 3). Les principaux pays d'origine (par la nationalité) des immigrés étaient en 2007 les suivants: Irak, 15 200; Pologne, 7 525; Danemark, 5 097; Somalie, 3 781; Allemagne, 3 614; Roumanie, 2 587; Finlande, 2 561; Thaïlande, 2 548; Norvège, 2 395. Ce taux élevé d'immigration des dernières années met en évidence l'importance des mesures destinées à assurer une bonne insertion dans la société suédoise. L'éducation et la formation revêtent une importance particulière pour de nombreux immigrés. Les municipalités sont tenues par la loi d'offrir gratuitement des cours de suédois pour immigrés (*Svenskundervisning för invandrare*, SFI). Après avoir acquis les connaissances initiales en suédois, de nombreux immigrés s'inscrivent à des cours à orientation professionnelle au niveau du second cycle du secondaire dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes (on trouvera au chapitre 5 des informations plus détaillées sur la formation professionnelle pour adultes). De nombreux programmes professionnels initiaux pour adultes conçus spécialement pour les immigrés associent une formation professionnelle à des cours de suédois axés sur la profession visée.

Tableau 3. Migration

	1991	1996	2007	2008
Immigration	49 806	39 955	99 485	101 171
Émigration	24 846	34 265	45 418	45 294
Immigration nette	24 960	5 690	54 067	55 877

Source: Statistiska centralbyrån, 2009.

1.3. Indicateurs de l'économie et du marché du travail

La Suède est fortement tributaire du commerce international, et en 2007 les exportations, dont plus de la moitié étaient destinées à d'autres États membres de l'UE, ont représenté plus de 45 % du produit intérieur brut (PIB). Depuis la crise économique du début des années 1990, la Suède a connu une croissance soutenue et stable supérieure aux moyennes de l'UE et de l'OCDE, largement alimentée par la croissance de la valeur des exportations.

Depuis le milieu des années 1990, la Suède mène une double politique de faible inflation (ciblée sur 2 %) et de prudence fiscale. Les investissements dans le capital humain et l'émergence de leaders mondiaux dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'ingénierie figurent parmi les raisons expliquant que l'économie a obtenu au cours des 15 dernières années des résultats comparativement bons. Les taux de croissance du PIB suédois ont généralement dépassé entre 1999 et 2006 les taux de croissance moyens de l'UE-27. Sa solide situation fiscale a donné au pays les moyens de mettre en œuvre des mesures de stimulation fiscale en réponse à la crise économique brusque et profonde qui s'est annoncée à l'automne 2008.

Tableau 4. Taux de croissance du PIB réel en Suède et dans l'UE-27, 1999-2009
(variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Suède	4,6	4,4	1,1	2,4	1,9	4,1	3,3	4,2	2,6	-0,2	-4,0*
UE-27	3,0	3,9	2,0	1,2	1,3	2,5	2,0	3,2	2,8	0,9	-4,0*

(*) Prévision.

Source: Eurostat, base de données statistiques, taux de croissance du PIB réel. Disponible sur Internet: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsieb020> [cité le 13.7.2009].

En ce qui concerne la structure économique, l'emploi dans les industries manufacturières devrait poursuivre sa tendance à long terme, continuant à décroître. On peut toutefois s'attendre à d'importantes variations en fonction des secteurs et des cycles économiques. C'est ainsi que dans le bâtiment, l'emploi a augmenté en 2003 lorsque la construction de logements a connu une relance, mais est rapidement retombé à l'apparition de la crise économique à l'automne 2008. Sur le long terme, on prévoit une chute de 50 % des effectifs de l'agriculture et de la sylviculture d'ici à 2020. Les effectifs du secteur privé des services devraient augmenter pour passer de 1,5 million en 2000 à 1,7 million en 2020. Dans les secteurs de l'enseignement public, de la santé et des services sociaux (enfance,

écoles, soins de santé et médicaux, soins aux personnes âgées, etc.), on estime généralement que la croissance de l'emploi s'adaptera à l'évolution de la demande. Les soins aux personnes âgées, notamment, nécessiteront une importante augmentation d'effectifs au cours des années à venir. Dans l'ensemble, l'emploi dans le secteur public devrait augmenter de 270 000 personnes entre 2000 et 2020, pour atteindre 1,54 million de personnes en 2020.

Le tableau 5 montre combien le marché du travail diffère en Suède selon le sexe. C'est ainsi que plus de 31 % des femmes sont employées par les municipalités, auxquelles incombent l'enseignement, les services sociaux, les soins aux personnes âgées, etc., contre seulement 7,5 % des hommes. Le secteur privé, en revanche, présente une domination masculine.

Tableau 5. Effectifs (pourcentage de la main-d'œuvre) par secteur en Suède, 2007

	Municipalités	Comtés	Administration et services publics	Commerce et industrie	Autres organisations/institutions
Total	827 756 (18,9)	250 302 (5,7)	234 699 (5,3)	2 901 716 (66,1)	176 086 (4,0)
Hommes	172 903 (7,5)	49 814 (2,2)	120 123 (5,2)	1 874 487 (81,8)	73 720 (3,2)
Femmes	654 853 (31,2)	200 488 (9,5)	114 576 (5,5)	1 027 229 (48,9)	102 366 (4,9)

Source: Statistiska centralbyrån, 2009. Disponible sur Internet: http://www.scb.se/Pages/TableAndChart___23033.aspx [cité le 13.7.2009].

Une proportion relativement importante de personnes âgées de 15 à 65 ans font partie de la population active et ont un emploi. En fait, la Suède occupait en 2008 la troisième place en Europe pour le taux d'emploi après le Danemark et les Pays-Bas, en raison pour une bonne part de la forte proportion de femmes exerçant une activité professionnelle, indice pour lequel la Suède ne le cédait qu'au Danemark sur les 27 États membres (voir tableau 6).

Tableau 6. Taux d'emploi par sexe en Suède et dans l'UE-27 (%), de 2000 à 2008

	Suède			Union européenne*		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
2000	70,9	75,1	73,0	53,7	70,8	62,2
2005	70,4	74,4	72,5	56,3	70,8	63,6
2006	70,7	75,5	73,1	57,3	71,7	64,5
2007	71,8	76,5	74,2	58,3	72,5	65,4
2008	71,8	76,7	74,3	59,1	72,8	65,9

Note: Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi par la population totale du même groupe d'âge.

(*) 2000: UE-15; 2005, 2006 et 2007: UE-25; 2008: UE-27.

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne, base de données Eurostat, 2009.

De nombreux pays d'Europe accusent des taux élevés de chômage des jeunes, mais la Suède est en retard sur beaucoup d'États membres (voir tableau 7). Le gouvernement a introduit un certain nombre de mesures visant à réduire le chômage des jeunes. La réforme a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2009.

Tableau 7. Taux de chômage de la population de 15 à 24 ans en Suède et dans l'UE-27, 2005-2009

	2005	2006	2007	2008
Suède	21,7 (b)	21,5	19,1	20
UE-27	18,3	17,1	15,3	15,4

(b) Série interrompue.

Source: Eurostat, population et conditions sociales, base de données en ligne, 2009.

La Suède affecte à l'éducation et à la formation une part de son PIB plus élevée que la moyenne de l'UE (voir tableau 8) ⁽³⁾.

Tableau 8. Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB en Suède et dans l'UE-27, 1999-2006

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Suède	7,39	7,31	7,12	7,43	7,30	7,18	6,97	6,85
UE-27	4,95	4,91	4,99	5,10	5,14	5,06	5,04	5,05

Source: Eurostat, population et conditions sociales, base de données en ligne, 2009. Disponible sur Internet: <http://nui.epp.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=tsdsc510&lang=fr> [cité le 2.7.2009].

1.4. Niveau d'éducation de la population

Au début des années 1970, le niveau d'éducation le plus élevé atteint par 60 % des adultes en âge de travailler était celui de la scolarité obligatoire (CITE 1-2); 40 % seulement des adultes avaient accompli le second cycle de l'enseignement secondaire, et la proportion de la population ayant suivi des études supérieures (CITE 5-6) était inférieure à 10 %. La Suède a des niveaux d'éducation relativement élevés par rapport à la moyenne de l'OCDE, mais marque le pas sur des pays de pointe tels que le Canada. Par rapport au reste de l'UE, la Suède fait partie des États membres où les taux de la population ayant suivi des études supérieures sont les plus élevés (voir annexe 1).

⁽³⁾ Les données d'Eurostat indiquent qu'en 2006, la Suède a consacré à l'éducation une part plus élevée de son PIB que les autres États membres, à l'exception de Chypre et du Danemark. Disponible sur Internet: http://nui.epp.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=educ_figdp&lang=fr [cité le 14.7.2009].

Tableau 9. Population âgée de 25 à 64 ans par niveau d'éducation (%) en Suède et dans l'UE-27, 2008

	Inférieur au second cycle du secondaire (CITE 1-2)	Second cycle du secondaire et postsecondaire non supérieur (CITE 3-4)	Enseignement supérieur (CITE 5-6)
Suède	26	41	32
UE-27	28	47	24

Source: Eurostat, population et conditions sociales, base de données en ligne, 2009 [cité le 18.6.2009].

En ce qui concerne le marché du travail, on escompte que la demande de travailleurs n'ayant que le niveau d'éducation de la scolarité obligatoire diminuera de moitié d'ici à 2020 (Statistiska centralbyrån, 2008).

2. Évolution récente de la politique de formation professionnelle

La Suède a connu jusqu'à l'automne 2008 cinq années d'une croissance économique soutenue qui a réduit les taux de chômage et entraîné des pénuries de qualifications dans plusieurs secteurs, dont celui de la construction. Le pays a partiellement pallié les pénuries de qualifications en important une main-d'œuvre qualifiée des nouveaux États membres de l'UE, notamment les pays baltes et la Pologne. Comme la plupart des autres pays d'Europe, la Suède se trouve confrontée à des pénuries menaçantes de qualifications dues au changement démographique, l'importante cohorte de la «génération du baby boom» (personnes nées dans les vingt années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale) quittant le marché du travail pour prendre sa retraite.

La formation professionnelle se caractérise par une participation importante. Plus de 98 % des jeunes passent directement dans le second cycle de l'enseignement secondaire à l'issue de la scolarité obligatoire, la moitié s'engageant dans des programmes de formation professionnelle initiale. Tous les programmes à orientation professionnelle permettent de poursuivre vers l'enseignement supérieur, et il existe un système bien développé de formation pour adultes qui permet aux personnes n'ayant pas terminé la scolarité obligatoire ou le second cycle de l'enseignement secondaire de compléter leur formation lorsqu'elles ont 19 ans révolus.

2.1. Les enjeux de la politique de formation professionnelle

Deux des impératifs les plus pressants de la politique de formation professionnelle sont l'augmentation des taux de réussite des élèves dans le second cycle de l'enseignement secondaire⁽⁴⁾ et l'adaptation au changement démographique. Le changement démographique se traduira par des pénuries de travailleurs qualifiés, les départs à la retraite dépassant les entrées sur le marché du travail de jeunes nouvellement formés ayant des compétences professionnelles. Cette situation, à son tour, exercera une pression supplémentaire en vue d'améliorer le point d'entrée des adultes dans la formation professionnelle. À l'heure actuelle, la plupart des adultes qui s'engagent dans une formation professionnelle le font dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes, et le gouvernement a annoncé en 2009 une nouvelle initiative de formation des adultes (*Yrkesvux*) afin de financer la création d'environ 21 000 places supplémentaires de formation professionnelle pour adultes entre 2009 et 2011 (voir 5.1).

⁽⁴⁾ La proportion des élèves qui achèvent avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire en se qualifiant pour accéder à l'enseignement supérieur, ce qui correspond à un niveau plus élevé que le simple achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire (voir annexe 3, Glossaire, Programme national), varie selon les programmes. Dans l'ensemble, 79 % des élèves des quatre filières théoriques/générales achèvent le second cycle de l'enseignement secondaire en se qualifiant pour accéder à l'enseignement supérieur, contre 67 % seulement des élèves des 13 filières à orientation professionnelle (Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket), 2009).

La Suède a relevé les défis évoqués ci-dessus en créant une série de commissions d'enquête gouvernementales ⁽⁵⁾ et en introduisant ensuite une série de réformes visant à faire de la formation professionnelle une option plus attractive pour les jeunes et pour les adultes. Celles-ci prévoient notamment d'apporter au cours des années à venir d'importants changements à la structure tant de la formation professionnelle initiale que de la formation professionnelle pour adultes.

Il importe d'améliorer le statut de la formation professionnelle en Suède, notamment parce que le pays a privilégié l'enseignement supérieur (CITE 5A et 6, classification internationale type de l'éducation; voir annexe 1) au cours des dernières décennies. Dans le système actuel d'enseignement intégré à orientation professionnelle du second cycle du secondaire, tous les programmes ouvrent l'accès à l'enseignement supérieur, mais les employeurs suédois estiment souvent que la formation professionnelle initiale est trop théorique et ne prépare pas convenablement les élèves au marché du travail. Les réformes de grande envergure prévues pour 2011 déplaceront la perspective des programmes de formation professionnelle initiale vers des études plus professionnelles et légèrement moins théoriques.

En 2002, on a institué à titre permanent le projet pilote sur la formation professionnelle qualifiée (*Kvalificerad yrkesutbildning – KY*) (voir 5.2). Cette forme de formation professionnelle postsecondaire, qui se situe au niveau CITE 4B ou 5B, rehausse le statut de la formation professionnelle et devrait favoriser les parcours d'apprentissage (y compris le transfert de crédits) vers l'enseignement supérieur. À l'heure actuelle, les institutions d'enseignement supérieur ne sont guère enclines à délivrer aux personnes qui ont mené à bien une formation KY des crédits universitaires sanctionnant cette formation. Des enquêtes montrent toutefois que les employeurs apprécient le fait que les personnes ayant accompli une formation KY soient généralement bien adaptées au marché du travail, ce que confirment des enquêtes de suivi selon lesquelles 90 % environ de ces personnes trouvent un emploi correspondant à leur formation. Cette filière de formation professionnelle a fait l'objet d'une réforme le 1^{er} juillet 2009 (voir 2.2 et 5.2).

2.2. Priorités actuelles de la politique de formation professionnelle

Les priorités de la politique de formation professionnelle sont actuellement les suivantes:

- (a) faire baisser le chômage des jeunes; ceux qui n'ont pas terminé le second cycle de l'enseignement secondaire sont particulièrement vulnérables. Une réforme du second cycle, qui comprend également la formation professionnelle initiale, devrait faire augmenter la proportion d'élèves achevant le second cycle de l'enseignement secondaire et mieux les préparer aux besoins du marché du travail (voir 7.5);

⁽⁵⁾ Il est de tradition en Suède que le gouvernement crée des commissions (*utredningar*) investies d'un mandat précis (paramètres et objectifs politiques bien définis) pour enquêter sur des aspects donnés et rédiger des rapports préconisant de manière détaillée des mesures à prendre. Les recommandations détaillées servent ensuite souvent de base à la législation appelée à résoudre les problèmes qui avaient amené le gouvernement à mettre en place la commission.

- (b) améliorer les taux de réussite dans les programmes professionnels du second cycle de l'enseignement secondaire et promouvoir l'intégration par des mesures combinant les cours de suédois à l'intention des immigrés et d'autres mesures propres à favoriser leur intégration. La formation professionnelle pratique en environnement professionnel et les cours de formation professionnelle de brève durée sont également des mesures importantes;
- (c) renforcer la compétence des enseignants et formateurs ainsi que le statut de la profession enseignante, ce qui constitue une priorité absolue et une condition essentielle de la qualité. Afin d'attirer depuis le monde du travail davantage de personnes suffisamment qualifiées, la formation des enseignants de formation professionnelle sera réformée. Le gouvernement envisage aussi une nouvelle formation pour les chefs d'établissement afin d'améliorer la gestion des écoles;
- (d) améliorer la formation professionnelle postsecondaire (CITE 4B et 5B) grâce à une alternative plus attrayante. L'objectif consiste à créer des structures claires et à mettre en place des réglementations plus cohérentes pour régir les différentes formes de formation professionnelle postsecondaire. Celles-ci ont toutes été rassemblées dans un cadre commun sous la tutelle de la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure créée au 1^{er} juillet 2009 (Myndigheten för Yrkeshögskola, voir 5.2);
- (e) élaborer un système de validation plus clair contribuant à l'inclusion sociale et reconnaissant les compétences des individus, facilitant l'entrée sur le marché du travail, favorisant la mobilité interprofessionnelle et la participation à l'éducation et à la formation;
- (f) répondre aux besoins des individus frappés par la crise économique en augmentant le nombre de cours et programmes de formation initiale et postsecondaire pour adultes, proposés selon des modalités flexibles et adaptés aux besoins individuels. On aidera ainsi les intéressés à opérer leur entrée ou leur retour sur le marché du travail tout en contribuant à pallier les futures pénuries de compétences dues au vieillissement de la population.

2.3. Réformes récentes de l'éducation et de la formation en Suède

(Voir en annexe 4 les références législatives)

Depuis le début des années 1990, on observe une tendance générale de l'administration à largement déléguer et décentraliser, surtout vers les organes régionaux et locaux, notamment les municipalités. L'objectif poursuivi est une allocation efficace des ressources pour répondre aux demandes et aux nécessités locales. Les municipalités et autres organes régionaux/locaux peuvent désormais, dans certaines limites et en conformité avec les objectifs définis à l'échelon national, affecter de manière autonome leurs recettes fiscales (subventions de l'État et impôts perçus).

Depuis l'élection du nouveau gouvernement en 2006, la décentralisation a été accompagnée d'appels à une meilleure assurance de la qualité de la part des agences gouvernementales. L'objectif est de répondre aux préoccupations relatives à la qualité, à l'égalité des chances et des conditions dans les écoles. À cette fin, des ressources

supplémentaires ont été accordées à la nouvelle inspection scolaire (Skolinspektionen) suédoise pour qu'elle augmente la fréquence des inspections dans les établissements et mette en œuvre d'autres mesures d'assurance qualité; ce nouvel organe a été mis en place en octobre 2008 (voir 3.2.1). Les réformes du second cycle de l'enseignement secondaire, de la formation et de la certification des enseignants ainsi que de la formation professionnelle postsecondaire se consacreront elles aussi à des aspects relatifs à la qualité.

La politique suédoise de formation professionnelle vise d'une manière générale à améliorer l'accès à la formation et l'égalité dans la formation. Elle privilégie les changements modestes par rapport aux vastes réformes, mais on s'accorde à considérer qu'il est indispensable d'améliorer le statut de la formation professionnelle pour qu'elle attire davantage d'apprenants. Le gouvernement a annoncé que les programmes de formation professionnelle initiale devraient permettre aux apprenants qui ne désirent pas s'engager dans des études supérieures de se concentrer davantage sur la formation professionnelle et sur la formation en environnement professionnel. On espère que ces réformes se traduiront par une progression du taux de réussite dans le second cycle de l'enseignement secondaire, tout en conservant l'intérêt des élèves de formation professionnelle qui ont du mal à maîtriser le lourd fardeau des matières générales/théoriques.

Une autre tendance politique s'est matérialisée sous la forme de l'initiative prise par le gouvernement de rassembler toutes les formes de formation professionnelle postsecondaire sous un même toit administratif, celui de l'Agence pour la formation professionnelle supérieure, à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette formule devrait renforcer l'accès et l'égalité dans la formation professionnelle postsecondaire suédoise en améliorant sa visibilité et sa transparence. Les programmes de formation professionnelle relevant de la nouvelle agence seront organisés en coopération avec les entreprises afin de développer une formation professionnelle davantage orientée sur la demande (voir 5.2). Cette tendance s'accompagne d'une plus grande attention prêtée au développement et à l'assurance de la qualité, objectifs que la nouvelle agence a vocation à promouvoir (voir 8.1).

3. Cadre institutionnel

3.1. Cadre législatif de la formation professionnelle

(Voir en annexe 4 les principales dispositions législatives)

C'est au parlement (*Riksdag*) et au gouvernement qu'incombent les responsabilités législatives en matière d'éducation (formation professionnelle comprise). À l'exception de l'Université des sciences agricoles, dont le ministère de l'agriculture (*Jordbruksdepartementet*) assume la responsabilité, de la formation d'insertion professionnelle, placée sous la tutelle du ministère de l'emploi (*Arbetsmarknadsdepartementet*), et de la formation des fonctionnaires et de celle de la police, qui dépendent respectivement des ministères de la défense et de la justice, l'éducation publique relève dans sa quasi-totalité des attributions du ministère de l'éducation et de la recherche (*Utbildningsdepartementet*)⁽⁶⁾. Celui-ci est responsable de l'éducation préscolaire, de la garde des enfants des écoles, de la scolarité obligatoire, de l'enseignement secondaire du second cycle, des écoles privées, de l'enseignement pour adultes, de l'enseignement populaire pour adultes, de l'enseignement postsecondaire, des universités et établissements d'enseignement supérieurs, de la recherche et de l'assistance financière aux étudiants.

En vertu de la loi sur l'éducation (*Skollagen*, SFS 1985:1100), tous les enfants et les jeunes ont droit à l'égalité d'accès à l'éducation sans considération de sexe, de lieu de résidence, de critères sociaux ou économiques. L'éducation doit «transmettre aux élèves des connaissances et, en collaboration avec les familles, promouvoir leur développement harmonieux d'êtres humains responsables et de membres de la collectivité». Il doit être également tenu compte des élèves présentant des besoins spéciaux. La scolarité obligatoire peut être assurée par des écoles nationales, municipales ou privées, mais les élèves fréquentent dans leur majorité des établissements municipaux.

Les syndicats enseignants et autres organisations de salariés ont, au titre de la loi sur la codétermination (*Lag om medbestämmande i arbetslivet – MBL*, SFS 1976:580), un droit d'information, de participation et d'intervention quant aux décisions à prendre. Le droit des élèves à participer à la prise de décision est inscrit dans la loi sur l'éducation, mais son application pratique est définie à l'échelon local. L'influence des parents et des élèves sur la gestion des écoles est renforcée du fait de leur participation aux commissions scolaires locales. Toutes les municipalités sont tenues de proposer aux jeunes âgés jusqu'à 20 ans ayant achevé la scolarité obligatoire, ou un dispositif équivalent, une scolarité secondaire du second cycle. Pour être admis à un programme national ou spécial, il faut avoir obtenu la moyenne en suédois, en anglais et en mathématiques à la fin de la scolarité obligatoire ou justifier de connaissances équivalentes. Si le programme choisi par un élève n'existe pas dans sa municipalité, il a le droit de faire acte de candidature dans une autre municipalité, sa municipalité devant alors prendre en charge les frais d'enseignement (*Lag om kommuners skyldighet att svara för vissa elevresor*, SFS 1991:1110).

⁽⁶⁾ www.sweden.gov.se/sb/d/2063 [cité le 13.7.2009].

La certification et les titres professionnels sont en Suède souvent gérés par les partenaires sociaux. En fait, la plupart des professions sont réglementées non pas par le gouvernement, mais par des commissions paritaires (patronat et syndicats) de formation qui supervisent les quelques professions auxquelles on accède par l'apprentissage ainsi que la certification des quelques professions faisant l'objet d'une réglementation (celle d'électricien par exemple).

3.2. Cadre institutionnel: la formation professionnelle initiale

La formation professionnelle initiale fait actuellement partie du système intégré du second cycle du secondaire. Les cadres institutionnels d'autres formes de formation initiale ainsi que de la formation professionnelle pour adultes sont examinés à la section 3.3.

Au titre d'une tendance générale de la société suédoise à décentraliser attributions et pouvoirs de décision, le système éducatif (y compris la formation professionnelle) a connu au cours des dernières décennies des changements fondamentaux ⁽⁷⁾. Conformément à des décisions du parlement, la responsabilité des personnels enseignants a été transférée en 1991 des autorités centrales vers les municipalités et les autorités scolaires locales, qui ont aussi pris en charge la tâche d'organiser et de mener les activités scolaires. Les réformes de 1991 ont en outre inauguré une ère de gestion scolaire par objectifs et par résultats, moins réglementée et plus clairement ciblée. Un autre principe directeur de la politique de l'éducation est de favoriser la diversité au sein du système éducatif et la liberté pour les élèves de choisir entre différents types d'écoles et différentes filières d'études.

L'essentiel du financement municipal provient des recettes fiscales municipales, les municipalités recevant toutefois aussi des fonds de l'État pour assurer divers services. La loi sur l'éducation impose à chaque municipalité d'élaborer un plan scolaire local (*skolplan*) décrivant le financement, l'organisation, le développement et l'évaluation des activités de chaque école. Le plan scolaire doit indiquer comment la municipalité entend accomplir les objectifs nationaux définis pour chaque école. Chaque chef d'établissement est tenu d'élaborer un plan de travail local (*lokal arbetsplan*) sur la base des objectifs nationaux et du plan scolaire local. Le plan de travail doit spécifier les aspects que la réglementation nationale ne définit pas et doit être élaboré en concertation avec les enseignants et les autres personnels. L'école, ou bien l'enseignant, fixe le matériel d'enseignement à utiliser. Les écoles privées dispensant des enseignements équivalents à ceux des établissements publics peuvent prétendre à des subventions, qui sont versées en vertu de critères identiques à ceux que les municipalités appliquent pour l'affectation de ressources à leurs propres écoles.

À présent, le gouvernement définit les objectifs et lignes directrices nationaux, tandis qu'il revient aux autorités éducatives centrales et locales, conjointement avec les prestataires

⁽⁷⁾ Les municipalités assument la responsabilité de la gestion de l'éducation préscolaire, de la scolarité obligatoire, du second cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement pour adultes en vertu des instructions et des programmes fixés par l'Agence suédoise pour l'éducation. La formation professionnelle supérieure est gérée par les prestataires de formation professionnelle dans un cadre établi par l'Agence pour la formation professionnelle supérieure. Les universités populaires opèrent à titre indépendant, mais font partie d'un Conseil national des associations d'étude. La formation de type apprentissage aboutissant à une certification est entièrement régie par des commissions paritaires sectorielles de formation.

d'enseignement, d'assurer la conformité du fonctionnement du système avec les objectifs nationaux. Au sein du cadre et dans les limites des lignes directrices définies par le gouvernement et gérés par l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket)⁽⁸⁾, les prestataires éducatifs jouissent d'une considérable latitude pour la mise en œuvre des activités et l'utilisation des ressources. Les autorités centrales et locales, tout comme les établissements, doivent assurer un suivi et une évaluation systématiques des activités éducatives par rapport aux objectifs nationaux. Les décisions politiques générales portant sur les objectifs, les activités et le financement du système éducatif relèvent de la responsabilité conjointe du parlement et du gouvernement. Les lois sont adoptées par le parlement, qui décide en outre du financement des crédits affectés au système éducatif. Le gouvernement prend des décrets, approuve les cursus du système scolaire et fixe des lignes directrices générales sur la répartition des crédits.

3.2.1. Niveau national

Les agences gouvernementales centrales opèrent indépendamment du ministère de l'éducation et de la recherche, déterminant leurs priorités en conformité avec les lignes directrices fixées par le gouvernement. Deux agences centrales relevant du ministère de l'éducation et de la recherche assument des responsabilités en matière de formation professionnelle: l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket) et l'inspection scolaire suédoise (Skolinspektionen)⁽⁹⁾.

Il incombe à l'Agence suédoise pour l'éducation de superviser la réalisation des objectifs nationaux fixés pour les établissements préscolaires, la scolarité obligatoire et les établissements du second cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que pour l'enseignement pour adultes, c'est-à-dire pour la formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire et la formation professionnelle initiale municipale pour adultes. Elle élabore en outre des documents d'orientation (programmes, cursus et critères de notation), soutient un programme de formation de chefs d'établissements scolaires et finance le perfectionnement professionnel des enseignants et du personnel scolaire.

La principale tâche de l'inspection scolaire consiste à examiner la qualité et les résultats des enseignements des municipalités et des écoles privées et à superviser leurs activités.

3.2.2. Niveau régional/municipal

Les municipalités (*kommuner*) assument la responsabilité globale des activités éducatives relevant du système scolaire. La loi de 1991 sur les collectivités locales (*Kommunallag*, SFS 1991:900) donne aux municipalités et aux conseils de comté (*landsting*) l'option d'organiser leurs propres structures organisationnelles constituées de différents comités aux attributions diverses.

Le système scolaire représente l'une des tâches les plus considérables et les plus importantes des autorités municipales. Durant l'année scolaire 2008/2009, les systèmes scolaires municipaux ont accueilli plus de 1,6 million d'enfants, élèves et apprenants adultes.

⁽⁸⁾ www.regeringen.se/sb/d/1454 [cité le 9.7.2009].

⁽⁹⁾ www.skolinspektionen.se [cité le 9.7.2009].

La plus grande partie des enseignements dispensés en dessous du niveau universitaire l'est par les municipalités. Les écoles privées (*friskolor*) agréées par l'État peuvent aussi dispenser des enseignements et sont intégralement financées par les municipalités (elles peuvent ne pas exiger de droits d'inscription). Les municipalités assument la responsabilité des différentes formes d'éducation et de formation suivantes (leur nombre respectif d'étudiants figure entre parenthèses):

- (a) éducation préscolaire pour les enfants de six ans (97 587);
- (b) école obligatoire pour les enfants âgés normalement de 7 à 15 ans (906 189);
- (c) établissements d'enseignement secondaire du second cycle, que fréquentent pratiquement tous les adolescents (plus de 98 % d'une cohorte d'âge terminant la scolarité obligatoire s'engage dans le second cycle de l'enseignement secondaire), y compris la formation professionnelle initiale (396 336);
- (d) enseignement pour adultes, y compris la formation professionnelle pour adultes, et programmes d'enseignement du suédois aux immigrants (174 159);
- (e) programmes éducatifs spéciaux à l'intention des enfants et des jeunes et programmes pour adultes présentant des handicaps intellectuels (28 023) (Skolverket, 2009a) ⁽¹⁰⁾.

Les conseils de comté (*landstingen*) gèrent un certain nombre d'universités populaires (*folkhögskolor*); il s'agit de petites écoles pour adultes, qu'elles accueillent souvent à titre résidentiel, chargées au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire de certains programmes de formation aux professions des soins de santé ainsi que de l'agriculture et de la sylviculture. Les conseils de comté peuvent aussi coopérer avec deux ou plusieurs municipalités pour constituer une instance commune chargée de gérer une structure donnée, par exemple un établissement d'enseignement secondaire du second cycle.

L'un des objectifs poursuivis jusqu'à présent par le système éducatif est d'éviter qu'un fossé ne se creuse entre enseignement professionnel et enseignement général. Il revêt donc la forme d'un système intégré qui ne sépare pas les élèves de filières différentes, et même au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire, les élèves doivent suivre des cours communs dans certaines matières.

Le nouveau gouvernement élu en 2006 a annoncé qu'il avait l'intention de réformer le second cycle de l'enseignement secondaire. Une commission gouvernementale constituée pour rechercher et recommander comment structurer au mieux à l'avenir le second cycle de l'enseignement secondaire a soumis son rapport (*Framtidsvägen – en reformerad gymnasieskola* [Vers l'avenir – un enseignement secondaire supérieur réformé]) le 31 mars 2008. Ce nouveau système, prévu pour 2011, comprendra:

- (a) des programmes généraux;
- (b) des programmes à orientation professionnelle n'exigeant pas le même niveau d'éducation générale que le système actuel;
- (c) des programmes d'apprentissage au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire.

⁽¹⁰⁾ Les données relatives à l'enseignement pour adultes et aux cours de suédois pour immigrants sont celles de l'année scolaire 2007/2008.

Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel dans la formation professionnelle initiale par leur participation aux comités consultatifs pour les programmes à orientation professionnelle des établissements secondaires du second cycle. Les commissions paritaires patronat-syndicats jouent elles aussi un rôle de premier plan, assumant la certification de nombreuses professions au niveau sectoriel.

3.3. Cadre institutionnel: la formation professionnelle pour adultes

En Suède, la principale distinction s'opère entre la formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire, qui avec près de 178 000 apprenants est en Suède la forme de loin la plus répandue de formation professionnelle, et la formation professionnelle pour adultes, qui peut être initiale ou continue. Il existe plusieurs types de formation professionnelle pour adultes, parmi lesquels:

- (a) formation professionnelle initiale (FPI) du second cycle de l'enseignement secondaire assurée dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes (*Yrkesinriktad gymnasial vuxenutbildning inom kommunal vuxenutbildning*);
- (b) formation professionnelle qualifiée (*Kvalificerad yrkesutbildning – KY*) ⁽¹¹⁾;
- (c) formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion, souvent dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes (*påbyggnadsutbildning*) ⁽¹²⁾;
- (d) formation complémentaire (*kompletterande utbildning*);
- (e) formation de type apprentissage menant à une certification au niveau sectoriel;
- (f) programmes de formation professionnelle dispensés par les universités populaires (*folkhögskolor*);
- (g) formation d'insertion professionnelle financée par la Direction nationale du travail (*Arbetsmarknadsstyrelsen*);
- (h) formation en entreprise ou formation en cours d'emploi.

3.3.1. Niveau national

Un projet de loi portant création d'établissements de formation professionnelle supérieure a été déposé au *Riksdag* en 2009. La formation professionnelle supérieure rassemble des programmes postsecondaires à orientation professionnelle ne relevant pas du système de l'enseignement supérieur, parmi lesquels la formation professionnelle qualifiée qui était devenue la pierre angulaire de la formation professionnelle postsecondaire en Suède après l'adoption en 2001 de la loi sur la formation professionnelle qualifiée (*Lag om kvalificerad*

⁽¹¹⁾ La responsabilité de plusieurs de ces formes de formation professionnelle pour adultes (l'ancienne formation professionnelle qualifiée, la formation postsecondaire et la formation complémentaire) a été transférée à la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure (Myndigheten för yrkeshögskolan) au 1^{er} juillet 2009. Cette agence va mettre en place une structure unifiée pour la formation professionnelle postsecondaire.

⁽¹²⁾ Il importe de ne pas confondre la «formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion», qui est une forme spécifique de formation professionnelle pour adultes, avec la «formation professionnelle postsecondaire», qui décrit l'ensemble des formations professionnelles pour adultes à l'issue du second cycle de l'enseignement secondaire (voir annexe 3, Glossaire).

yrkesutbildning: SFS 2001:239). La nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure (Myndigheten för Yrkeshögskolan) ⁽¹³⁾, instituée au 1^{er} juillet 2009, réunit dans une même structure administrative tous les dispositifs de formation professionnelle postsecondaire à financement public du pays, ce qui se traduira par une meilleure cohérence des mécanismes et des normes de financement de la formation professionnelle postsecondaire. La nouvelle agence s'est substituée à l'Agence pour la formation professionnelle qualifiée, assumant en outre désormais la responsabilité de deux formes moins répandues de formation professionnelle pour adultes – la formation complémentaire (*kompletterande utbildning*) et la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion (*påbyggnadsutbildning*) – auparavant détenues par l'Agence suédoise pour l'éducation, qui conserve au niveau national la responsabilité de la formation professionnelle initiale pour adultes dispensée au niveau du second cycle du secondaire par l'enseignement municipal pour adultes.

3.3.2. Niveau régional/municipal

Les gouvernements régionaux ont joué un rôle limité en matière de formation professionnelle pour adultes par l'intermédiaire des commissions du travail de comté (*länsarbetsnämnder*) jusqu'à ce que les tâches de celles-ci soient intégrées dans celles de l'Agence publique pour l'emploi (Arbetsförmedlingen) suivant une importante réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Une formation d'insertion professionnelle est actuellement dispensée aux personnes inscrites aux agences locales pour l'emploi (*arbetsförmedlingar*). Les municipalités assument la responsabilité administrative de la formation professionnelle initiale pour adultes dispensée au niveau du second cycle du secondaire par l'enseignement municipal pour adultes, sous les auspices de l'Agence suédoise pour l'éducation et de l'inspection scolaire.

3.3.3. Partenaires sociaux

Les partenaires sociaux jouent en Suède un rôle important dans la formation professionnelle pour adultes, par exemple à travers les conseils professionnels paritaires du marché du travail (*yrkesråd*) ou parce qu'ils régissent au niveau sectoriel la certification de nombreuses professions à l'issue de la formation professionnelle. D'une façon générale, si l'éducation dans son ensemble se développe suite à des décisions gouvernementales, la formation professionnelle pour adultes est davantage influencée par les partenaires sociaux. Ainsi une importante proportion de la formation professionnelle pour adultes n'est pas régie par le gouvernement ou le parlement, mais fait l'objet de négociations et de solutions locales de la part des partenaires sociaux. Tel est tout particulièrement le cas de la formation en entreprise et de diverses formes de formation sur le lieu de travail, notamment la formation sectorielle de type apprentissage, dans laquelle certains s'engagent à l'issue d'un programme à orientation professionnelle suivi au niveau du second cycle du secondaire.

⁽¹³⁾ www.yhmyndigheten.se [cité le 9.7.2009].

4. Formation professionnelle initiale

4.1. Contexte

(voir graphique 2)

L'apprentissage tout au long de la vie est le principe fondamental sur lequel repose en Suède l'organisation de l'apprentissage, qu'il soit formel, non formel ou informel. La Suède possède un système extrêmement élaboré d'éducation et de formation pour adultes, qui leur permet tant de suivre une formation continue que d'acquérir les compétences dispensées aux jeunes par la formation professionnelle initiale. Le contexte suédois se prête donc mal aux distinctions habituellement opérées entre FPI (formation professionnelle initiale) et FPC (formation professionnelle continue). En Suède, la distinction s'opère plutôt entre FP initiale (*grundläggande yrkesutbildning*), destinée aux jeunes jusqu'à l'âge de 19 ans, et FP pour adultes, qui s'adresse aux personnes de 19 ans et plus. Cette dichotomie simple se trouve un peu compliquée par le système bien développé d'éducation pour adultes, qui facilite à nombre d'entre eux l'accès à la FP par des dispositifs municipaux de FP initiale au niveau du second cycle du secondaire pour adultes.

L'obligation scolaire dure neuf ans en Suède; elle commence normalement à l'automne de l'année des sept ans de l'enfant et s'achève au printemps de l'année de ses 15 ans. La plupart des enfants âgés de un à cinq ans ont auparavant le droit de fréquenter un établissement préscolaire.

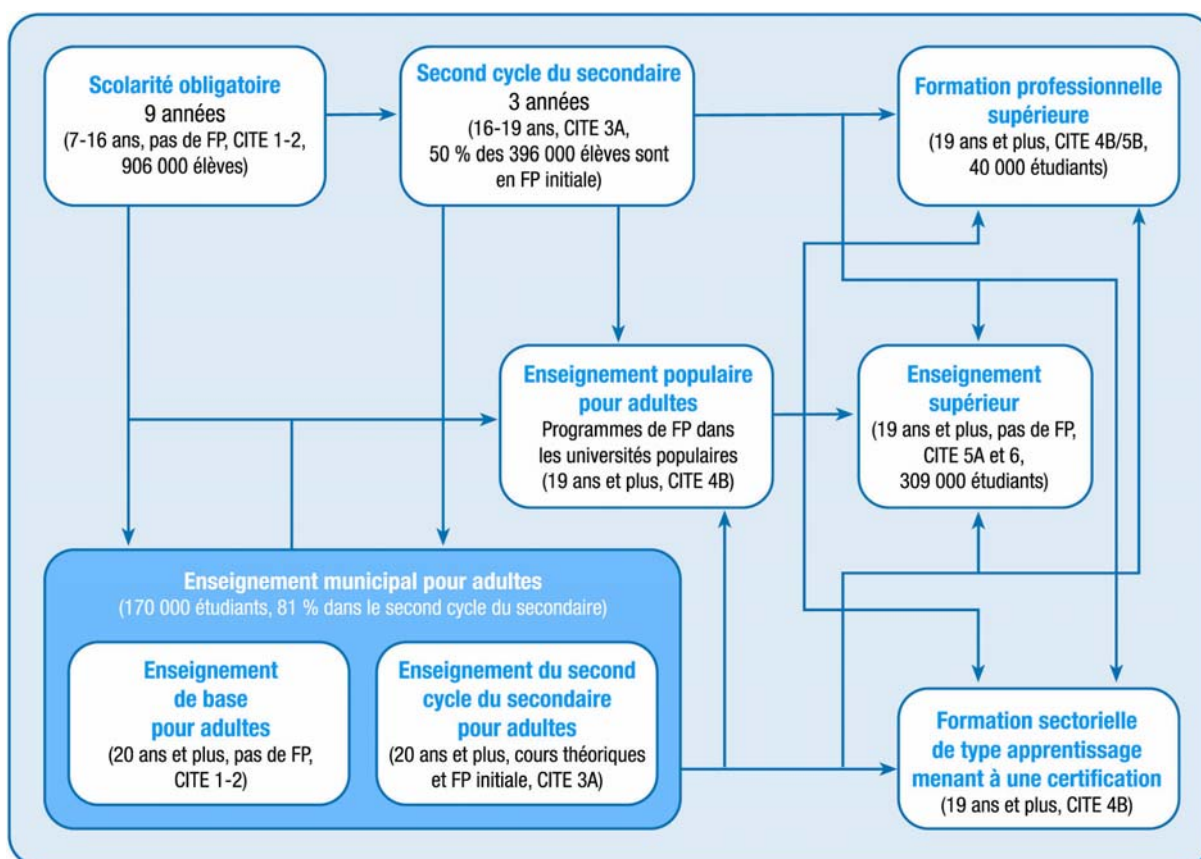
Plus de 98 % des jeunes terminant leur scolarité obligatoire s'engagent dans le second cycle de l'enseignement secondaire, qui dure trois ans et où sont dispensés des programmes à orientation professionnelle (FPI) ou générale. La loi sur l'éducation impose aux municipalités de proposer aux jeunes (âgés normalement de 15 à 20 ans) qui ont accompli leur obligation scolaire un enseignement secondaire de second cycle. Pour être admis à un programme national ou spécial, il faut avoir réussi en suédois, en anglais et en mathématiques à la fin de la scolarité obligatoire ou justifier de connaissances équivalentes. La municipalité est tenue de mettre en place un large éventail d'enseignements et de s'efforcer d'adapter le nombre de places des différents programmes aux choix des élèves. Si le programme choisi n'est pas disponible dans la municipalité d'un élève, celui-ci a le droit de demander à s'inscrire dans une autre municipalité. Si le nombre de candidats à un programme dépasse le nombre de places disponibles, la sélection s'opère sur la base des notes de sortie de la scolarité obligatoire. Les programmes à orientation théorique/générale d'une part et professionnelle d'autre part comportent un tronc commun de cursus permettant d'acquérir des crédits appropriés facilitant l'entrée à l'université. En outre, les programmes à orientation générale et professionnelle ont un commun un certain nombre de cours et relèvent les uns comme les autres du niveau CITE 3A (voir annexe 1). Le système est souple à cet égard, puisque les options qui s'ouvrent aux personnes ayant accompli un programme à orientation professionnelle vont de l'insertion immédiate sur le marché du travail à la formation postsecondaire et aux études universitaires.

Les programmes du second cycle de l'enseignement secondaire à orientation essentiellement professionnelle doivent dispenser un large enseignement de base dans le

domaine professionnel tout en inculquant les fondements permettant de continuer des études (tous les programmes du second cycle de l'enseignement secondaire conduisent à l'enseignement supérieur). Les programmes à orientation professionnelle doivent offrir 15 semaines au moins de formation en environnement professionnel pendant les trois années du second cycle de l'enseignement secondaire.

Tout comme les établissements d'enseignement obligatoire, les écoles du second cycle du secondaire peuvent être des établissements régionaux, municipaux ou privés. En 2008/2009, environ 79,5 % des élèves du second cycle du secondaire fréquentaient en Suède des écoles municipales, 19,5 % des écoles privées et 1 % des écoles gérées au niveau du comté (Skolverket, 2009a). Ils sont de plus en plus nombreux à fréquenter des écoles privées, qui bénéficient aussi d'un financement intégral et peuvent ne pas percevoir de droits d'inscription. La formation à l'agriculture, à la sylviculture, à l'horticulture et à certaines professions d'assistance sociale est menée dans des écoles gérées par les conseils de comté en collaboration avec deux ou plusieurs municipalités.

Graphique 2. Structure du système d'éducation suédois, 2009



Note: Les données sur la scolarité obligatoire, le second cycle de l'enseignement secondaire, l'enseignement municipal pour adultes et l'enseignement supérieur sont celles de l'année scolaire 2008/2009. Les données sur la formation professionnelle supérieure sont approximatives. Il n'existe pas de données nationales sur le nombre de participants aux programmes de formation professionnelle des universités populaires et aux formations de type apprentissage organisées par les commissions paritaires sectorielles de formation.

FP: formation professionnelle

Source: Skolverket, 2009.

Les programmes stipulent les objectifs et finalités du cours ainsi que les connaissances et compétences que tous les élèves devront avoir acquises à l'issue du cours. Le gouvernement a fixé des programmes pour toutes les matières principales; les programmes des autres matières sont fixés par l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket).

La loi sur l'éducation ⁽¹⁴⁾ étend également aux adultes le droit à l'éducation. Celle-ci peut être dispensée à travers l'enseignement municipal pour adultes (*Komvux*) ou l'enseignement pour adultes présentant des handicaps d'apprentissage (*Särvux*) (voir chapitre 5).

4.2. Formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire

En 2008/2009, 49,5 % de l'ensemble des étudiants suivant des programmes nationaux du second cycle de l'enseignement secondaire en Suède étaient inscrits dans des filières à orientation professionnelle, soit 177 935 élèves ⁽¹⁵⁾ (voir tableau 10).

4.2.1. Formation professionnelle initiale en milieu scolaire et en alternance

Dans le système actuel, fondé sur la réforme de 1994, les programmes de formation professionnelle initiale (FPI) sont conçus pour transmettre des connaissances plus larges et plus profondes qu'auparavant. La réussite à un programme du second cycle secondaire, qu'il soit à orientation professionnelle ou théorique/générale, correspond aux conditions d'admission à l'enseignement supérieur. Les étudiants du supérieur proviennent toutefois en majorité de l'un des quatre programmes d'enseignement général. Dans le système actuel, les élèves ont largement le choix du contenu des cours qu'ils vont suivre, et ils peuvent choisir dans un vaste éventail de cours principaux communs et de cours spécifiques de leur programme.

Il y a actuellement 17 programmes nationaux, dont 13 à orientation professionnelle; tous d'une durée de trois ans. Les programmes professionnels sont en général menés pour 85 % en environnement scolaire. Chaque programme comporte 2 500 crédits. Tous les programmes nationaux comptent huit matières principales: anglais, art, éducation physique et santé, mathématiques, sciences générales, études sociales, suédois (ou suédois seconde langue) et religion. Les matières principales totalisent 750 crédits. Le système actuel ne prévoit pas de certificat de sortie du second cycle, mais un relevé des cours suivis et des notes obtenues.

Les matières spécifiques d'un programme, fixées par le gouvernement, comportent un total de 1 450 crédits. Les programmes à orientation professionnelle (soit 13 des 17

⁽¹⁴⁾ *Skollagen* (loi sur l'éducation), SFS 1985:1100 (loi gouvernementale): 19/12/85, 1985:1100.

La loi sur l'éducation s'applique à l'intégralité du système éducatif public, y compris la scolarité obligatoire, le second cycle de l'enseignement secondaire, les écoles pour élèves handicapés mentaux, les écoles pour élèves malvoyants/malentendants et handicapés physiques.

⁽¹⁵⁾ Ce chiffre diffère de celui d'Eurostat, qui indique qu'en Suède, environ 58 % de la population scolaire du second cycle de l'enseignement secondaire suit un programme professionnel; cette différence est due au fait que pour Eurostat, le programme Arts (art et design, danse, musique et théâtre – *Estetiska programmet*) est de nature professionnelle, tandis que la Suède le considère comme non professionnel parce qu'il ne requiert pas un minimum de 15 semaines de formation en environnement professionnel.

programmes du second cycle de l'enseignement secondaire) comprennent un minimum de 15 semaines hors de l'établissement scolaire, dans une entreprise: c'est la «formation en entreprise» (*APU – Arbetsplatsförlagd utbildning*). Pour quatre programmes (Arts, Sciences de la nature, Sciences sociales et Technologie), la formation en entreprise n'est pas obligatoire. Il incombe aux prestataires de formation (c'est-à-dire aux organisateurs des enseignements: municipalités, écoles privées, etc.) de trouver des places de formation en entreprise et de superviser les élèves. De nombreuses écoles estiment que cela requiert un effort très important. Les possibilités de formation en entreprise varient, car les écoles sont tributaires des rapports qu'elles entretiennent avec des organisations privées et publiques et avec les entreprises locales. Il peut être difficile de trouver suffisamment de places de formation de haute qualité, ce qui souligne l'importance des réseaux que les écoles constituent avec les partenaires sociaux de leur localité. Autre difficulté concernant la formation en environnement professionnel du second cycle du secondaire: faire en sorte que les superviseurs (chargés de suivre les élèves en formation en environnement professionnel) soient suffisamment au fait de l'éducation et de la formation pour que le bilan de l'expérience d'apprentissage en entreprise soit positif.

La plupart des programmes suédois sont divisés en différentes spécialisations proposées en deuxième et troisième années. L'Agence suédoise pour l'éducation détermine quels cours sont obligatoires pour les spécialisations nationales.

En combinant certaines matières de différents programmes, une municipalité peut constituer des programmes spéciaux (*specialutformade program*) pour répondre aux besoins locaux et régionaux. Ces programmes doivent comprendre les huit matières principales et un travail de projet et équivaloir à un programme national par leur difficulté et leur horaire. Plus de 42 000 élèves (soit 10,6 % de la population scolaire du second cycle de l'enseignement secondaire) ont suivi en 2008/2009 des programmes spéciaux (Skolverket, 2009a).

Les programmes individuels (*individuellt program*) peuvent être de longueur et de contenu variables; ils sont organisés par chaque école secondaire du second cycle pour répondre aux besoins des élèves qui ne sont pas à même de suivre un programme national ou spécial, souvent en raison de résultats scolaires insuffisants en suédois, anglais et mathématiques. Ils visent à permettre un passage ultérieur de l'intéressé dans un programme national ou spécial. L'élève se voit sinon délivrer une note finale (certificat de sortie) lorsqu'il a achevé le programme fixé. Au cours de l'année scolaire 2008/2009, 31 532 élèves du second cycle de l'enseignement secondaire (soit 8 %) ont suivi un programme individuel, et 7 142 (23 %) d'entre eux relevaient également d'un programme national.

En outre, 2 803 élèves ont suivi des programmes de Baccalauréat international (IB), soit 0,7 % de l'effectif total de 396 336 élèves inscrits dans le second cycle secondaire en 2008/2009.

Tableau 10. Programmes nationaux du second cycle de l'enseignement secondaire et participation, 2008/2009

Programmes nationaux du second cycle de l'enseignement secondaire	Pourcentage de l'effectif total
Arts / Art et design, danse, musique et théâtre (<i>Estetiska programmet</i>)	6,5 %
Commerce et administration / Commerce et services, tourisme et voyages (<i>Handels- och Administrationsprogrammet</i>)	5,3 %
Enfance et loisirs / Activités de loisir, pédagogiques et sociales (<i>Barn- och Fritidsprogrammet</i>)	4,4 %
Construction / Bâtiment, construction, peinture, tôlerie (<i>Byggprogrammet</i>)	4,7 %
Électrotechnique / Automatisation, électronique, électrotechnique et technologie informatique (<i>Elprogrammet</i>)	6,6 %
Énergie / Opération et maintenance, technologie marine, chauffage, ventilation, sanitaire et réfrigération (<i>Energiprogrammet</i>)	1,1 %
Alimentation / Spécialisations locales, recrutement national (<i>Livsmedelsprogrammet</i>)	0,5 %
Artisanat / Métiers artisanaux divers (<i>Hantverksprogrammet</i>)	2,7 %
Santé et soins / Pas de spécialisations nationales (<i>Omvårdnadsprogrammet</i>)	3,9 %
Hôtellerie et restauration / Hôtellerie, restauration et repas (<i>Hotell- och Restaurangprogrammet</i>)	4,3 %
Industrie / Spécialisations locales, recrutement national (<i>Industriprogrammet</i>)	2,9 %
Médias / Production médiatique, imprimerie (<i>Medieprogrammet</i>)	4,9 %
Utilisation des ressources naturelles / Spécialisations locales (<i>Naturbruksprogrammet</i>)	3,1 %
Sciences de la nature / Sciences naturelles, mathématiques et informatique, sciences environnementales (<i>Naturvetenskapsprogrammet</i>)	12,5 %
Sciences sociales / Économie, culture, sciences sociales, langues (<i>Samhällvetenskapsprogrammet</i>)	25,7 %
Technologie / Spécialisations locales (<i>Teknikprogrammet</i>)	5,7 %
Ingénierie des véhicules / Aéronefs, carrosserie, machines et camions, automobiles, transports (<i>Fordonsprogrammet</i>)	4,7 %

Source: Skolverket, 2009.

Un élève ayant suivi un programme à orientation professionnelle dans un établissement secondaire du second cycle est plus un généraliste qu'un spécialiste, et l'acquisition de compétences plus spécialisées relève souvent de la responsabilité de l'employeur. Il n'est pas délivré de certificat spécifique à l'issue du second cycle de l'enseignement secondaire ⁽¹⁶⁾, en partie parce que pour la majorité des emplois, une certification n'est pas requise. Pour les quelques professions requérant une certification professionnelle (électricien, plombier, etc.), il faut avoir suivi une formation de type apprentissage organisée par les commissions paritaires sectorielles de formation. Ces commissions paritaires délivrent des certificats d'aptitude professionnelle (*Yrkesbevis*) pour de nombreuses professions, les certificats des professions de la santé étant toutefois délivrés par le Conseil national de la santé et des affaires sociales (*Socialstyrelsen*).

D'une façon générale, on estime que le second cycle de l'enseignement secondaire ne devrait pas être une impasse, mais la première étape d'un processus d'apprentissage tout au long de la vie. En effet, le taux de transition du second cycle de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur a nettement augmenté ces dix dernières années, près de 45 % des élèves du second cycle du secondaire s'engageant, dans les trois années qui suivent, dans des études supérieures. En principe, toute la formation professionnelle initiale est dispensée au niveau du second cycle du secondaire, et elle est financée dans sa quasi-intégralité (plus de 99 %) par les budgets publics.

Ces dernières années ont en outre vu la création de plusieurs écoles secondaires du second cycle gérées par des entreprises. Les écoles de ce type dispensent davantage d'enseignement général et de formation professionnelle en entreprise, l'enseignement général étant souvent adapté aux besoins de l'entreprise en question. Elles bénéficient des mêmes formules de financement que les autres écoles secondaires du second cycle, ont le même tronc commun de programmes, et c'est le même certificat de fin du second cycle de l'enseignement secondaire qui est délivré à leurs élèves.

4.2.2. Apprentissage

La plupart des observateurs s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de mieux adapter les résultats de l'enseignement général et de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail. Ils sont également nombreux à estimer que la Suède s'est trop peu attachée à la formation professionnelle ces dernières décennies. Le nouveau système du second cycle de l'enseignement secondaire qui doit être mis en place en 2011 prévoit donc l'introduction d'un programme d'apprentissage. Des projets pilotes ont été lancés au second semestre 2008.

L'apprentissage «moderne» ⁽¹⁷⁾ du second cycle du secondaire comportera au moins 50 % de formation en environnement professionnel, et les apprentis pourront ou non être rémunérés. En ce qui concerne les nouveaux programmes professionnels du second cycle

⁽¹⁶⁾ Le futur système suédois du second cycle de l'enseignement secondaire qui doit être lancé à l'automne 2011 prévoit la délivrance d'un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire aux élèves qui satisfont à toutes les conditions.

⁽¹⁷⁾ Il y a une quarantaine d'années que toute formation par apprentissage d'envergure notable est absente du système scolaire du second cycle du secondaire en Suède.

du secondaire qui seront introduits en 2011, les élèves suivant un apprentissage à ce niveau se verront délivrer à l'issue de leurs études / leur formation un diplôme de fin du second cycle de l'enseignement secondaire professionnel. Ceux qui suivront une formation par apprentissage au niveau secondaire du second cycle pourront réduire la charge des matières principales en suédois / suédois seconde langue, anglais, mathématiques, sciences sociales, histoire, religion et éducation physique. Pour satisfaire aux conditions d'admission dans l'enseignement supérieur, les apprentis du second cycle de l'enseignement secondaire pourront suivre des cours supplémentaires pendant leur formation ou la compléter ultérieurement grâce à l'enseignement municipal pour adultes (*Komvux*).

Les employeurs qui embauchent et supervisent des apprentis toucheront environ 25 000 couronnes ⁽¹⁸⁾ par apprenti et par an pour couvrir les frais d'emploi de l'apprenti et de formation des superviseurs. Un total de 500 millions de couronnes sera affecté par le gouvernement sur trois ans: 400 millions de couronnes pour couvrir les frais d'emploi des apprentis et 100 millions pour la formation de leurs superviseurs. Le financement des coûts relatifs à 18 000 apprentis est donc assuré pour les trois premières années.

Les municipalités qui introduisent une formation par apprentissage au niveau du second cycle du secondaire doivent mettre en place un conseil d'apprentissage (*låringsråd*) réunissant des représentants des écoles, des entreprises et des syndicats, dont le rôle est de suivre les besoins de compétences sur le marché du travail. S'il existe beaucoup de flexibilité dans la conception des programmes afin de répondre aux besoins locaux et régionaux, la formation par apprentissage au niveau du second cycle du secondaire doit en fin de compte satisfaire aux objectifs définis à l'échelon national.

4.3. Formation professionnelle initiale pour adultes

On distingue en Suède entre FPI (formation professionnelle initiale destinée aux jeunes jusqu'à l'âge de 19 ans) et formation professionnelle pour adultes (qui s'adresse aux personnes de 19 ans et plus) (voir chapitre 5).

Une formation professionnelle initiale pour adultes peut cependant être dispensée tant dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes (*Komvux*) que dans celui des programmes d'insertion professionnelle (*Arbetsmarknadsutbildning*). En outre, certains programmes relevant des universités populaires (*Folkhögskolor*), de la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion (*Påbyggnadsutbildning*) et de la formation complémentaire (*Kompletterande utbildningar*) peuvent être considérés comme une formation professionnelle initiale de niveau postsecondaire. Toutefois, la plupart de ces derniers dispositifs (c'est-à-dire ceux qui ne relèvent pas de l'enseignement municipal pour adultes ou des programmes d'insertion professionnelle) ont été transférés à la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure (Myndigheten för Yrkeshögskolan) au 1^{er} juillet 2009. La nouvelle agence assurera le développement d'un cadre logique pour l'ensemble de la formation professionnelle postsecondaire non supérieure.

⁽¹⁸⁾ 1 euro = 10,8 couronnes au 1^{er} juillet 2009.

Les programmes de formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion (*Påbyggnadsutbildning*) constituent une forme de scolarité non obligatoire visant à se former ou poursuivre une formation à une profession. Ils durent pour la plupart un an à un an et demi, et doivent permettre d'accéder à un niveau plus élevé dans une profession ou à une profession entièrement nouvelle. Ce sont en gros les mêmes règles qui s'appliquent à la formation complémentaire et aux programmes dispensés par les universités populaires. Ni la formation en entreprise ni les diplômes et/ou certifications de ces types de formation ne font l'objet d'une réglementation (voir chapitre 5).

5. Formation professionnelle pour adultes

5.1. Informations générales

La Suède a une longue tradition de formation professionnelle pour adultes, dispensée sous de nombreuses formes différentes et allant de la formation professionnelle initiale pour adultes à la formation professionnelle supérieure, à la formation d'insertion professionnelle et au développement des compétences au poste de travail. La formation professionnelle pour adultes (*yrkesutbildning för vuxna*) peut s'adresser tant à ceux qui ont accompli qu'à ceux qui n'ont pas accompli le second cycle de l'enseignement secondaire. De nombreux participants ont aux alentours de vingt-cinq ans, mais elle est ouverte aux adultes de tous âges. Le principal objectif de ce type de formation est généralement de faciliter l'entrée sur le marché du travail, mais elle peut également aboutir directement à une formation professionnelle supérieure (CITE 4B et 5B) ou à des études supérieures (CITE 5A et 6).

Les programmes de formation professionnelle (FP) pour adultes vont des cours individuels à la formation de type apprentissage aboutissant à une certification ou à des programmes de diplôme sur trois ans. La formation professionnelle pour adultes est caractérisée par des cursus flexibles et orientés sur la demande, mais ne propose pas toujours des itinéraires d'apprentissage clairs tels qu'ils figurent dans les programmes de formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire⁽¹⁹⁾. Les quelques formes de formation professionnelle aboutissant à une certification professionnelle sont généralement gérées par les commissions paritaires de formation (*Yrkesnämnd*) réunissant entreprises et syndicats au niveau sectoriel.

Les deux principales formes de formation professionnelle pour adultes sont en Suède:

- la formation professionnelle supérieure, qui pour l'essentiel était désignée avant le 1er juillet 2009 du terme de «formation professionnelle qualifiée» (*Kvalificerad yrkesutbildning*),
- la formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes (*Yrkesinriktad gymnasial vuxenutbildning*).

Il existe toutefois plusieurs formes moins répandues de formation professionnelle pour adultes, parmi lesquelles les programmes dispensés par la formation complémentaire (*kompletterande utbildning*), la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion (*påbyggnadsutbildning*) et les universités populaires (*folkhögskolor*). La responsabilité de la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion, de la formation complémentaire et de l'ancienne formation professionnelle qualifiée a été transférée à la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure (Myndigheten

⁽¹⁹⁾ La formation professionnelle initiale municipale du second cycle du secondaire, conçue essentiellement comme l'enseignement secondaire du second cycle, propose aux élèves qui désirent poursuivre sur cette voie un itinéraire éducatif clair vers l'enseignement supérieur. Les autres formes de formation professionnelle pour adultes sont davantage liées à l'accès au marché du travail ou, dans certains cas, à la certification professionnelle qu'à la transition vers l'enseignement supérieur.

för Yrkeshögskolan) au 1^{er} juillet 2009 (voir 2.3 et 3.3.1). Cette agence va élaborer et mettre en œuvre une structure unifiée pour la formation professionnelle supérieure en Suède (*Lag om yrkeshögskolan*, SFS 2009:128).

Il existe également une formation professionnelle pour adultes dispensée par les commissions paritaires sectorielles de formation. Il s'agit de programmes de type apprentissage aboutissant à une certification dans des professions comme celles d'électricien, de mécanicien auto, de plombier, etc., et gérés uniquement par les partenaires sociaux.

La FP initiale du second cycle de l'enseignement secondaire dispensée dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes est la forme la plus répandue de formation professionnelle pour adultes en Suède ⁽²⁰⁾. Elle suit les règles fixées par l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket). Plus de 170 000 participants s'inscrivent à quelque 700 000 cours par an. Les municipalités sont tenues d'offrir un enseignement pour adultes gratuit aux résidents âgés de 20 ans ou plus.

Entre 1997 et 2002, un programme de grande envergure, l'initiative de formation pour adultes (*Kunskapslyftet*), a été mené pour stimuler l'apprentissage tout au long de la vie en allouant aux municipalités des fonds additionnels pour qu'elles offrent des centaines de milliers de places supplémentaires d'enseignement municipal pour adultes à l'intention surtout des personnes n'ayant pas terminé le second cycle de l'enseignement secondaire. À la suite de cet important investissement dans l'éducation des adultes, priorité a été donnée à la nécessité de réformer l'enseignement du second cycle du secondaire, y compris la FP initiale du second cycle du secondaire sur laquelle la FP initiale municipale pour adultes est basée. Dans l'intervalle, en 2009, le gouvernement a affecté des fonds supplémentaires à la FP initiale pour adultes menée dans le cadre de l'enseignement pour adultes à orientation professionnelle (*YrkesVux*). C'est pour une bonne part en réaction à la crise économique que cette initiative a été mise en place. Elle dégage 1,1 milliard de couronnes de plus pour créer des places de FP initiale pour 21 000 adultes dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes entre 2009 et 2011 (*Förordning om statsbidrag för yrkesinriktad gymnasial vuxenutbildning*, SFS 2009:43).

5.2. Formation professionnelle pour adultes encouragée par l'État

Jusqu'au 1^{er} janvier 2009, la structure administrative de la formation professionnelle (FP) pour adultes présentait une grande diversité. La FP initiale du second cycle de l'enseignement secondaire pour adultes (*yrkesinriktad gymnasial vuxenutbildning inom kommunal vuxenutbildning*) et la formation professionnelle qualifiée (*kvalificerad yrkesutbildning*) relevaient respectivement de l'Agence suédoise pour l'éducation et de l'Agence pour la formation professionnelle qualifiée. La formation complémentaire (*kompletterande utbildning*), la formation postsecondaire de perfectionnement ou de

⁽²⁰⁾ Il y avait en 2008 à peu près 70 000 étudiants inscrits en FP initiale du second cycle du secondaire menée dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes en Suède, mais bon nombre d'entre eux étudiaient à temps partiel. Une fois la participation convertie en participation à plein temps, on estime que l'effectif de cette forme de formation professionnelle était en 2008 de 40 000 élèves.

conversion (*påbyggnadsutbildning*) et les programmes de FP des universités populaires étaient proposés de manière moins structurée. Ces types de programmes de formation professionnelle étaient souvent subventionnés par le gouvernement, tandis que certains ne donnaient aux apprenants que le droit à une assistance financière (prêts étudiants ou bourses de subsistance, parfois frais d'inscription) et que d'autres ne le faisaient même pas. Dans la nouvelle structure administrative unifiée, l'Agence pour la formation professionnelle supérieure mettra en place des lignes directrices plus cohérentes pour l'ensemble de la formation professionnelle postsecondaire. Jusqu'en 2009, la qualité était essentiellement assurée par des études de suivi, par exemple sur le devenir des apprenants à l'issue d'une formation professionnelle supérieure, mais la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure est chargée d'élaborer des procédures plus robustes d'assurance et d'amélioration de la qualité ⁽²¹⁾.

La FP initiale du second cycle du secondaire proposée dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes donne aux personnes âgées de 20 ans et plus la possibilité de suivre des cours théoriques/généralistes ou à orientation professionnelle ⁽²²⁾. Ces cours peuvent permettre ensuite à l'apprenant de poursuivre son itinéraire: diverses formes de formation professionnelle postsecondaire, enseignement supérieur, formation de type apprentissage menant à une certification au niveau sectoriel ou entrée immédiate sur le marché du travail. Les réglementations et les programmes d'études sont élaborés par l'Agence suédoise pour l'éducation.

La formation professionnelle supérieure est en Suède la forme la plus répandue de formation postsecondaire purement professionnelle; ses effectifs étaient en 2008 de quelque 35 000 apprenants. Ce type de formation, lancé sous forme pilote en 1996, a été institué à titre permanent en 2002. Il vise à dispenser une formation répondant aux besoins de connaissances spécialisées dans différents secteurs du marché du travail. Les programmes sont conçus en concertation avec les employeurs et dispensés par divers prestataires d'éducation et de formation ⁽²³⁾. Les programmes peuvent durer de un à trois ans. Un tiers au moins de cette formation devrait s'effectuer en environnement professionnel, les nouvelles lignes directrices actuellement élaborées par la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure visant à faire en sorte que la formation professionnelle supérieure se conforme à des référentiels de qualité et reflète mieux les besoins effectifs du marché du travail.

La formation complémentaire est dispensée en dehors du système éducatif public et sa durée va de 200 heures à deux ans ou plus. Certains de ces programmes bénéficient d'un financement public. Dans d'autres, les participants peuvent demander une assistance financière pour études. La troisième catégorie couvre les programmes bénéficiant de

⁽²¹⁾ La nouvelle agence, qui assumait en juillet 2009 la responsabilité d'une bonne part de la formation complémentaire et postsecondaire de perfectionnement ou de conversion, élaborera des lignes directrices et des procédures d'assurance qualité pour assurer la qualité de l'éducation et de la formation.

⁽²²⁾ L'enseignement municipal pour adultes est en Suède l'une des principales formes d'enseignement; il est régi par le décret sur l'enseignement municipal pour adultes, supplément à la loi sur l'éducation (*Förordning om kommunal vuxenutbildning*, SFS 2002:1012). Il offre aux adultes la possibilité de suivre des cours au niveau du second cycle du secondaire selon des formules flexibles.

⁽²³⁾ Il existe une vaste gamme de prestataires de formation professionnelle supérieure, parmi lesquels institutions publiques, entreprises privées de formation, organisations professionnelles, etc.

l'agrément du gouvernement sans donner lieu à un financement ni à une assistance financière ⁽²⁴⁾. Il y a actuellement environ 150 prestataires de formation différents qui offrent des cours, par exemple beaux-arts, musique, design, artisanat ou formation de pilote. Les programmes de formation complémentaire ne confèrent aucune éligibilité formelle pour la poursuite des études, mais peuvent être considérés comme une formation professionnelle préparant à l'enseignement supérieur ou à l'entrée sur le marché du travail. La gestion de cette forme de FP pour adultes a été transférée au 1^{er} juillet 2009 de l'Agence suédoise pour l'éducation à l'Agence pour la formation professionnelle supérieure.

L'objectif de la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion est de permettre d'accéder à un niveau plus élevé dans une profession ou à une nouvelle profession. Ils durent pour la plupart un an et demi et sont financés dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes. L'Agence pour la formation professionnelle supérieure assume depuis le 1^{er} juillet 2009 la responsabilité de nombreux programmes de formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion.

La formation professionnelle dans les universités populaires – établissements indépendants de formation des adultes – couvre des formules très variables, chaque établissement décidant en toute autonomie des cours à proposer et des méthodes pédagogiques à mettre en œuvre. Les programmes sont de durée variable, mais les cours d'un an sont fréquents. Il s'agit par exemple de cours d'artisanat spécialisé, d'animation de loisirs, d'interprétation de langue des signes, etc. Les universités populaires perçoivent d'importants subsides publics en vertu des dispositions fixées dans le décret sur le subventionnement par l'État de l'enseignement pour adultes (SFS 1991:977).

La formation de type apprentissage pour adultes est dispensée en Suède en dehors du système public d'éducation et de formation; elle est gérée uniquement par des commissions paritaires (réunissant les partenaires sociaux au niveau sectoriel). Cette formation de type apprentissage ou, dans certains cas, la validation des acquis antérieurs ou celle de l'éducation et de la formation à l'étranger aboutit à une certification dans certaines professions.

Il est difficile de dire exactement combien de personnes suivent les programmes de formation professionnelle pour adultes en Suède: il s'agit en effet d'un système décentralisé, et des problèmes de définition se posent en outre pour savoir si c'est ou non un programme de FP qu'un élève suit. On estime qu'en 2008, un peu plus de la moitié des participants de l'enseignement municipal pour adultes suivaient des cours à orientation professionnelle, soit 70 000 personnes ou 40 000 étudiants en équivalent plein temps (Skolverket, 2009a) ⁽²⁵⁾. Il y avait la même année environ 35 000 élèves inscrits à des programmes de formation

⁽²⁴⁾ Jusqu'en juillet 2009, la formation complémentaire était la seule forme de FP opérant en vertu de directives publiques (et donc dispensée après avoir reçu l'agrément d'une autorité gouvernementale, en l'occurrence l'Agence suédoise pour l'éducation) dont certains programmes exigeaient des élèves des droits d'inscription.

⁽²⁵⁾ Dans l'enseignement municipal pour adultes, on ne choisit pas un programme d'un établissement secondaire du second cycle, mais seulement certains cours ou même des parties de cours. Il est donc difficile pour l'Agence suédoise pour l'éducation de déterminer avec précision combien de participants à l'enseignement municipal pour adultes suivent respectivement des études générales ou professionnelles. L'estimation présentée ici repose sur l'analyse par le personnel de l'agence des données nationales sur les cours effectuée le 2 juillet 2009.

professionnelle qualifiée, 5 100 dans la formation complémentaire ⁽²⁶⁾ et 2 800 dans la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion. On ne dispose toutefois pas de données nationales sur le nombre de personnes suivant des programmes de FP dans les universités populaires ou une formation de type apprentissage menant à une certification au niveau sectoriel.

5.3. Formation des chômeurs et autres personnes exposées au risque d'exclusion du marché du travail

Les principales autorités intervenant dans la formation des chômeurs et autres personnes exposées au risque d'exclusion du marché du travail sont l'Agence publique pour l'emploi (Arbetsförmedlingen), l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket) et la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure (Myndigheten för Yrkeshögskolan).

L'Agence pour l'emploi assume la responsabilité de l'élaboration, de la gestion et de l'évaluation de la politique du marché du travail et du financement des mesures actives telles que la formation d'insertion professionnelle ou la mise à niveau des compétences des chômeurs, comme le stipule le décret sur la formation d'insertion professionnelle (*Förordningen (2000:634) om arbetsmarknadspolitiska program: 29/06/2000*).

C'est toutefois pour une bonne partie dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes que s'effectue la mise à niveau des compétences ⁽²⁷⁾.

Jusqu'au milieu des années 1980, la formation des chômeurs était dans sa quasi-totalité assurée par des institutions publiques de formation, mais elle l'est maintenant par toute une gamme de prestataires, parmi lesquels écoles publiques, partenaires sociaux, organisations à but non lucratif et entreprises privées de formation. La formation d'insertion professionnelle est organisée dans toutes les municipalités en vertu tant d'un régime général que de dispositions spécifiques. L'Agence publique pour l'emploi commande et finance des formations pour chômeurs et apporte un soutien ciblé aux groupes vulnérables tels que les nouveaux Suédois/immigrés, les personnes handicapées, les personnes faiblement qualifiées, etc. La tendance est à des formations plus brèves et plus ciblées favorisant un accès ou un retour aussi rapides que possible sur le marché du travail. Les formations plus longues, qui ne sont pas considérées comme directement liées au marché du travail, relèvent généralement de la formation professionnelle publique pour adultes (voir 5.2).

⁽²⁶⁾ Tous les étudiants de formation complémentaire ne suivent pas des programmes de formation professionnelle.

⁽²⁷⁾ Les municipalités disposent en Suède d'un vaste pouvoir d'imposition, qui concerne surtout la tranche de base de l'impôt sur le revenu, et doivent recourir à ces fonds pour financer des services tels que les prestations d'enseignement. Elles doivent toutefois se conformer à la réglementation fixée par le parlement, le gouvernement et l'Agence suédoise pour l'éducation. Les autorités nationales dégagent parfois des fonds additionnels à l'appui de la mise en oeuvre de priorités nationales au niveau des municipalités. Un exemple en est celui du montant de 1,1 milliard de couronnes affecté par le gouvernement à l'initiative d'éducation pour adultes (*yrkesinriktad gymnasial vuxenutbildning*) pour la période 2009-2011.

5.4. Formation professionnelle pour adultes à l'initiative des entreprises ou des partenaires sociaux

En Suède, la formation du personnel (*personalutbildning*) telle qu'elle est relevée dans les statistiques est une formation formelle ou non formelle, contrôlée par un enseignant/formateur et financée par l'employeur. Elle est pour deux tiers organisée dans l'entreprise ou au poste de travail. Elle fait appel à des enseignants ou formateurs internes ou externes. Elle peut toutefois être mise en place par des prestataires externes tels qu'institutions d'enseignement supérieur, associations éducatives ou entreprises privées de formation.

Il n'existe pas de réglementation publique imposant aux entreprises ou aux partenaires sociaux de dispenser une formation professionnelle continue aux salariés ou aux adhérents. Ces questions font au contraire souvent l'objet de solutions négociées entre partenaires sociaux au niveau du secteur ou de l'entreprise. En outre, tous les salariés ont droit depuis le milieu des années 1970 à des congés de formation non rémunérés, la durée de cette formation ne faisant l'objet d'aucune restriction (*Lagen om arbetstagares rätt till ledighet för utbildning*, SFS 1974:981). Des congés de formation rémunérés peuvent être convenus au cas par cas au niveau de l'entreprise ou, plus souvent, au niveau individuel. Il n'existe pas en Suède de comptes individuels de formation, ce qui sans doute n'est guère surprenant eu égard aux dispositifs combinés de la formation professionnelle gratuite pour adultes, du droit aux congés de formation non rémunérés et du vaste système d'assistance financière aux apprenants régi par la loi sur le soutien aux études (*Studiestödslagen*, 1996:605) ⁽²⁸⁾. Les salariés ont aussi le droit de suivre des formations organisées par les syndicats.

Depuis 1982, le perfectionnement et la formation au poste de travail dans le secteur privé font l'objet d'une convention entre la Confédération patronale (*Svenskt Näringsliv*), la Confédération générale du travail (*Landsorganisationen i Sverige – LO*) et le Syndicat des employés et des cadres du secteur privé (*Privattjänstemannakartellen – PTK*), représentant 26 syndicats de salariés. Un accord général régit la formation en cours d'emploi et l'information des salariés sur l'organisation du travail, la technologie et les finances. Ces accords contiennent des dispositions chargeant les partenaires locaux de contribuer conjointement à l'amélioration des conditions dans lesquelles les salariés peuvent s'adapter aux nouvelles exigences de connaissances et de compétences.

Plusieurs syndicats ont conclu avec leurs organisations patronales homologues des accords sur l'éducation et la formation en cours d'emploi des salariés (tel est le cas par exemple de l'Association des électriciens et du Syndicat des travailleurs du bâtiment). D'autres ont signé des accords sur le développement des compétences. Dans d'autres cas encore, les conditions régissant la formation en cours d'emploi font l'objet de négociations au titre de la loi sur la codétermination (*Lag om medbestämmande i arbetslivet – MBL*, SFS 1976:580).

⁽²⁸⁾ Les personnes n'ayant suivi qu'une scolarité brève (c'est-à-dire les plus de 25 ans qui n'ont pas achevé la scolarité obligatoire ou accompli le second cycle de l'enseignement secondaire) peuvent se voir accorder des subventions spéciales au lieu du régime habituel d'assistance financière (*Förordning om rekryteringsbidrag för vuxenstudierande*, SFS 2002:744) dont bénéficient la plupart des apprenants adultes: 70 % à titre de prêt et 30 % à titre de subvention.

Plusieurs projets ont été menés, à l'initiative soit des employeurs, soit des syndicats. La Confédération générale du travail (LO) apporte un soutien à un grand nombre de cercles d'étude par son organisation partenaire, l'Association pour la formation des travailleurs (ABF), ce qui permet aux syndicats de fournir chaque année des possibilités de formation à des dizaines de milliers de travailleurs. Un projet très ambitieux mené par la LO et l'ABF en 2003 (*KUL-projektet* – Développement des compétences et Apprendre dans la vie professionnelle) fournit de nombreux bons exemples d'accords nationaux et locaux entre organisations syndicales et patronales sur la formation des salariés.

La formation des salariés est assez également répartie parmi les 25-54 ans, mais les salariés les plus jeunes (20-24) et les plus âgés (55-64) accusent une participation plus faible. En moyenne, la proportion de participants est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Le taux de participation à une formation à l'initiative de l'entreprise augmente avec la taille de l'entreprise. La formation en cours d'emploi dans les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficie parfois de subventions de la part de programmes européens tels que le Fonds social européen (FSE) ou les fonds structurels. Entre 2001 et 2003, 350 000 salariés suédois, travaillant pour une bonne part dans des PME, ont participé à une formation en cours d'emploi dont le financement faisait en partie appel à une contribution du FSE.

Il existe toute une gamme de mesures de développement des compétences et de processus d'apprentissage informel dans les entreprises suédoises. La formation professionnelle continue constitue souvent une réaction à la rotation de l'emploi ou à la restructuration de l'organisation du travail. Dans d'autres cas, les employeurs mettent à la disposition de leurs salariés de la littérature spécialisée ou du matériel d'apprentissage pour qu'ils apprennent de manière autonome. Dans de nombreuses entreprises, les salariés apprennent mutuellement les uns des autres, mais ces formules d'apprentissage informel ne figurent généralement pas dans les statistiques. De nombreux salariés participent aussi à des cercles d'étude dans le cadre de l'une des grandes associations telles que l'Association pour la formation des travailleurs ou ABF (*Arbetarnas bildningsförbund*)⁽²⁹⁾ ou d'autres, affiliées à la Fédération nationale des associations éducatives (*Folkbildningsförbundet*)⁽³⁰⁾.

La formation des salariés a progressé au cours des deux dernières décennies avec l'introduction de nouvelles technologies – surtout l'informatique – et la transformation de l'organisation du travail. Dans de nombreuses entreprises, la gestion s'est décentralisée, conférant aux salariés de nouvelles tâches et de nouvelles responsabilités. En 2001, plus de 2,5 millions de salariés de 20 à 64 ans ont participé à ce type de formation (58 % de la population active).

Des données récentes recueillies pour la troisième enquête communautaire sur la formation professionnelle continue (CVTS) montrent que les entreprises suédoises figurent parmi les plus formatrices en Europe, devancées uniquement par le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark et l'Autriche: 78 % des entreprises suédoises étaient en 2005 répertoriées comme entreprises formatrices (voir tableau 11). Ce sont surtout les cadres

⁽²⁹⁾ www.abf.se

⁽³⁰⁾ www.studieforbunden.se

supérieurs qui bénéficient d'une formation en cours d'emploi, suivis des employés et des ouvriers.

Tableau 11. Proportion d'entreprises formatrices parmi toutes les entreprises en Suède, UE-27 et pays sélectionnés, en 2005

	UE-27	GR	IT	PL	ES	DE	FR	SE	UK
Entreprises formatrices (%)	60	21	32	35	47	69	74	78	90

Source: Eurostat, 2009.

5.5. Formation professionnelle pour adultes à l'initiative des individus

Comme de nombreux autres pays, la Suède a ces dernières années, conformément au concept d'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les aspects de la vie, recentré sa perspective, depuis l'éducation et la formation vers l'apprentissage individuel. Dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes (*Komvux*), de nombreuses municipalités ont mis en place des centres spéciaux de formation dans des centres communautaires ou des bibliothèques. L'apprentissage qui y est dispensé et encouragé porte sur des domaines divers et est mené à l'initiative des individus. Il n'existe toutefois pas de données relatives à la part qui revient à la formation professionnelle continue dans l'apprentissage formel, non formel et informel pour adultes.

Une enquête a été menée en 2002 sur l'apprentissage informel à l'initiative des individus pendant l'année scolaire 2001/2002 (Shapiro, 2004) ⁽³¹⁾. Elle couvrait la population adulte et examinait quatre types d'apprentissage informel:

- lecture de littérature professionnelle, technique ou scientifique;
- visites d'expositions et de foires;
- apprentissage sur ordinateur et sur Internet;
- apprentissage par la radio et la télévision éducatives.

L'enquête a montré qu'une importante proportion de la population adulte (77 %) effectuait un apprentissage informel de l'un de ces types. Le mode le plus fréquent d'apprentissage informel était la lecture de littérature professionnelle, le moins fréquent l'apprentissage par la radio et la télévision. L'enquête a également montré que les personnes qui suivaient un apprentissage formel ou non formel (par exemple cours ou cercles d'étude) avaient une plus grande propension à effectuer un apprentissage informel (91 %) que celles qui n'avaient pas suivi d'apprentissage formel ou non formel (65 %). La participation à l'apprentissage informel suit un modèle similaire à la participation aux autres formes d'éducation et de formation (les personnes ayant un niveau éducatif élevé sont plus enclines à participer à un apprentissage informel que celles qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire).

⁽³¹⁾ Cette étude est citée dans le rapport national de Shapiro sur la Suède: *Achieving the Lisbon Goal: the Contribution of Vocational Education and Training Systems* (Shapiro, 2004).

Une étude plus récente (Participation des adultes à l'éducation – *Vuxnas deltagande i utbildning*) menée par l'Office national des statistiques de Suède et publiée en 2007 a révélé que 73 % des 5 000 adultes de 25 à 64 ans interrogés avaient suivi un apprentissage formel ou non formel à l'automne 2005 et au printemps 2006 (Statistiska centralbyrån, 2007). Le taux de participation était assez semblable chez les hommes et les femmes (respectivement 78 % et 74 %); il était plus élevé chez les personnes de niveau éducatif élevé et chez celles qui avaient un emploi. La participation à l'apprentissage des adultes diminue avec l'âge.

Tableau 12. Apprentissage tout au long de la vie – participation des adultes à l'éducation et à la formation en 2002 et 2007

	2002			2007		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
UE-27	7,2	7,8	6,6	9,5	10,3	8,6
Belgique	6,0	6,0	5,9	7,2	7,4	7,0
Bulgarie	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4
République tchèque	5,6	5,4	5,8	5,7	5,9	5,5
Danemark	18,0	20,5	15,6	29,2	34,2	24,2
Allemagne	5,8	5,5	6,1	7,8	7,6	8,0
Estonie	5,4	6,9	3,6	7,0	9,3	4,6
Irlande	5,5	6,4	4,7	7,6	9,0	6,2
Grèce	1,1	1,1	1,1	2,1	2,1	2,2
Espagne	4,4	4,8	4,0	10,4	11,5	9,3
France	2,7	3,0	2,4	7,4	7,9	7,0
Italie	4,4	4,6	4,2	6,2	6,6	5,9
Chypre	3,7	3,8	3,6	8,4	8,6	8,1
Lettonie	7,3	9,2	5,1	7,1	9,3	4,6
Lituanie	3 (b)	4 (b)	1,9 (b)	5,3	6,8	3,6
Luxembourg	7,7	6,4	8,9	7,0	7,4	6,5
Hongrie	2,9	3,3	2,6	3,6	4,1	3,0
Malte	4,4	3,8	4,9	6,0	5,6	6,4
Pays-Bas	15,8	15,5	16	16,6	17,0	16,1
Autriche	7,5	7,3	7,6	12,8	14,0	11,6
Pologne	4,2	4,7	3,6	5,1	5,5	4,7
Portugal	2,9	3,1	2,6	4,4 (p)	4,5 (p)	4,4 (p)
Roumanie	1,0	1,0	1,0	1,3	1,4	1,2
Slovénie	8,4	8,9	7,9	14,8	16,1	13,5
Slovaquie	8,5	8,8	8,2	3,9	4,3	3,4
Finlande	17,3	20,0	14,5	23,4	27,5	19,4
Suède	18,4	21,2	15,7	32,4 (e)	39,3 (e)	25,8 (e)
Royaume-Uni	21,3	24,9	17,9	20 (b)	23,2 (b)	16,7 (b)

Note: pourcentage de la population de 25 à 64 ans ayant participé à l'éducation ou à la formation pendant les quatre semaines précédant l'enquête.

(b) série interrompue; (p) valeur provisoire; (e) valeur estimative.

Source: Eurostat, février 2009.

Enfin, des informations sur le pourcentage d'adultes participant à l'apprentissage tout au long de la vie dans les États membres sont présentées au tableau 12.

Les données indiquent que la participation à l'apprentissage tout au long de la vie est plus élevée en Suède que dans tout autre État membre. En fait, le taux de participation des adultes à l'apprentissage en Suède (32,4 %) est plus de trois fois supérieur au taux global de participation de l'UE-27 (9,5 %). Il est intéressant de noter que les femmes ont une probabilité d'environ 50 % plus élevée que les hommes de participer à l'apprentissage tout au long de la vie, leur taux de participation en vertu de la définition de l'enquête étant en 2007 de 39,3 % contre seulement 25,8 % pour les hommes. Ce constat n'est pas totalement surprenant, car les femmes ont en Suède un taux plus élevé d'accomplissement du second cycle de l'enseignement secondaire et un taux significativement plus élevé de participation à l'enseignement supérieur, puisqu'elles représentaient ces dernières années plus de 60 % des cohortes d'étudiants nouvellement inscrits.

6. Formation des enseignants et formateurs de formation professionnelle

Les types d'enseignants et de formateurs dans la formation professionnelle en Suède sont très variables suivant le type de formation professionnelle. Les enseignants travaillent généralement dans des écoles/institutions d'enseignement, tandis que les formateurs exercent davantage une fonction de tuteur assurant la supervision de stagiaires à un poste de travail. D'une façon générale, la réglementation applicable aux enseignants de formation professionnelle au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire est semblable à celle qui s'applique aux autres enseignants du même niveau. En revanche, la situation des enseignants intervenant dans la formation professionnelle pour adultes est bien plus diversifiée: les nombreux et divers prestataires d'éducation et de formation appliquent ici une vaste gamme de procédures et de normes pour le recrutement d'enseignants et de formateurs.

6.1. Enseignants et formateurs de formation professionnelle initiale

Dans la forme la plus répandue de formation professionnelle, la formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire, on compte environ 11 000 enseignants ne dispensant que des matières purement professionnelles⁽³²⁾ (Skolverket, 2009a). Les enseignants de formation professionnelle représentent donc environ 30 % du personnel enseignant du second cycle du secondaire. La situation est analogue dans la formation professionnelle initiale municipale pour adultes, puisqu'elle est régie par le même programme d'enseignement que la formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire.

Les procédures de recrutement des enseignants du second cycle du secondaire sont ouvertes et non régulées. La responsabilité du recrutement est décentralisée vers les municipalités ou les écoles. En vertu d'un accord central, les enseignants pleinement qualifiés (c'est-à-dire titulaires d'un diplôme d'aptitude à l'enseignement) accomplissent une période probatoire de 12 mois avant d'être nommés à un poste permanent. Il s'agit ainsi de faire bénéficier les enseignants nouvellement diplômés d'une année d'introduction à la profession sous la direction d'un enseignant expérimenté. Un candidat ne présentant pas toutes les qualifications requises peut être employé à titre temporaire avec un contrat renouvelé d'année en année.

⁽³²⁾ Il est important de noter que tous les élèves du second cycle de l'enseignement secondaire suivent en Suède un tronc commun de matières représentant un tiers du programme du second cycle, et que ces matières sont enseignées par des enseignants de matières générales. Ainsi, alors que près de 50 % des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire relèvent de programmes de formation professionnelle initiale, le taux actuel d'enseignement de type professionnel est plus proche de 35 %.

La formation professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire est normalement menée pour 85 % en milieu scolaire, et les éléments scolaires du programme sont dispensés par des enseignants de matières spécifiques (*karaktärsämneslärare*) et de matières principales (*kärnämneslärare*) pour les matières générales communes à tous les programmes. L'élément de 15 % de formation en environnement professionnel (*arbetsplatsförlagd utbildning*) est supervisé par des formateurs dont le recrutement n'est pas soumis à des exigences formelles ou générales.

6.1.1. Pénuries d'enseignants de formation professionnelle initiale

Un rapport publié en 2006 parvenait à la conclusion que la Suède devrait former près de 4 000 enseignants de formation professionnelle entre 2006 et 2011 (soit près de 800 enseignants par an jusqu'en 2011), mais que 200 enseignants de formation professionnelle seulement avaient obtenu leur diplôme d'enseignement en 2006 (Skolverket, 2007a). Face à la pénurie actuelle et future d'enseignants de formation professionnelle dans la formation initiale du second cycle de l'enseignement secondaire, un certain nombre d'initiatives ont été mises en place pour attirer davantage de personnes vers la profession d'enseignant de formation professionnelle. Entre 2002 et 2006, une initiative (*Särskild lärarutbildning – SÅL II*) a aidé plus de 4 000 enseignants de formation professionnelle initiale à devenir des enseignants pleinement qualifiés en combinant travail et études pour obtenir un diplôme d'aptitude à l'enseignement. Elle a été suivie en 2005 d'une initiative à l'intention des enseignants de formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire (*SÅL III – Särskild lärarutbildning för lärare i yrkesämnen på gymnasiet*) portant sur huit institutions éducatives et s'adressant aux enseignants non titulaires d'un diplôme d'aptitude à l'enseignement. L'initiative SÅL III est menée sur le mode de l'enseignement à distance et ouvert; ses derniers bénéficiaires (les dernières inscriptions ont eu lieu en 2007) achèveront la formation fin 2009. Une autre initiative appelée Formation spéciale d'enseignants (VAL) est en place jusqu'en 2009; elle permet à des enseignants n'ayant pas une qualification complète d'obtenir un diplôme d'aptitude à l'enseignement par une formule combinant travail et études à plein temps ou à temps partiel ou par formation à distance sur Internet. Plusieurs commissions gouvernementales ont étudié ces questions au cours des années passées (voir 6.2).

6.2. Conditions de formation des enseignants et introduction d'une certification d'enseignant

La formation des enseignants est actuellement régie par la loi sur l'enseignement supérieur (*Högskolelag*, SFS 1434). Les enseignants pleinement qualifiés suivent une formation de niveau universitaire et obtiennent un diplôme d'aptitude à l'enseignement à l'issue d'un parcours combinant études dans un établissement d'enseignement supérieur et apprentissage en environnement professionnel dans des écoles. En 2008/2009, environ 72 % des enseignants du second cycle du secondaire avaient un diplôme d'aptitude à l'enseignement. Dans les programmes professionnels du second cycle du secondaire, 62 % seulement avaient ce diplôme. Les programmes Médias (42,1 %) et Ingénierie des véhicules (47,8 %) étaient ceux où la proportion d'enseignants détenteurs d'un diplôme d'aptitude à

l'enseignement était la plus faible. On trouvait les taux les plus élevés d'enseignants pleinement qualifiés dans les programmes Enfance et loisirs (89.2 %) et Santé et soins (82.4 %) (Skolverket, 2009a).

Le gouvernement actuel tout comme le précédent se sont montrés préoccupés par le nombre relativement élevé d'enseignants non titulaires d'un diplôme d'aptitude à l'enseignement. Face à cette situation, trois commissions gouvernementales ont été mises en place pour étudier entre 2006 et 2008 les questions relatives à la formation et à la qualification des enseignants.

Le première commission, qui a étudié l'éligibilité et la certification des enseignants (*Lärarytredningen – om behörighet och auktorisation*, U 2006:07), a recommandé l'établissement d'une certification d'enseignant délivrée par l'Agence suédoise pour l'éducation. La certification d'enseignant serait délivrée à l'issue d'une année probatoire d'emploi suivant la fin des études, pendant laquelle les nouveaux enseignants travailleraient avec un enseignant expérimenté comme tuteur. La commission propose de dissocier la certification selon la forme d'établissement scolaire et de domaine d'enseignement, recommandant en outre qu'un enseignant ne puisse obtenir un poste permanent sans certification préalable. Pour stimuler le perfectionnement professionnel, un statut d'«enseignant spécialement qualifié» permettra à ses détenteurs d'assumer la responsabilité de certains domaines d'étude, de l'assurance qualité, et d'agir en tant que conseillers de futurs enseignants et de tuteurs de nouveaux enseignants. Le nouveau système de certification des enseignants entrera en vigueur en deux étapes à partir de 2010 (SOU, 2008:52).

La seconde commission s'est penchée sur la formation des enseignants (*Utredningen om en ny lärarytbildning*, U 2007:10) et a publié un rapport final sous le titre *En hållbar lärarytbildning* [Une formation durable pour les enseignants]. Elle a recommandé la mise en place de deux nouveaux diplômes d'aptitude à l'enseignement, l'un pour l'enseignement en général et l'autre davantage fondé sur une connaissance approfondie d'un domaine ou d'une matière. Elle a proposé que les universités et établissements d'enseignement supérieur aient à demander un agrément pour dispenser une formation d'enseignant. Bien que les programmes de formation des enseignants accusent les effectifs de participation les plus élevés de tous les programmes des établissements d'enseignement supérieur de Suède, de nombreux rapports ont souligné des faiblesses dans la formation des enseignants, notamment une culture insuffisante de recherche académique et des taux d'internationalisation médiocres. Les recommandations de la commission visent à relever le statut de la profession d'enseignant, en partie en augmentant de 175 millions de couronnes par an le financement de la recherche dans ce domaine et en amenant davantage de futurs enseignants à suivre des études de troisième cycle. La commission conclut que la formation des enseignants devrait se caractériser par: 1) une démarche critique et scientifique; 2) une connaissance de l'histoire; 3) une perspective internationale; et 4) le recours aux technologies de l'information et de la communication comme ressource éducative. Elle note dans ses conclusions qu'aujourd'hui trop peu de jeunes postulent à une formation d'enseignant et qu'il faudra, pour améliorer l'attrait de la profession d'enseignant, une structure plus claire, une meilleure qualité et des exigences plus élevées (SOU, 2008:109).

La troisième commission, consacrée à la formation des enseignants de formation professionnelle (*Utbildning till yrkeslärare*, U 2008:5), a publié fin 2008 un rapport final intitulé *Nya vägar till yrkeslärarytbildning* [Nouveaux itinéraires de formation des enseignants

de formation professionnelle]. L'objectif visé est de faciliter le recrutement à la formation d'enseignant de formation professionnelle et de mettre en place un système d'évaluation et de validation des connaissances et compétences de formation professionnelle des individus, qu'ils les aient acquises par l'enseignement supérieur, le travail ou des formules combinant les deux. À l'heure actuelle, pour exercer en tant qu'enseignant de formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire, il faut avoir obtenu au moins 180 crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*), correspondant à trois années d'études à plein temps. Plusieurs initiatives se sont attachées à répondre à la nécessité de valider les compétences professionnelles en accordant des exemptions pour connaissances et expérience professionnelles. La commission conclut que les connaissances et compétences acquises en dehors du système éducatif formel devraient posséder la même légitimité que les connaissances et compétences acquises par des cours dans des établissements d'enseignement supérieur.

La commission sur les enseignants de formation professionnelle recommande l'instauration d'un programme d'un an et demi (90 crédits ECTS) de travail professionnel qualifié comprenant un an (60 crédits) de cours et un semestre (30 crédits) de formation en environnement professionnel dans des établissements secondaires du second cycle. La commission recommande trois itinéraires différents de formation des enseignants de formation professionnelle initiale:

- (a) obtention de 90 crédits ECTS dans un domaine pertinent, avec en outre une expérience professionnelle pertinente au poste de travail;
- (b) obtention d'au moins 60 crédits pour une autre formation postsecondaire dans un domaine professionnel pertinent, avec en outre une expérience professionnelle pertinente;
- (c) un certificat délivré par l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket), attestant la possession de connaissances et compétences correspondant aux qualifications requises dans le domaine d'enseignement choisi.

La commission conclut qu'il appartient à l'Agence suédoise pour l'éducation, en collaboration avec ses conseils nationaux de programme rassemblant les parties prenantes de la formation professionnelle au niveau des programmes, d'élaborer à l'appui de la formation et de la certification des enseignants de formation professionnelle initiale des critères relatifs aux compétences requises et aux procédures de validation. Elle conclut en outre que c'est l'Agence suédoise pour l'éducation qui doit être l'instance d'évaluation et de certification des connaissances et compétences sur lesquelles se fondent la qualification et la certification des enseignants de formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire (SOU, 2008:112).

En 2007, le gouvernement a lancé une importante initiative d'investissement dans le perfectionnement des enseignants – Soutien aux connaissances des enseignants (*Lärarlyftet*) – et d'amélioration du prestige de l'enseignement.

Au total 2,8 milliards de couronnes sont disponibles, un montant suffisant pour financer la participation de 30 000 enseignants. C'est à l'Agence suédoise pour l'éducation qu'a été confiée la gestion de l'initiative, dont le but est d'améliorer la compétence des enseignants et d'augmenter ainsi la proportion d'apprenants atteignant les objectifs nationaux en matière de connaissances. Les enseignants du second cycle de l'enseignement secondaire peuvent

suivre des cours pour un total de 20 à 40 crédits ECTS auprès d'institutions d'enseignement supérieur ou dans le cadre d'autres dispositifs mis en place à la demande de l'Agence suédoise pour l'éducation, mieux adaptés aux besoins spécifiques des enseignants en exercice. En 2008, première année complète de fonctionnement du programme, 5 700 enseignants ont participé à une formation de perfectionnement avec le soutien de cette initiative.

6.3. Enseignants et formateurs de formation professionnelle pour adultes

On l'a vu au chapitre 5, les deux principales formes de formation professionnelle pour adultes en Suède, la formation professionnelle initiale pour adultes au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire et la formation professionnelle supérieure, comptaient respectivement 40 000 et 35 000 élèves environ en 2008. Les enseignants de l'enseignement municipal pour adultes sont soumis aux mêmes exigences que les enseignants de formation professionnelle initiale (enseignants de matières spécifiques dans des programmes professionnels ou enseignants de matières principales) dans le cadre du second cycle de l'enseignement secondaire. Il est possible de recruter si nécessaire des enseignants possédant d'autres qualifications. Lorsque la formation est organisée par un prestataire privé de formation au lieu d'une municipalité, elle fait appel tant à des enseignants de matières spécifiques et autres salariés disposant d'une expérience pertinente pour le volet scolaire du programme qu'à des employés de l'entreprise concernée servant de formateurs. Si la formation professionnelle initiale relevant de l'enseignement municipal pour adultes est sur le plan organisationnel distincte du second cycle de l'enseignement secondaire, ils partagent souvent les mêmes bâtiments (ateliers, salles de classe, etc.) et de nombreux enseignants exercent dans les deux institutions.

La formation professionnelle supérieure, connue jusqu'au 1^{er} juillet 2009 sous l'appellation de formation professionnelle qualifiée (*kvalificerad yrkesutbildning - KY*), recourt à des types d'enseignants et de formateurs très variés suivant le type de programme et le prestataire/l'établissement de formation (voir 5.2). Il faut seulement que les enseignants et formateurs disposent des compétences requises pour l'enseignement qu'ils dispensent, qu'ils les aient acquises par une formation ou par une expérience professionnelle. Les formateurs (*handledare*) du volet de formation en environnement professionnel, qui représente normalement 30 % de l'horaire total des programmes de formation professionnelle supérieure, sont généralement des salariés possédant une importante expérience professionnelle, qui n'assument pas exclusivement des fonctions de formation dans leur entreprise.

Il y a aussi des enseignants pour les élèves des programmes de formation professionnelle des universités populaires⁽³³⁾ et des formateurs pour les élèves qui suivent une formation de type apprentissage menant à une certification délivrée par les commissions paritaires sectorielles en 2008. Ces types de formation ne font toutefois pas l'objet de lignes

⁽³³⁾ Il n'y a pas de données nationales sur le nombre d'inscrits à des programmes de formation professionnelle dans les universités populaires ou suivant une formation de type apprentissage.

directrices nationales cohérentes. Dans l'ensemble, la formation professionnelle des enseignants pour adultes tend, sauf pour l'enseignement municipal pour adultes, à être davantage gérée par les prestataires de formation que régie par des dispositions réglementaires.

7. Développement des connaissances et des compétences et innovation pédagogique

La responsabilité du développement des compétences et de l'innovation pédagogique dans le second cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement pour adultes a été largement décentralisée vers les municipalités. Dans les formes de formation professionnelle postsecondaire, c'est normalement au prestataire de formation professionnelle que cette responsabilité incombe.

La plus grande partie de la formation professionnelle étant en Suède fortement modularisée et fondée sur des cours, les établissements de second cycle de l'enseignement secondaire disposent d'un degré élevé de flexibilité dans l'organisation de l'éducation. On peut suivre des cours sur un mode intensif en étudiant plusieurs matières à la fois, ou bien les étendre sur plusieurs années. Les cours peuvent aussi être intégrés avec d'autres matières, groupés en modules ou étudiés par thèmes. Des groupes réunissant des élèves de programmes à la fois généraux et professionnels peuvent être constitués, et les élèves peuvent dans tous les programmes opérer un choix dans une vaste gamme de cours en option. Lorsqu'ils se trouvent confrontés à des difficultés dans leurs études, ils peuvent se retirer d'un ou plusieurs cours pour suivre un programme réduit. La durée normale des études est de trois ans, mais avec le système de cours et de crédits, les élèves peuvent mettre plus ou moins longtemps pour accomplir la scolarité du second cycle de l'enseignement secondaire. L'enseignement municipal pour adultes permet même aux apprenants de ne suivre que des parties de certains cours (c'est-à-dire des cours subdivisés en différents éléments).

7.1. Utilisation des TIC dans l'éducation et la formation

Une bonne part du travail consacré ces dernières années au développement d'une pédagogie novatrice a porté sur l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus d'enseignement et d'apprentissage. Depuis 1994, le réseau scolaire suédois (*Skoldatanätet*) exploite un site web visant à stimuler le recours aux technologies de l'information dans les écoles. Le premier plan national d'action visant à introduire les TIC dans les écoles (*IT i Skolan – ITiS*)⁽³⁴⁾ a été mené entre 1999 et 2002, prévoyant une formation en cours d'emploi de 75 000 enseignants (soit la moitié du corps enseignant), des subventions de l'État pour améliorer l'accès des écoles à Internet, des adresses électroniques pour tous les enseignants et les élèves, et un soutien au développement du réseau scolaire suédois et du réseau scolaire européen.

⁽³⁴⁾ Une commission consacrée aux TIC dans les écoles (ITiS) a préconisé en 1998 la mise en œuvre d'un plan d'action national en faveur des TIC dans les écoles, qui couvrirait initialement la période de 1999 à 2002. Le programme ITiS, encore en cours, est à présent géré par l'Agence suédoise pour l'éducation. Pour des informations plus détaillées en suédois sur l'ensemble du programme en faveur des TIC dans les écoles, consulter www.skolverket.se/sb/d/2366 [cité le 9.7.2009].

La première phase du programme ITiS comptait quatre principes directeurs: égalité entre les écoles et qualité pour les élèves, développement des écoles, amplification et renforcement des programmes, accroissement de l'accès des écoles à Internet. Parallèlement, le programme ITiS fournissait une partie du financement nécessaire à l'extension de l'infrastructure en TIC des écoles, et l'accès aux TIC dans les écoles a significativement augmenté ces dernières années, passant de 4,2 élèves du second cycle de l'enseignement secondaire par ordinateur scolaire en 2001 à 2,5 élèves par ordinateur en 2008. La même enquête a révélé que plus de 75 % des enseignants du second cycle de l'enseignement secondaire avaient leur propre ordinateur à l'école en 2008 (Skolverket, 2009b).

L'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket) gère un site web *IT för pedagoger* [TIC pour les enseignants]⁽³⁵⁾, qui offre aux enseignants des écoles et des centres d'enseignement pour adultes un soutien à l'usage créatif et critique des TIC et des nouveaux médias. Ce site web propose également du matériel pour le développement des compétences, par exemple «PIM», une ressource Internet suédoise conçue pour améliorer les compétences pratiques des enseignants en matière de TIC et de médias. À l'automne 2007, quelque 30 000 enseignants travaillaient sur la plate-forme PIM. Skolverket diffuse en outre un livre⁽³⁶⁾ intitulé *Digitala lärresurser – möjligheter och utmaningar för skolan* [Ressources numériques d'apprentissage - perspectives et défis pour les écoles], qui expose ce que sont les ressources pédagogiques numériques et l'usage qui peut en être fait dans l'éducation. L'objectif poursuivi est de promouvoir le recours aux ressources pédagogiques numériques en Suède. De nombreuses écoles suédoises entretiennent en outre activement des partenariats eTwinning pour coopérer sur Internet avec leurs homologues dans toute l'Europe.

7.2. Innovation dans l'évaluation

Pour que l'évaluation soit aussi homogène que possible dans l'ensemble du pays, il est recommandé aux enseignants d'utiliser pour les cours du second cycle de l'enseignement secondaire des tests nationaux mis au point par l'Agence suédoise pour l'éducation. Il s'agit de tests pour les cours de suédois, d'anglais et de mathématiques, et il existe aussi un outil en ligne fournissant du matériel au niveau national pour les tests des programmes à orientation professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire (*Yrkesprovbanken*)⁽³⁷⁾. Cette base de données contient du matériel pour des tests nationaux portant sur neuf programmes nationaux différents de formation professionnelle au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire. Le matériel a été adapté pour pouvoir servir à la validation des apprentissages non formels et informels.

⁽³⁵⁾ Informations en anglais sur les TIC pour les enseignants: http://itforpedagoger.skolverket.se/in_english/ [cité le 9.7.2009].

⁽³⁶⁾ La publication *Digitala lärresurser – möjligheter och utmaningar för skolan* est disponible en version intégrale (y compris trois chapitres en anglais) à: http://itforpedagoger.skolverket.se/in_english/digital_learning_resources/ [cité le 9.7.2009].

⁽³⁷⁾ Accès à *Yrkesprovbanken*: <http://yrkesprovbanken.skolverket.se/> [cité le 9.7.2009].

Des évaluations nationales pour le second cycle de l'enseignement secondaire ont été mises au point à l'appui de la qualité de la formation professionnelle. Basées sur les compétences, elles reposent sur des situations ou problèmes authentiques dont des enseignants et des représentants de la vie professionnelle ont identifié le rôle capital dans leur domaine spécifique. Les problèmes sont exposés en format multimédia, les élèves devant les traiter de façon authentique. Cela permet d'évaluer l'aptitude de l'élève à gérer le problème (en traitant divers aspects relevant de la planification, de l'action pratique et de l'évaluation). Les nouvelles évaluations sont mises au service des écoles sur le site web de l'Agence suédoise pour l'éducation.

7.3. Mécanismes de prévision des besoins de compétences

Alors qu'il existe une profusion de données de haute qualité sur le marché du travail et l'éducation en Suède, il n'y a guère de coordination entre l'Office national des statistiques et les organismes assumant la responsabilité de l'éducation et de la formation. Au contraire, le seul grand organisme à se pencher sur cette question (la prévision des compétences futures) est l'Agence publique pour l'emploi. Le travail mené sur ce thème par les agences chargées de la formation professionnelle en Suède se traduit plutôt par des études isolées que par une coopération régulière et institutionnalisée entre les agences responsables des statistiques, de la politique de l'emploi et de l'éducation et de la formation.

D'une façon générale, le lien entre les besoins de compétences sur le marché du travail et les programmes et cursus de formation professionnelle varie suivant le type de formation. C'est ainsi par exemple que l'offre de formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire, forme la plus répandue de formation professionnelle, repose largement sur les choix faits par les élèves, tandis que la formation professionnelle postsecondaire pour adultes repose souvent sur les besoins de compétences des entreprises tels que les voient les prestataires de formation. La nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure, mise en place au 1^{er} juillet 2009, est explicitement chargée de mener des analyses des besoins de compétences sur le marché du travail pour que l'offre de formation professionnelle postsecondaire réponde aux besoins de compétences des entreprises.

7.4. Passerelles et nouveaux partenariats éducatifs

Les programmes d'études stipulent qu'aux activités menées à l'école devraient être associés des contacts avec le monde du travail ainsi qu'avec d'autres activités extérieures à l'école. Il incombe aux enseignants de contribuer à l'établissement de contacts avec des organisations, entreprises ou autres organismes. Les établissements d'enseignement obligatoire et ceux du second cycle du secondaire devraient eux aussi coopérer étroitement avec le monde du travail, les institutions d'enseignement supérieur et la société en général. Une telle coopération, tout en contribuant à consolider la qualité, est la base sur laquelle s'opèrent le choix des cours et la décision de poursuivre des études ou de s'engager dans une activité professionnelle. Afin de renforcer la coopération entre les différents volets du système éducatif, les élèves peuvent suivre des cours au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire tout en effectuant leur scolarité obligatoire, et les élèves du

second cycle de l'enseignement secondaire peuvent, tout en poursuivant leur scolarité, suivre des cours d'enseignement supérieur s'ils ont atteint les objectifs fixés en matière de connaissances.

La formation professionnelle postsecondaire est souvent en relation très étroite avec le marché du travail et avec les partenaires sociaux, mais elle entretient des liens moins développés avec les institutions d'enseignement supérieur (comme les universités ou les établissements d'enseignement supérieur). On espère qu'à l'avenir, la formation professionnelle supérieure facilitera le transfert de crédits lorsqu'un étudiant désirera s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre un programme aboutissant à un diplôme (CITE 5A).

7.5. Réforme des programmes d'études

Les élèves engagés dans une filière professionnelle et/ou d'apprentissage n'ont pas besoin de suivre tous les cours principaux/généraux requis pour satisfaire aux conditions d'admission dans l'enseignement supérieur. Ils pourront en revanche s'inscrire aux cours requis pour l'admission dans l'enseignement supérieur s'ils le désirent (voir 4.2.2).

Les parties prenantes étudient actuellement au niveau national, régional, local et sectoriel une réforme de l'ensemble des programmes d'études du second cycle de l'enseignement secondaire ainsi que d'autres améliorations, en concertation avec les chercheurs, les enseignants/formateurs, les autorités éducatives, les partenaires sociaux et les apprenants.

Afin de renforcer l'intérêt porté aux mathématiques et aux sciences de la nature, une *task-force* Mathématiques⁽³⁸⁾ a été chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national allant de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur et concernant tant les programmes professionnels du second cycle de l'enseignement secondaire que les diverses formes de formation professionnelle pour adultes. Cette *task-force* a pour mission d'améliorer le regard porté sur les mathématiques, de renforcer l'intérêt qui leur est porté et de mettre au point un matériel novateur d'enseignement des mathématiques. Elle a pour groupes cibles les élèves, les enseignants, les chercheurs et les parents.

Le gouvernement a lancé un projet pilote sur l'apprentissage à distance dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Grâce à l'apprentissage à distance, les élèves peuvent combiner des études dans leur municipalité de résidence avec d'autres cours qui n'y sont pas dispensés mais le sont dans un établissement de second cycle de l'enseignement secondaire situé ailleurs. La responsabilité de cette forme de projet pilote a été transférée en octobre 2008 de l'ancienne Agence de développement scolaire à l'Agence suédoise pour l'éducation. Ce projet pilote vise à soutenir le développement de nouvelles formes d'apprentissage où les TIC constituent un important véhicule et permettent en outre d'améliorer la coopération entre les municipalités.

⁽³⁸⁾ Pour obtenir plus d'informations (en suédois):
<http://www.math.kth.se/~laksov/sms/Matematikdelegationen.html> [cité le 9.7.2009].

8. Validation de l'apprentissage

La reconnaissance des acquis de l'apprentissage et de l'expérience accumulée au travail, dans l'éducation et la formation, ou par d'autres formes d'apprentissage formel, informel et non formel est un aspect important des politiques suédoises. La validation implique l'évaluation structurée, la documentation et la reconnaissance des connaissances et compétences qu'un individu possède, indépendamment de la façon dont il les a acquises. Toutefois, la Suède ne connaît ni organisation centrale ni réglementation de la reconnaissance et de la validation, qui se font au contraire à de nombreux niveaux.

Des services de validation et d'évaluation des compétences sont offerts par différents acteurs, parmi lesquels les municipalités, l'Agence publique pour l'emploi et des conseils paritaires de formation qui délivrent des certificats (*Yrkesbevis*) pour de nombreuses professions (par exemple électricien, plombier, etc.). Les modalités varient d'un métier à l'autre. Il n'y a dans l'ensemble qu'un petit nombre de professions réglementées. Elles tendent à être gérées par les partenaires sociaux et leurs commissions paritaires sectorielles de formation plutôt que par le gouvernement. Certaines professions du secteur de la santé exigent une certification; d'autres, telles que les professions de l'électricité, ont des prescriptions réglementaires concernant les aspects relatifs à la sécurité.

La formation professionnelle la plus répandue, la formation professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire, n'aboutit pas actuellement à une certification professionnelle ni même à un diplôme de fin du second cycle de l'enseignement secondaire (voir 4.2.1).

8.1. Vers une structure nationale

La validation a progressé ces dernières années, en partie suite aux travaux menés entre 2004 et 2007 par la Commission nationale suédoise sur la validation (*Valideringsdelegationen*), relevant du ministère de l'éducation et de la recherche. Cette commission avait été mise en place pour développer jusqu'en 2007 les processus de qualité et les méthodes de validation. Elle avait pour mission de développer la légitimité et l'équivalence, de poursuivre et de favoriser le développement, et de renforcer la coopération nationale afin d'aboutir à des méthodes de travail appropriées aux fins de développement, de consultation et d'évaluation.

Le rapport final de la commission (*Valideringsdelegationen*, 2008) préconisait l'instauration de centres de validation chargés d'évaluer différents niveaux de qualification (un centre devant évaluer la formation professionnelle initiale, un autre la formation professionnelle postsecondaire/supérieure, etc.). À compter du 1^{er} juillet 2009, la responsabilité de la promotion de la validation a été transférée à la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure (*Myndigheten för yrkeshögskolan*)⁽³⁹⁾, à laquelle il revient d'élaborer une structure nationale plus cohérente en vue de la validation de la formation, des aptitudes et des compétences professionnelles. La nouvelle agence devrait également

⁽³⁹⁾ www.yhmyndigheten.se

promouvoir et encourager l'élaboration de méthodes et systèmes de validation de haute qualité.

Toutefois, si l'élaboration d'un cadre national de validation plus cohérent progresse, les attributions en matière de validation sont toujours partagées en Suède entre les agences gouvernementales telles que l'Agence publique pour l'emploi et l'Agence pour la formation professionnelle supérieure, le système éducatif, les municipalités et les partenaires sociaux par l'intermédiaire des commissions paritaires sectorielles de formation.

8.2. Fonctionnement de la validation

La validation de l'apprentissage formel s'effectue en Suède à différents niveaux. L'évaluation de l'enseignement du second cycle du secondaire et des transcriptions de l'étranger en vue de l'admission aux universités et établissements d'enseignement supérieur est menée par l'Office administratif de l'enseignement supérieur (Verket för högskoleservice – VHS) ⁽⁴⁰⁾. Les diplômes de l'enseignement supérieur et les certificats de formation des enseignants délivrés hors de Suède sont évalués par la Direction nationale de l'enseignement supérieur (Högskoleverket) ⁽⁴¹⁾. Pour plusieurs professions des soins de santé, l'évaluation / la validation est effectuée par le Conseil national de la santé et des affaires sociales (Socialstyrelsen) ⁽⁴²⁾. Lorsque le second cycle de l'enseignement secondaire n'a pas été accompli dans sa totalité, l'évaluation est menée par des conseillers éducatifs et professionnels dans les centres municipaux d'enseignement pour adultes (*Komvux*). Enfin, la validation de la formation professionnelle peut être facilitée par l'Agence publique pour l'emploi (Arbetsförmedlingen) ⁽⁴³⁾ en coopération avec les partenaires sociaux au niveau sectoriel.

L'un des grands problèmes de la validation est son financement. La validation des connaissances, aptitudes et compétences d'un individu coûte souvent cher (pouvant par exemple dépasser 10 000 couronnes). Les modes de financement de diverses formes de validation sont présentés ci-après.

C'est aux municipalités qu'incombe la plus grande partie des activités de validation, notamment dans les secteurs où elles sont à la fois employeurs et responsables de l'éducation et de la formation (c'est-à-dire dans le secteur des soins de santé et des soins aux personnes âgées). Des femmes notamment peuvent avoir exercé pendant des années des fonctions d'assistance dans ces secteurs et, pour pouvoir devenir infirmières qualifiées, il leur faut documenter leurs compétences, leurs aptitudes et leur expérience. La validation peut être menée soit à titre d'activité distincte, soit comme un élément du cours afin de permettre des exemptions dans certains domaines. Cette forme de validation est financée en partie par l'État (55 %) et en partie par les municipalités (45 %), et elle est généralement assurée dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes (*Komvux*).

⁽⁴⁰⁾ www.vhs.se.

⁽⁴¹⁾ www.hogskoleverket.se.

⁽⁴²⁾ www.socialstyrelsen.se.

⁽⁴³⁾ www.arbetsformedlingen.se [cité le 9.7.2009. Idem pour tous les sites web mentionnés dans les notes 39 à 48].

L'Agence publique pour l'emploi est le deuxième acteur le plus important dans le domaine de la validation. Les agences pour l'emploi doivent soit trouver un emploi pour les chômeurs, soit les engager dans une formation. Elles n'effectuent généralement pas elles-mêmes la validation, mais en chargeant une municipalité ou un centre de validation. Selon les réponses des agences régionales pour l'emploi à un questionnaire transmis en 2005 par la Commission nationale sur la validation, les domaines de validation les plus fréquents sont la production et la fabrication, les soins de santé et les transports.

L'Agence suédoise d'assurance sociale (Forsäkringskassan)⁽⁴⁴⁾ se charge de valider les connaissances, les compétences et l'expérience des personnes qui ont besoin d'une réadaptation, qu'elles présentent des handicaps ou doivent changer de travail. C'est à l'agence qu'il revient de financer cette forme de validation.

Dans plusieurs secteurs, les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales) coopèrent pour élaborer des outils et des méthodes de validation. Lorsqu'une entreprise se réorganise, un perfectionnement professionnel des salariés s'impose souvent; la validation, généralement financée par l'employeur, le facilite souvent.

La Direction nationale de l'enseignement supérieur finance la validation des diplômes, crédits et acquis universitaires internationaux, la validation des acquis de l'expérience des candidats suédois incombant à chaque université.

En 2000, les deux tiers seulement des municipalités avaient participé à des projets et activités de validation, mais en 2005 elles étaient plus de 90 % à le faire. En 2000, 2 300 personnes environ avaient bénéficié d'une validation de leurs compétences, connaissances et aptitudes pour un équivalent d'un an d'études à plein temps dans l'apprentissage municipal pour adultes. En 2005, ce chiffre était d'environ 8 000 personnes. Compte tenu de l'ensemble des activités de validation, y compris celles menées par l'Agence publique pour l'emploi, les universités populaires, etc., plus de 10 000 personnes ont bénéficié en 2005 d'une validation totale ou partielle et d'une documentation de leur compétence informelle et non formelle, recevant des crédits ou pouvant réduire à ce titre la durée de leur formation formelle (Valideringsdelegationen, 2008).

8.3. Impact de la politique européenne

La Suède participe activement à de nombreuses initiatives européennes portant sur la validation de l'apprentissage formel, informel et non formel. Le ministère de l'éducation et de la recherche a dirigé les travaux sur la mise en œuvre d'un cadre européen de certifications (CEC), déléguant les travaux sur le système européen de transfert de crédits pour la formation professionnelle (ECVET) à l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket), qui assume également la fonction de point national de référence suédois pour l'information sur les qualifications professionnelles⁽⁴⁵⁾. Grâce à la participation active du ministère de l'éducation et de la recherche et de l'Agence suédoise pour l'éducation aux initiatives et aux politiques qui viennent d'être évoquées, l'évolution des politiques suédoises reflète les nouvelles lignes directrices visant à faciliter la validation et la mobilité.

⁽⁴⁴⁾ www.forsakringskassan.se

⁽⁴⁵⁾ www.senrp.se

La Suède soutient activement le recours aux cinq documents Europass (CV, Passeport de langues, Europass mobilité, Supplément descriptif du certificat et Supplément au diplôme). Le Bureau international des programmes éducatifs (*Internationella programkontoret för utbildningsområdet*) a été désigné pour servir de Centre national Europass ⁽⁴⁶⁾ et a officiellement lancé Europass en Suède en décembre 2005 en collaboration avec l'Agence suédoise pour l'éducation, responsable du Supplément descriptif du certificat, la Direction nationale de l'enseignement supérieur, responsable du Supplément au diplôme, l'Agence publique pour l'emploi, qui encourage l'utilisation du CV Europass, l'Université d'Uppsala ⁽⁴⁷⁾, promotrice de l'utilisation du Passeport de langues Europass, et le Bureau international des programmes éducatifs, chargé de l'Europass mobilité. Le site web européen Europass ⁽⁴⁸⁾ a enregistré 169 000 visites de la Suède; 30 000 CV ont été remplis en ligne en suédois, dont 18 000 par des personnes résidant en Suède (juin 2009).

La Suède est en parfaite concordance avec la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, grâce à la création d'un groupe de travail rassemblant des représentants de chaque ministère concerné et chargé de veiller à l'adaptation, le cas échéant, des procédures pour assurer le respect de la directive. Mais étant donné la tradition suédoise de non-réglementation de nombreuses professions, la plupart des professions/qualifications en question étaient déjà, avant même l'entrée en vigueur de la directive, ouvertes aux personnes ayant suivi leur formation à l'étranger.

⁽⁴⁶⁾ www.programkontoret.se/europass

⁽⁴⁷⁾ www.fba.uu.se/portfolio

⁽⁴⁸⁾ <http://europass.cedefop.europa.eu>

9. Orientation et conseil

9.1. Stratégie et services

Il n'existe pas d'institutions formelles spéciales pour l'orientation. L'orientation éducative et professionnelle (*studie- och yrkesvägledning*) est dans son intégralité dispensée dans les écoles ou les municipalités. Quel que soit le type d'école, il incombe au chef d'établissement de veiller à ce que tous les élèves bénéficient d'une orientation éducative et professionnelle avant d'opérer un choix dans la gamme des options offertes par l'école et avant de décider quelle est la meilleure voie à suivre pour poursuivre leurs études. La plupart des écoles et des centres municipaux d'enseignement pour adultes disposent de conseillers spécialement formés qui assurent l'orientation éducative et professionnelle des apprenants. Il n'existe toutefois pas de réglementation nationale sur la nature ni sur l'effectif du personnel d'orientation des écoles.

L'orientation éducative et professionnelle intervient en général au plus tôt vers la fin de la scolarité obligatoire, où une «orientation pratique pour la vie active» (*praktisk arbetslivsorientering*) est normalement dispensée aux élèves âgés d'environ 15 ans. Il s'agit de stages où les élèves acquièrent pendant une à deux semaines une expérience pratique dans une entreprise choisie conjointement par l'élève et l'école. En outre, des visites d'étude et des informations sur le marché du travail, sur différentes professions et options de carrière figurent au programme de nombreuses matières pendant la scolarité obligatoire.

Au niveau local, les écoles coopèrent avec les entreprises, les partenaires sociaux et les universités et établissements d'enseignement supérieur pour l'orientation des élèves. Cette coopération ne fait pas l'objet d'une réglementation au niveau central. Une orientation éducative et professionnelle est également assurée par d'autres acteurs comme l'Agence publique de l'emploi, les syndicats et les services privés de l'emploi.

Plusieurs sites web nationaux fournissent des informations et une orientation aux jeunes et aux adultes, par exemple Utbildningsinfo.se⁽⁴⁹⁾, portail national d'orientation éducative et professionnelle s'adressant aux élèves, aux parents et aux professionnels (par exemple conseillers d'orientation ou enseignants) du domaine de l'éducation. Il comporte un outil de recherche des parcours éducatifs en Suède, surtout au niveau du second cycle du secondaire et de l'enseignement municipal pour adultes, et est financé et géré par l'Agence suédoise pour l'éducation. Il offre aussi un outil en ligne d'orientation professionnelle, une description du système scolaire suédois, un dossier personnel et une section spéciale réservée aux praticiens de l'orientation pour les assister dans leur travail quotidien. Si les conseillers d'orientation suédois sont visés en premier lieu, les praticiens étrangers peuvent également s'y inscrire et participer aux discussions et à la mise en commun des informations. Certaines informations sont en anglais, mais le contenu est pour l'essentiel en suédois. Il existe aussi un site web national qui vise surtout à informer sur l'enseignement

⁽⁴⁹⁾ www.utbildningsinfo.se [cité le 13.7.2009].

supérieur, avec une base de données consultable qui contient des descriptions des cours et programmes d'études disponibles ⁽⁵⁰⁾.

9.2. Groupes cibles et modes de prestation

La Suède soutient un certain nombre de mesures visant à renforcer l'accès à des services indépendants d'orientation et de conseil à l'instar du site web Utbildningsinfo.se décrit ci-dessus à la section 9.1.

Euroguidance Suède, le Centre ressource national d'orientation professionnelle ⁽⁵¹⁾, est une ressource destinée aux conseillers d'orientation éducative et professionnelle et aux professionnels étrangers. Il s'agit d'un centre d'information et de documentation à l'intention des conseillers qui recherchent des informations sur les possibilités d'études ou de formation professionnelle en Europe.

L'Agence publique pour l'emploi (Arbetsförmedlingen) fournit des services tels qu'une banque d'emplois, une banque de demandeurs d'emploi, une banque d'intérimaires, une banque d'images et d'artistes, des informations sur les professions et les programmes de formation, ainsi que des informations générales sur le marché du travail, des prévisions et des analyses approfondies de la dynamique du marché du travail. L'Agence publique pour l'emploi est aussi le partenaire suédois au sein du réseau EURES ⁽⁵²⁾.

L'orientation des adultes est assurée à la fois par les institutions d'enseignement pour adultes et par l'Agence publique pour l'emploi. En vertu de la loi sur l'éducation (1985:1100, voir annexe 4), chaque municipalité est tenue de s'efforcer de joindre toutes les personnes ayant droit à l'enseignement pour adultes et de les inciter à y participer. L'enseignement pour adultes s'est rapidement répandu au cours des dernières décennies. Le nombre de conseillers d'orientation pour adultes a augmenté, et de nouvelles formes d'organisation ont été encouragées par des initiatives telles que l'initiative de formation pour adultes (*Kunskapslyftet*) (voir 5.1).

Plusieurs initiatives ont été prises pour atteindre les groupes qui habituellement n'ont pas accès à l'orientation éducative et professionnelle (par exemple, les adultes sortis du système scolaire). Une approche consiste à assurer orientation et conseil dans l'entreprise en coopération avec les syndicats afin d'essayer d'atteindre les personnes qui n'ont pas suivi ou pas achevé le second cycle de l'enseignement secondaire et/ou qui ont fait des expériences négatives à l'école. Certains employeurs proposent en outre une orientation professionnelle au titre de la formation interne et/ou du perfectionnement du personnel.

Une autre méthode est celle des boutiques et des stands de marché dans les municipalités, qui vient à l'appui d'initiatives telles que les journées «portes ouvertes» des différents centres de formation. Certaines municipalités distribuent à tous leurs habitants des brochures contenant des informations sur l'éducation et les professions. La publicité dans la presse écrite, à la radio et par d'autres vecteurs est elle aussi courante au niveau tant national que régional, en raison notamment du nombre croissant d'écoles privées du second

⁽⁵⁰⁾ www.studera.nu

⁽⁵¹⁾ <http://www.programkontoret.se/sv/Program-Stipendier/Euroguidance/Euroguidance---In-English/Guidance-in-Sweden/> (en anglais)

⁽⁵²⁾ <http://ec.europa.eu/eures/home.jsp?lang=fr>

cycle du secondaire et de prestataires de formation professionnelle supérieure qui se disputent les étudiants. Enfin, une orientation éducative et professionnelle à l'intention du grand public est assurée par l'Agence publique pour l'emploi, qui propose elle aussi un portail en ligne d'orientation éducative et professionnelle: la boussole des professions (*Yrkeskompassen*). Ce portail fournit des informations sur environ 200 professions en Suède et sur les perspectives d'emploi pour chacune d'elles, pour l'année à venir et sur cinq et dix ans. La prévision sur un an est disponible au niveau national et régional, les prévisions sur cinq et dix ans n'étant quant à elles disponibles qu'au niveau national ⁽⁵³⁾.

9.3. Personnel des services d'orientation et de conseil

Les municipalités assument la responsabilité des services d'orientation et de conseil dans les écoles, tandis que l'Agence publique pour l'emploi (*Arbetsförmedlingen*) est responsable de l'essentiel des services de conseil relatifs au marché du travail. La plupart des conseillers exerçant dans les écoles ont soit une formation d'enseignant (et possèdent donc un diplôme correspondant), soit d'autres compétences spécialisées généralement liées à l'obtention d'un titre universitaire en sciences sociales ⁽⁵⁴⁾. Les écoles et l'Agence publique pour l'emploi offrent à leurs conseillers d'orientation une formation en cours d'emploi pour améliorer et actualiser leurs compétences et faire le point des informations.

On dénombre en Suède environ 5 000 conseillers d'orientation, dont 2 000 travaillent dans les écoles et 3 000 à l'Agence publique pour l'emploi. Toutefois, les services d'orientation éducative et professionnelle sont de plus en plus intégrés depuis quelques années avec les services de placement et d'autres fonctions destinées à assurer le plus rapidement possible le retour à l'emploi des chômeurs.

Il existe en Suède un diplôme universitaire de conseiller d'orientation éducative et professionnelle: une licence acquise à l'issue de trois années d'études. Les conseillers titulaires de cette licence cherchent généralement un emploi dans une école ou à l'Agence publique pour l'emploi, quelques-uns s'engageant toutefois dans le secteur privé. Un nombre croissant de conseillers travaillent auprès de l'Agence suédoise d'assurance sociale (*Forsäkringskassan*) ou dans des projets s'adressant aux personnes difficiles à placer sur le marché du travail.

⁽⁵³⁾ Pour davantage d'informations (en suédois): <http://yrkeskompassen.arbetsformedlingen.se/>

⁽⁵⁴⁾ Les conseillers d'orientation doivent normalement avoir acquis un an d'expérience professionnelle avant de pouvoir s'engager dans un programme universitaire de trois ans aboutissant au diplôme de conseiller éducatif et professionnel (*studie- och yrkesledareexamen*).

10. Investissement dans les ressources humaines

10.1. Principes et priorités

En Suède, la majeure part de la formation professionnelle bénéficie d'un financement public. Le financement des écoles (y compris la formation professionnelle initiale dispensée dans le second cycle de l'enseignement secondaire ou par l'enseignement pour adultes) est assuré conjointement par l'État et les municipalités. Des fonds publics sont versés au titre de subventions générales de l'État aux municipalités, qui peuvent aussi bénéficier de recettes provenant de taxes municipales, et qui allouent alors des ressources à des écoles. La formation professionnelle supérieure est financée directement par le budget de l'État. L'essentiel de la formation en entreprise est financé par les entreprises plutôt que par des subventions de l'État ou des taxes ou fonds de formation. La formation des chômeurs et d'autres groupes victimes d'exclusion du marché du travail fait l'objet d'un financement public, conformément au décret sur la formation d'insertion professionnelle (*Förordning om arbetsmarknadsutbildning, SFS 1987:406*).

Les élèves peuvent recevoir une assistance financière revêtant plusieurs formes: aide aux études (bourses et prêts) et bourses spéciales d'études. Le système d'aide aux études est à la disposition de tous les élèves de l'enseignement pour adultes, de l'enseignement supérieur et des autres formes de formation postsecondaire. Les adultes suivant les cours de l'enseignement municipal pour adultes peuvent demander une aide aux études ou une bourse spéciale d'études. Ce financement est géré par la Commission nationale d'aide aux étudiants (CSN) ⁽⁵⁵⁾.

Priorité est donné depuis peu aux investissements dans la compétence des enseignants. Le gouvernement a décidé de doter les municipalités de ressources supplémentaires destinées à une initiative de formation en cours d'emploi (*Lärarlyftet*) et qui atteindront un total de 2,5 millions de couronnes entre 2007 et 2010.

10.2. Formation professionnelle initiale

L'essentiel du financement de la formation professionnelle va à la formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire, qui a reçu en 2007 environ 19 milliards de couronnes (Skolverket, 2009a). La formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire est intégralement financée par les municipalités (fonds de l'État et recettes des taxes municipales). Le calcul des subventions de l'État repose sur plusieurs critères tels que l'effectif de la population de la municipalité, sa structure d'âge, la densité démographique, la structure sociale et le nombre d'immigrés. C'est donc des recettes fiscales et des subventions de l'État que provient la plus grande partie des ressources affectées dans les municipalités à l'enseignement obligatoire et non obligatoire.

⁽⁵⁵⁾ www.csn.se [cité le 9.7.2009].

Il revient à chaque municipalité de décider des modalités de l'allocation des ressources et de l'organisation des activités. Les municipalités sont toutefois tenues de fournir à leurs habitants un certain niveau de services et de prestations de scolarité, déterminé par le gouvernement et les agences de l'État. En matière d'éducation, les municipalités sont tenues de s'acquitter en conformité avec la loi sur l'éducation de certaines obligations relatives aux activités à mener et à leur qualité.

Il n'existe pas de fonds collectifs ou de taxes de formation affectées à la formation professionnelle initiale, mais le nouveau système d'apprentissage du second cycle de l'enseignement secondaire mettra en place un financement destiné à couvrir les coûts supplémentaires occasionnés par l'apprentissage aux municipalités tout comme aux entreprises. Un montant de 25 000 couronnes par apprenti a été accordé pour des projets pilotes d'apprentissage au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire (voir 4.2).

10.3. Formation professionnelle continue et enseignement pour adultes

10.3.1. Formation professionnelle pour adultes assurée par l'État

À la différence de la formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire, qui reçoit 19 milliards de couronnes par an, les formes les plus répandues de formation professionnelle pour adultes – la formation professionnelle initiale du second cycle du secondaire dispensée dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes et la formation professionnelle supérieure – ont reçu 2 milliards et 1,5 milliard de couronnes respectivement en 2007 (voir 5.2) ⁽⁵⁶⁾. La majeure partie de la formation professionnelle pour adultes dispensée en dehors des entreprises est gratuite et financée par les municipalités (comme la formation professionnelle municipale pour adultes) et par des subventions de l'État (comme la formation professionnelle supérieure). Les formules institutionnelles et les modes de financement varient cependant. La formation professionnelle initiale dispensée dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes et l'essentiel de la formation professionnelle supérieure bénéficient d'un financement intégral ⁽⁵⁷⁾.

⁽⁵⁶⁾ Le chiffre de 1,5 milliard de couronnes pour la formation professionnelle supérieure est une estimation obtenue en ajoutant les budgets 2007 de la formation professionnelle qualifiée, de la formation complémentaire et de la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion. Le financement de la formation professionnelle supérieure est en rapide croissance et pourrait dépasser 2 milliards de couronnes en 2010. Il n'existe pas pour l'enseignement municipal pour adultes d'estimations ventilées (études professionnelles/générales). Toutefois, le budget global de l'enseignement municipal en 2007 dépassait 3,8 milliards de couronnes, et on peut raisonnablement estimer qu'au moins 2 milliards de couronnes ont été consacrés à la formation professionnelle initiale du second cycle du secondaire pour adultes.

⁽⁵⁷⁾ Jusqu'au 1^{er} juillet 2009, il existait plusieurs formes de formation professionnelle supérieure gérées séparément. L'élément essentiel de la formation professionnelle supérieure – la formation professionnelle qualifiée – était intégralement financé par une agence nationale. La formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion était elle aussi intégralement financée, mais était gérée par les municipalités en conformité avec une réglementation fixée par l'Agence suédoise pour l'éducation. Enfin, les programmes de formation complémentaire avaient des formules variables de financement allant du financement intégral par l'État à des programmes financés par les frais d'inscription. La quasi-totalité de la formation professionnelle postsecondaire financée par des fonds publics relève désormais de l'Agence pour la formation professionnelle supérieure, ce qui se traduira par une meilleure harmonisation des règles et des procédures de financement.

10.3.2. Formation continue assurée par l'entreprise

La Suède possède avec le Danemark, les Pays-Bas et les Royaume-Uni l'un des régimes de formation continue en entreprise les plus intensifs d'Europe. Cette forme de formation est essentiellement régie en Suède par des conventions collectives et non par un cadre réglementaire fixé par l'État. L'État peut toutefois verser des subventions aux entreprises pour soutenir la formation d'insertion professionnelle (*Förordning om bidrag till arbetsmarknadsutbildning i företag*; décret sur le subventionnement de la formation d'insertion professionnelle en entreprise, SFS 1984:518). La formation assurée par l'entreprise a connu ces dernières années une croissance plus rapide que toute autre forme de formation professionnelle continue, et chaque année 40 % des salariés environ y participent. La formation en entreprise est financée par les employeurs.

La formation des salariés est en majeure partie (les deux tiers environ) dispensée au sein des entreprises ou organisations, mais elle est inégalement répartie sur la population active, les travailleurs mieux formés en bénéficiant davantage que leurs homologues de niveau éducatif moins élevé (voir 5.5).

10.4. Chômeurs et autres groupes exclus du marché du travail

La formation des chômeurs et autres groupes victimes d'exclusion du marché du travail fait dans sa totalité l'objet d'un financement public et est intégrée aux politiques et programmes du marché du travail. Le gouvernement et le parlement arrêtent les objectifs, les réglementations et le cadre financier de la politique du marché du travail. L'Agence publique pour l'emploi (Arbetsförmedlingen) a été récemment créée par fusion des anciennes commissions du travail nationales et de comté avec l'Administration nationale du travail et les Services pour la vie active. Elle est divisée en 68 bassins d'emploi sur la base des modes de «navetage» et des préférences régionales des entreprises en matière de recrutement. L'Agence publique pour l'emploi a un effectif total de 10 000 personnes et relève du ministère de l'emploi.

La formation d'insertion professionnelle vise en premier lieu à venir en aide aux chômeurs et aux demandeurs d'emploi difficiles à placer auxquels les compétences professionnelles font défaut. Les programmes de formation sont surtout à orientation professionnelle, mais peuvent aussi comporter des cours introductifs et théoriques à titre de complément indispensable de la formation. Pour bénéficier d'une formation d'insertion professionnelle, il faut être au chômage ou en imminence de chômage. Il faut en outre être âgé de 20 ans au moins et être inscrit comme demandeur d'emploi. Les services fournis comprennent diverses banques d'emplois, des informations sur les professions et les programmes de formation, ainsi que des informations générales sur le marché du travail, des prévisions et des analyses de la situation du marché du travail; tous ces services sont accessibles dans les bureaux de l'agence ou sur Internet.

Le financement de ce type de formation est un volet important de la politique active du marché du travail. La formation d'insertion professionnelle revêt surtout la forme de cours commandités par les agences régionales pour l'emploi pour répondre aux besoins du marché du travail et venir en aide aux demandeurs d'emploi qu'elles savent confrontés à des difficultés d'insertion. La formation dure en moyenne 20 semaines; son principal but est de préparer les intéressés et d'aider les personnes désireuses de travailler à opérer leur

insertion et à trouver un emploi approprié. En 2007, près de 25 000 chômeurs ont suivi une formation visant à satisfaire aux besoins de compétences des employeurs et à résorber les pénuries de ressources humaines. Les dépenses se sont élevées à 17,5 milliards de couronnes en 2007.

10.5. Du financement à l'investissement dans les ressources humaines

En conformité avec les traditions politiques suédoises, l'essentiel de la formation professionnelle initiale et de la formation continue ne relevant pas des entreprises continuera de bénéficier d'un financement public.

Le principal changement en ce qui concerne le financement a été la création au 1^{er} juillet 2009 de la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure (Myndigheten för yrkeshögskolan), qui se traduira par une plus grande cohérence des mécanismes et normes de financement de la formation continue. Tous les intervenants de la formation professionnelle ont toutefois conscience qu'au cours des dernières décennies, un intérêt insuffisant a été porté à la formation professionnelle et à la qualité de ses dispositifs, et il est probable qu'elle se verra consacrer davantage de ressources dans les années à venir.

11. Dimension européenne et internationale

Il y a fort longtemps déjà que l'éducation et la formation ont en Suède une dimension internationale. Dès 1962, les programmes d'études reflétaient la nécessité pour les écoles de promouvoir la compréhension internationale. Le programme d'études du système scolaire non obligatoire (*Läroplan för de frivilliga skolformerna, Lpf 94*) stipule que les écoles devraient développer des valeurs européennes et mondiales et encourager les liens internationaux et l'expérience des études et du travail dans d'autres pays.

La Suède coopère avec d'autres pays sur les thèmes de l'éducation et de la formation dans le cadre de plusieurs organisations internationales, dont les principales sont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Unesco, l'OCDE et le Conseil nordique des ministres. Cette coopération revêt différentes formes en fonction de la mission et des activités de chaque organisation. La coopération nordique en matière d'éducation et de formation s'est énormément développée depuis la conclusion en 1962 de l'accord d'Helsinki⁽⁵⁸⁾. Tout citoyen d'un pays nordique a le droit de suivre dans un autre le second cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement pour adultes dans les mêmes conditions qu'un citoyen du pays d'accueil. Au début des années 1990, les relations de la Suède avec les pays baltes se sont intensifiées et l'adhésion de la Suède à l'Union européenne en 1995 a constitué un puissant moteur d'une internationalisation encore plus poussée.

11.1. Le soutien du gouvernement à la mobilité et à l'internationalisation

Le Bureau international des programmes éducatifs (*Internationella programkontoret, IPK*)⁽⁵⁹⁾ est la principale agence gouvernementale qui soutient les écoles, entreprises, organisations et personnes désireuses de s'impliquer dans la coopération, la mobilité ou des projets internationaux. Il assume la responsabilité du programme intégré d'apprentissage tout au long de la vie, qui inclut Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle. Il gère en outre d'autres programmes: «Une année» en Allemagne, en Autriche, en France et en Espagne⁽⁶⁰⁾, Nordplus, Athena, et la «Global School» (voir plus loin).

Pour promouvoir l'internationalisation de la formation professionnelle, le gouvernement a en 2002 chargé l'Agence suédoise pour l'éducation de mettre en place un point national de référence pour les qualifications professionnelles (*Nationellt centrum för yrkesutbildning, PNR*) devant servir de premier point de contact pour quiconque recherche des informations sur la formation professionnelle et les qualifications professionnelles en Suède et dans toute

⁽⁵⁸⁾ Les pays nordiques sont le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

⁽⁵⁹⁾ www.programkontoret.se [cité le 9.7.2009].

⁽⁶⁰⁾ «Une année» en Allemagne, «Une année» en Autriche, «Une année» en France et «Une année» en Espagne sont des programmes de mobilité ouverts aux élèves de première ou deuxième année du second cycle de l'enseignement secondaire. L'élève suédois passe un an dans un établissement secondaire du second cycle en Allemagne, Autriche, France ou Espagne, et sa municipalité d'origine accueille pendant la même période un élève de ce pays.

l'Europe ⁽⁶¹⁾. Le PNR favorise la reconnaissance des qualifications étrangères, joue le rôle de centre national pour le supplément au certificat Europass et se consacre à d'autres aspects de la coopération européenne dans la formation professionnelle, par exemple le système européen de transfert de crédits pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET) ou la recommandation relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance qualité (CERAQ).

L'Institut suédois (*Svenska Institutet*) œuvre en faveur de l'internationalisation de l'éducation en attribuant des bourses d'études à des étudiants étrangers en Suède tout comme à des étudiants suédois à l'étranger. Une autre fonction de cet institut est la diffusion hors de Suède d'informations sur la Suède en général, ainsi que sur l'éducation et les possibilités d'études en Suède. Un site web a été lancé en 2006 à cet effet ⁽⁶²⁾. L'institut gère en outre le programme Visby, qui soutient la coopération et l'échange entre la Suède et les pays baltes, la Pologne, le nord-ouest de la Russie, le Belarus et l'Ukraine à tous les niveaux d'éducation au-delà de l'enseignement primaire.

L'Agence suédoise de coopération au développement international (Sida) a conclu des accords bilatéraux de soutien au développement avec une quarantaine de pays partenaires dans le monde en développement. Ses activités vont de projets de coopération internationale sur l'éducation et le développement des compétences à des stages et des études à l'étranger. Elle finance le projet «Global school» (voir 11.4).

L'Agence publique pour l'emploi (Arbetsförmedlingen) finance et gère le programme *Interpraktik* (voir 11.4). Elle participe également au réseau EURES (services de l'emploi européen) mis en place par les services publics de l'emploi à l'appui de la libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne et l'Espace économique européen (voir 9.2).

11.2. Union européenne

Une coopération multilatérale de toute première importance s'inscrit dans le cadre du programme intégré en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie ⁽⁶³⁾ établi par la Commission européenne, avec Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle. Pendant la période 2007-2013, le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie favorisera l'échange, la coopération et la mobilité entre étudiants, enseignants et institutions éducatives d'Europe.

La Suède apporte un soutien considérable aux programmes européens en matière d'éducation et de formation, et en 2007 plus de 4 000 élèves suédois de formation professionnelle ont suivi des études, des stages ou d'autres dispositifs dans le cadre de programmes financés par l'UE. En outre, de nombreuses écoles et institutions d'enseignement supérieur participent, par le biais du programme Leonardo da Vinci, à des projets de coopération transnationale portant par exemple sur l'élaboration de nouvelles

⁽⁶¹⁾ www.senrp.se [cité le 9.7.2009].

⁽⁶²⁾ www.studyinsweden.se [cité le 9.7.2009].

⁽⁶³⁾ Il comprend les programmes Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig. Pour des informations détaillées sur ce programme et d'autres programmes communautaires, voir les sites web de la Commission européenne, DG Éducation et culture (http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/index_fr.htm), et du Bureau international des programmes éducatifs (www.programkontoret.se) [cité le 9.7.2009].

méthodes d'enseignement et d'apprentissage pour la formation professionnelle et de nouveaux programmes d'études. Les élèves de formation professionnelle qui participent à des échanges internationaux (par le programme Leonardo ou le programme suédois Athena) se voient attribuer des crédits pour leur stage ou leurs études à l'étranger, qui sont intégrés dans les programmes de formation professionnelle initiale du second cycle de l'enseignement secondaire. Il existe à l'appui de l'assurance qualité des outils comme l'Europass mobilité ou des mesures transeuropéennes de promotion de la confiance comme le réseau européen pour l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (ENQA-VET) ⁽⁶⁴⁾, dont la Suède est un membre actif.

La Suède soutient activement le recours aux cinq documents Europass (CV, Passeport de langues, Europass mobilité, Supplément descriptif du certificat et Supplément au diplôme) (voir 8.3). Le Bureau international des programmes éducatifs a été désigné pour servir de Centre national Europass ⁽⁶⁵⁾ et a officiellement lancé en Suède l'Europass en décembre 2005 en collaboration avec l'Agence suédoise pour l'éducation, la Direction nationale de l'enseignement supérieur, l'Agence publique pour l'emploi et l'Université d'Uppsala (voir 8.3).

Euroguidance, le Centre ressource national d'orientation, assure toute une série de services destinés aux professionnels suédois et étrangers de l'orientation (voir 9.2). Il s'agit d'un centre d'information et de documentation à l'intention des conseillers qui recherchent des informations sur les possibilités d'apprentissage et de formation en Europe.

11.3. Coopération nordique et baltique

Les ministres nordiques de l'éducation se réunissent trois fois par an en Conseil nordique des ministres; les questions relatives à l'éducation et à la formation constituent l'un des principaux domaines de coopération. Chaque pays nordique reconnaît l'équivalence des qualifications des autres pays nordiques avec les qualifications nationales correspondantes. Pour renforcer la coopération nordique en matière d'éducation, plusieurs programmes de coopération et de mobilité ont été mis en place pour différents groupes cibles, par exemple enseignants et apprenants à tous les niveaux, y compris dans la formation professionnelle initiale.

Le programme-cadre Nordplus soutient financièrement la coopération éducative entre partenaires dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie relevant des huit pays participants ⁽⁶⁶⁾ de la région nordique-baltique. Le programme-cadre Nordplus comporte pour la période 2008-2011 quatre sous-programmes: Junior, Enseignement supérieur, Adulte, Horizontal. C'est le Bureau international des programmes éducatifs qui gère la participation suédoise. Nordplus Junior offre des bourses aux élèves de 13 à 19 ans ainsi qu'à leurs enseignants. Les établissements d'enseignement secondaire peuvent demander des bourses pour organiser des visites d'étude auprès d'autres écoles de la région. Nordplus Adulte est conçu pour les organisations, institutions, associations et autres organismes qui interviennent dans l'enseignement pour adultes. Le programme prévoit des subventions pour

⁽⁶⁴⁾ www.enqavet.eu [cité le 9.7.2009].

⁽⁶⁵⁾ www.programkontoret.se/europass [cité le 9.7.2009].

⁽⁶⁶⁾ Nordplus comprend les cinq pays nordiques et, depuis le 1^{er} janvier 2008, les trois pays baltes: Estonie, Lettonie et Lituanie.

favoriser des projets de coopération, des échanges d'enseignants et des échanges d'expériences professionnelles pour les élèves. Le programme horizontal Nordplus est un programme intersectoriel comprenant des activités telles que des ateliers, des conférences, des études et des cours innovatifs.

De nombreuses écoles suédoises sont activement engagées dans le projet «mer Baltique», réseau international d'écoles qui s'attache à améliorer l'environnement dans la région de la Baltique. Lancé en 1989 dans le cadre du réseau des écoles associées de l'Unesco, ce projet régional a été le premier à combiner enseignement environnemental sur un aspect spécifique (la mer Baltique) et apprentissage interculturel.

Le programme Baltique 21 est un effort conjoint de 11 pays du Conseil des États de la mer Baltique (CEMB) en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un agenda régional de développement durable pour la région de la mer Baltique. Son action est centrée sur plusieurs secteurs, parmi lesquels l'éducation, faisant l'objet d'un Agenda 21 adopté en 2002. Le «programme pour le secteur éducatif» s'attache particulièrement à renforcer la capacité de création de connaissances par l'éducation formelle et non formelle.

Le programme Visby vise à stimuler la coopération à long terme par des échanges d'étudiants et d'enseignants du second cycle du secondaire et de l'enseignement pour adultes et par des projets scolaires avec les pays baltes, la Pologne, le nord-ouest de la Russie, le Belarus et l'Ukraine. Il soutient les activités de projet et la création de réseaux en accordant des bourses couvrant les frais de voyage, d'hébergement et de nourriture pendant deux semaines.

11.4. Autres programmes internationaux

Entre 2002 et 2008, c'est à l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket) qu'il revenait d'attribuer des bourses aux élèves du second cycle de l'enseignement secondaire désireux de suivre une formation en entreprise à l'étranger (*APU-utomlands*), mais ce programme a été transféré en octobre 2008 au Bureau international des programmes éducatifs, où il a reçu un nouveau nom: *Atlas Praktik* (stage pratique Atlas). Il mène des activités analogues au soutien à la mobilité prodigué aux élèves de formation professionnelle initiale par le programme Leonardo da Vinci, mais sans les limiter à l'Europe. Près de 500 élèves de formation professionnelle initiale effectuent chaque année à l'étranger une partie de leur formation en environnement professionnel grâce au programme Athena.

L'ancienne Agence nationale pour l'amélioration de l'école⁽⁶⁷⁾ (Myndigheten för skolutveckling) a mis au point le programme pilote *Samarbete med utvecklings länder* (Coopération avec les pays en développement) pour promouvoir la coopération entre établissements secondaires suédois du second cycle offrant des programmes à orientation professionnelle et écoles de pays en développement. Le projet pilote, parvenu à son terme en 2006, a été institué à titre permanent sous la désignation *Athena – Programmet för globalt utbyte inom yrkesutbildning* (Athena – programme d'échange global dans la formation et l'enseignement professionnels); il est géré par le Bureau international des programmes éducatifs. Athena s'adresse aux enseignants et élèves des programmes professionnels du

⁽⁶⁷⁾ L'agence a cessé d'exister et ses fonctions ont pour une bonne part été reprises par l'Agence suédoise pour l'éducation (Skolverket) au 1^{er} octobre 2008.

second cycle de l'enseignement secondaire et soutient les échanges internationaux avec les pays en développement.

Le projet *Den Globala Skolan* (Global school) encourage le dialogue interculturel et l'éducation sur les questions liées au développement durable dans les établissements de scolarité obligatoire et de second cycle de l'enseignement secondaire tout comme dans le cadre de l'enseignement pour adultes. Ce programme s'adresse aux enseignants, y compris ceux des programmes professionnels du second cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement pour adultes; il les aide pour l'organisation de séminaires et en finançant les frais de voyage liés aux projets avec des pays en développement. Il est géré par le Bureau international des programmes éducatifs.

L'Agence publique pour l'emploi (Arbetsförmedlingen) finance et gère les bourses du programme *Interpraktik*, destiné aux chômeurs de 20 à 30 ans inscrits auprès d'une agence publique pour l'emploi de Suède. Ce programme vise à aider les jeunes à améliorer leurs compétences et à renforcer leur position sur le marché du travail grâce à une formation hors de Suède. Cette période de formation leur permet de faire de nouvelles expériences, de perfectionner leurs connaissances linguistiques et de mieux comprendre les autres cultures. Ils sont ainsi mieux placés pour obtenir un emploi en Suède ou à l'étranger. Le stage de formation peut se dérouler dans une entreprise, dans une organisation ou dans le secteur public. La bourse couvre les frais de voyage aller et retour, d'assurance et de subsistance de base en fonction du coût de la vie dans le pays d'accueil. La bourse est accordée pour une période de quatre mois maximum.

ANNEXE 1

Niveau d'éducation dans l'UE-27 en 2008

Tableau 13. Population âgée de 25 à 64 ans par niveau d'éducation (%) dans l'UE-27, 2008

	CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6		CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6
UE-27	28	47	24	Lituanie	9	60	30
Belgique	30	37	32	Luxembourg	32	40	28
Bulgarie	22	55	23	Hongrie	20	61	19
République tchèque	9	76	14	Malte	72	14	13
Danemark	22	42	34	Pays-Bas	26	41	32
Allemagne	15	60	25	Autriche	19	63	18
Estonie	12	54	34	Pologne	13	68	20
Irlande	29	34	33	Portugal	72	14	14
Grèce	39	38	23	Roumanie	25	62	13
Espagne	49	22	29	Slovénie	18	59	23
France	30	42	27	Slovaquie	10	75	15
Italie	47	39	14	Finlande	19	44	37
Chypre	27	39	35	Suède	15	53	32
Lettonie	14	61	25	Royaume-Uni	26	41	32

Source: Eurostat, population et conditions sociales, base de données en ligne, 2009.
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/dataset?p_product_code=LFSA_PGAED [cité le 3.7.2009].

CITE: Classification internationale type de l'éducation.

CITE 0-2: Éducation préprimaire, enseignement primaire, premier cycle de l'enseignement secondaire, y compris le niveau 3C court (enseignement préprofessionnel et professionnel de moins de deux ans).

CITE 3-4: Second cycle de l'enseignement secondaire, excepté le niveau 3C court, et enseignement postsecondaire non supérieur.

CITE 5-6: Enseignement supérieur.

L'UNESCO a développé la Classification internationale type pour l'éducation (CITE) afin de faciliter les comparaisons de statistiques de l'éducation et d'indicateurs de différents pays sur la base de définitions uniformes et acceptées internationalement. D'abord développée dans les années 1970, la version courante, connue sous le nom de CITE 1997, a été formellement adoptée en novembre 1997.

Source: Unesco, Classification internationale type de l'éducation - CITE. Disponible sur Internet:
http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=3813_201&ID2 [cité le 3.7.2009].

ANNEXE 2

Sigles et acronymes

CEC	Cadre européen des certifications
CEMB	Conseil des États de la mer Baltique
CERAQ	Cadre européen de référence pour l'assurance qualité
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CVTS	Enquête communautaire sur la formation professionnelle continue
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
ECVET	Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels
EURES	Services européens de l'emploi
FP	Formation professionnelle
FPI	Formation professionnelle initiale
FSE	Fonds social européen
IPK	<i>Internationella programkontoret för utbildningsområdet</i> Bureau international des programmes éducatifs
ITiS	<i>IT i Skolan</i> Les TIC dans les écoles
KY	<i>Kvalificerad yrkesutbildning</i> Formation professionnelle qualifiée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIM	<i>Praktisk IT- och mediekompetens</i> Compétences pratiques en TIC et médias
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	<i>Nationellt referenscentrum för yrkesutbildning</i> Point national de référence pour les qualifications professionnelles
PTK	<i>Privattjänstemannakartellen</i> Syndicat des employés et des cadres du secteur privé
SFS	<i>Svensk författningssamling</i> Recueil suédois de dispositions réglementaires
SIDA	Agence suédoise de coopération au développement international
SKR	La monnaie suédoise est la couronne; 1 EUR = 10,8 SKR au 1 ^{er} juillet 2009.
SOU	<i>Statens offentliga utredningar</i> Rapports publics de l'État
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ANNEXE 3

Glossaire

Association d'étude (*Studieförbund*): les neuf associations nationales d'étude relèvent de l'enseignement populaire pour adultes (*folkbildningen*) et ont pour mission de promouvoir l'apprentissage, généralement au moyen de cercles d'étude (*studiecirkklar*) officiellement définis comme des groupes de trois personnes ou plus se réunissant au moins trois fois sur une durée de neuf heures minimum pour apprendre ensemble. En 2008, plus de 1,9 million de personnes ont participé à des cercles d'étude, qui peuvent faire ou non appel à un enseignant. Voir aussi «Enseignement populaire pour adultes».

Certificat de fin du second cycle de l'enseignement secondaire (*Slutbetyg från gymnasieskolan*): un certificat de fin du second cycle de l'enseignement secondaire est délivré aux jeunes qui ont la moyenne dans chaque matière. Le même certificat aide à accéder à l'enseignement supérieur si l'intéressé a la moyenne dans au moins 90 % des matières.

Cours de suédois pour immigrants (*Svenskundervisning för invandrare*, SFI): il s'agit d'une formation destinée à apporter aux adultes récemment immigrants un savoir de base et la maîtrise de la langue suédoise et des connaissances sur la société suédoise. Elle s'inscrit dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes.

École privée (*Friskola*): les écoles privées sont gérées par des organismes autres que les municipalités ou les conseils de comté (prestataires privés d'éducation, organisations d'intérêt). Elles couvrent tant la scolarité obligatoire que le second cycle de l'enseignement secondaire; elles se conforment aux mêmes programmes et lignes directrices que les établissements gérés par les municipalités et les comtés (voir 3.2.2)

École secondaire du second cycle pour élèves handicapés (*Gymnasiesärskola*): école secondaire du second cycle dont les enseignements sont adaptés aux besoins des élèves présentant des handicaps d'apprentissage.

École spéciale (*Specialskola*): école pour élèves sourds ou malentendants qui ne peuvent suivre les cours des écoles normales et ont besoin d'un encadrement plus spécialisé. Il y a cinq écoles spéciales régionales et une école spéciale nationale.

Enseignement municipal du second cycle du secondaire pour adultes (*Gymnasial vuxenutbildning*): il a pour but de porter les connaissances et les compétences des adultes au niveau de la fin du second cycle de l'enseignement secondaire, en dispensant un enseignement d'appoint à ceux qui l'ont suivi sans succès ou un enseignement complet à ceux qui ont quitté l'école à la fin de la scolarité obligatoire. L'enseignement du second cycle du secondaire pour adultes permet à ceux qui ont suivi avec succès les cours appropriés d'accéder à l'enseignement supérieur.

Enseignement municipal pour adultes (*Kommunal vuxenutbildning* ou *Komvux*): le système éducatif pour adultes comprend l'enseignement municipal pour adultes (enseignement de base pour adultes, programmes d'éducation du second cycle du secondaire, formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion),

l'enseignement pour adultes présentant des handicaps d'apprentissage et les cours de suédois pour immigrés. L'enseignement de base pour adultes vise à aider les adultes à faire l'acquisition des connaissances et compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer dans la vie sociale et professionnelle. Il doit aussi préparer les adultes à continuer à apprendre.

Enseignement populaire pour adultes (*Folkbildning*): ce terme désigne des formations volontaires non formelles, s'adressant à tous sans conditions d'âge ni de qualification scolaire. L'enseignement populaire pour adultes est organisé par 148 universités populaires (*folkhögskolor*) et associations d'étude (*studieförbund*), qui en 2008 soutenaient des cercles d'étude rassemblant plus de 1,9 million de personnes. Il veut toucher des publics qui souvent sont restés à l'écart du système éducatif formel. Voir aussi «Association d'étude».

Formation complémentaire (*Kompletterande utbildning*): programmes, souvent à orientation professionnelle, dispensés en dehors du système éducatif public, dont la durée va de 200 heures à deux à trois ans. La formation complémentaire peut bénéficier ou non de subsides publiques. Le type de certificat délivré ne fait l'objet d'aucune réglementation. Toutefois, la nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure mise en place en juillet 2009 va élaborer des lignes directrices plus cohérentes pour cette forme de formation professionnelle.

Formation d'insertion professionnelle (*Arbetsmarknadsutbildning*): cette formation vise à renforcer les compétences des chômeurs pour répondre aux demandes de qualifications des employeurs.

Formation en entreprise (*Arbetsplatsförlagd utbildning*, APU): la formation en entreprise est obligatoire pour tous les élèves qui suivent un programme de second cycle de l'enseignement secondaire à orientation professionnelle (voir 4.2.1).

Formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion (*Påbyggnadsutbildning*): programmes de formation professionnelle pour adultes conçus et arrêtés au niveau local en concertation avec les entreprises. La formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion, qui auparavant faisait partie de l'enseignement municipal pour adultes, relève depuis juillet 2009 d'une nouvelle structure administrative unifiée regroupant l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle postsecondaire. La nouvelle Agence pour la formation professionnelle supérieure mettra en place des lignes directrices plus cohérentes pour la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion et l'ensemble des autres formes de formation professionnelle postsecondaire.

Formation professionnelle continue: terme assez peu usité en Suède, mais qui dans le contexte suédois désigne une formation professionnelle interne engagée par l'entreprise.

Formation professionnelle initiale (*Grundläggande yrkesutbildning*): dans le contexte suédois, ce terme se réfère généralement aux 13 programmes à orientation professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire. Une formation professionnelle initiale est toutefois proposée aussi dans le cadre de l'enseignement municipal pour adultes et, moins souvent, des programmes des universités populaires, de la formation postsecondaire de perfectionnement ou de conversion et/ou de la formation complémentaire.

Formation professionnelle postsecondaire (*Eftergymnasial yrkesutbildning*): alors que la formation postsecondaire est en Suède une forme spécifique de formation professionnelle,

on entend par «formation professionnelle postsecondaire» l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle faisant suite au second cycle de l'enseignement secondaire. Le terme «formation professionnelle postsecondaire» est plus général que celui de «formation professionnelle supérieure», car il inclut l'ensemble de la formation professionnelle postsecondaire (la formation professionnelle supérieure, certaines formes de formation professionnelle dispensées dans les universités populaires, etc.) sans se limiter aux dispositifs relevant de l'Agence pour la formation professionnelle supérieure. Voir aussi «Formation professionnelle supérieure».

Formation professionnelle qualifiée (*Kvalificerad yrkesutbildning, KY*): formation professionnelle faisant suite au second cycle de l'enseignement secondaire, conçue en concertation avec les employeurs en vue de répondre aux besoins de qualifications sur le marché du travail. Un tiers de la formation s'effectue dans un environnement professionnel, et les programmes s'étendent généralement sur deux ans mais peuvent durer de un à trois ans. Cette forme de formation professionnelle a fait l'objet d'une réforme au 1^{er} juillet 2009. Voir aussi «Formation professionnelle postsecondaire».

Formation professionnelle supérieure (*Yrkeshögskola*): depuis le 1^{er} juillet 2009, le terme «formation professionnelle supérieure» se réfère en Suède aux dispositifs de formation professionnelle postsecondaire non supérieure (surtout au niveau CITE 4B, mais aussi au niveau 5B, et non aux niveaux supérieurs classiques CITE 5A et 6) gérés par l'Agence pour la formation professionnelle supérieure (*Myndigheten för yrkeshögskolan*). Voir aussi «Formation professionnelle postsecondaire».

Plan scolaire (*Skolplan*): chaque municipalité a son plan scolaire local, qui décrit le financement, l'organisation, l'évaluation, l'assurance qualité et le développement des activités des écoles qui y sont situées.

Programme individuel (*Individuella program*): un programme individuel peut être suivi par un élève qui, à la fin de sa scolarité obligatoire, n'a pas acquis les qualifications requises pour accéder à l'un des programmes nationaux dans un établissement secondaire du second cycle. L'objectif recherché est toutefois d'aider les élèves à passer ultérieurement à un programme national ou spécifique de second cycle.

Programme national (*Nationella program*): les différents programmes du niveau du second cycle de l'enseignement secondaire sont appelés programmes nationaux. Ils dispensent aux apprenants une éducation large leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur s'ils réussissent à 90 % au moins les cours du programme qu'ils suivent.

Scolarité obligatoire (*Grundskola*): l'obligation scolaire dure neuf ans, la première année de scolarité étant normalement celle du septième anniversaire mais pouvant aussi être l'année précédente ou l'année suivante. La scolarité obligatoire s'impose à tous les enfants, ne comporte pas d'élément de formation professionnelle initiale et débouche pour la très grande majorité des jeunes (plus de 98 %) sur le second cycle de l'enseignement secondaire.

Second cycle de l'enseignement secondaire (*Gymnasieskola*): tous les jeunes achevant leur scolarité obligatoire (normalement l'année de leurs 16 ans) ont le droit de suivre un second cycle non obligatoire de l'enseignement secondaire d'une durée de trois ans. Plus de 98 % des jeunes de 16 ans s'engagent en Suède dans un second cycle de l'enseignement

secondaire, quelque 50 % d'entre eux s'inscrivant à l'un des 13 programmes à orientation professionnelle.

Université populaire (*Folkhögskola*): il existe 148 universités populaires, qui parfois sont appelées établissements indépendants de formation des adultes. Les universités populaires relèvent de l'enseignement populaire pour adultes (*folkbildningen*) et proposent des cours à différents niveaux (de l'enseignement obligatoire à l'enseignement postsecondaire). Chaque université populaire décide du programme, du contenu et du niveau de ses cours; les personnes n'ayant suivi qu'une scolarité de brève durée sont généralement admises en priorité. L'âge minimum des élèves est de 18 ans.

ANNEXE 4

Références législatives

1974 - Loi sur le congé de formation

Lagen om arbetstagares rätt till ledighet för utbildning, SFS 1974:981

1976 - Loi sur la codétermination

Lag om medbestämmande i arbetslivet – MBL, SFS 1976:580

1984 - Décret sur le subventionnement de la formation d'insertion professionnelle en entreprise

Förordning om bidrag till arbetsmarknadsutbildning i företag, SFS 1984:518

1985 - Loi sur l'éducation

Skollagen, SFS 1985:1100

1987 – 'Décret sur la formation d'insertion professionnelle

Förordning om arbetsmarknadsutbildning, SFS 1987:406

1991 - Loi sur les collectivités locales

Kommunallag, SFS 1991:900

1991 - Décret sur le subventionnement par l'État de l'enseignement pour adultes

Förordning om statsbidrag till folkbildningen, SFS 1991:977

1996 - Loi sur le soutien aux études

Studiestödslagen, SFS 1996:605

2000 - Décret sur la formation d'insertion professionnelle

Förordningen om arbetsmarknadspolitiska program, SFS 2000:634

2001 - Loi sur la formation professionnelle qualifiée

Lag om kvalificerad yrkesutbildning, SFS 2001:239

2002 - Décret sur l'enseignement municipal pour adultes, supplément à la loi sur l'éducation

Förordning om kommunal vuxenutbildning, SFS 2002:1012

2009 - Cadre pour l'enseignement municipal pour adultes

Förordning om statsbidrag för yrkesinriktad gymnasial vuxenutbildning, SFS 2009:43

2009 - Loi sur la formation professionnelle supérieure

Lag om yrkeshögskolan, SFS 2009:128

2009 - Loi sur les langues

Språklag, SFS 2009:600

ANNEXE 5

Bibliographie

- Arbetsmarknadsdepartementet [Ministère de l'emploi]. *The Swedish reform programme for growth and employment 2005-2008*. Stockholm: Arbetsmarknadsdepartementet, 2005. Disponible sur Internet: <http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/05/28/62/c0ecb152.pdf> [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Comparative analysis: initial vocational education and training (IVET): background information and synthesis of results*. Thessaloniki: Cedefop, 2009. Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/NationalVet/Comparative/IVET_Comparative_Analysis_08.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Continuity, consolidation and change: towards a European era of vocational education and training*. Luxembourg: Publications Office, 2009. (Cedefop Reference series, 73). Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/528/3055_en.pdf [cité le 23.6.2008].
- Cedefop. *Future skill supply in Europe: medium-term forecast up to 2020: synthesis report*. Luxembourg: Publications Office, 2009. Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/546/4086_en.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Initial vocational education and training (IVET): review*. Thessaloniki: Cedefop, 2009. Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/NationalVet/Comparative/IVET_Review_08.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Professionalising career guidance: practitioner competences and qualification routes in Europe*. Luxembourg: Publications Office, 2009. (Panorama series, 164). Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/531/5193_en.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Skills for Europe's future: anticipating occupational skill needs*. Luxembourg: Publications Office, 2009. Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/538/5194_en.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *De la politique à la pratique: une évolution systémique vers l'orientation tout au long de la vie en Europe*. Luxembourg: Office des publications, 2008. (Cedefop Panorama series, 149). Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/505/5182_fr.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Evaluation of Eurostat education, training and skills data sources*. Luxembourg: Publications Office, 2008. (Panorama series). Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/510/5185_en.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Future skill needs in Europe: medium-term forecast: synthesis report*. Luxembourg: Publications Office, 2008. Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/485/4078_en.pdf [cité le 23.6.2009].

- Cedefop. *Modernising vocational education and training: fourth report on vocational training research in Europe: background report: volume 1*. Luxembourg: Publications Office, 2008. (Cedefop Reference series, 69-I). Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/529/3050_en.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop. *Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation: une sélection de 100 termes clés*. Luxembourg: Office des publications, 2008. Disponible sur Internet: http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/369/4064_en.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop; Skolverket (ReferNet Suède). *VET policy report: Sweden 2008: progress in the policy priority areas for vocational education and training*. Thessaloniki: Cedefop, 2008. Disponible sur Internet: http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/policyreport/2008_PR_SW.pdf [cité le 23.6.2009].
- Cedefop; Skolverket (ReferNet Suède). *Sweden: overview of the vocational education and training system in 2007*. Thessaloniki: Cedefop, 2007. Disponible sur Internet: http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/eknowvet/2007_TO_SE.pdf [cité le 23.6.2009].
- Commission européenne. *Communiqué de Bordeaux sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels: communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne réunis à Bordeaux le 26 novembre 2008 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague*. Bruxelles: Commission européenne, 2008. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/bordeaux_fr.pdf [cité le 15.6.2008].
- Commission européenne. *Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)*. Luxembourg: Office des publications, 2008. (COM(2008) 180 final). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0180:FIN:FR:PDF> [cité le 15.6.2008].
- Commission européenne. Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels. Luxembourg: Office des publications, 2008. (COM(2008) 179 final). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0179:FIN:FR:PDF> [cité le 15.6.2008].
- Commission européenne. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil abrogeant la décision 85/368/CEE du Conseil concernant la correspondance des qualifications de formation professionnelle entre États membres des Communautés européennes. Luxembourg: Office des publications, 2007. (COM(2007) 680 final). Disponible sur Internet: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0680fr01.pdf [cité le 15.6.2008].

- Commission européenne. Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Luxembourg: Office des publications, 2005. (COM(2005)548 final). Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0548:FIN:FR:PDF> [cité le 23.7.2008].
- Conseil de l'Union européenne. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP). Journal officiel de l'Union européenne, C 18, 24 janvier 2009, p. 6-10. Luxembourg: Office des publications, 2009. Disponible sur Internet: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:018:0006:0010:FR:PDF> [cité le 15.6.2008].
- Conseil de l'Union européenne. Council conclusions on new skills for new jobs anticipating and matching labour market and skills needs. Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 2009. Disponible sur Internet: http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/lisa/106549.pdf [cité le 23.6.2009].
- Conseil de l'Union européenne. Résolution du Conseil du 15 novembre 2007 sur l'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne. Journal officiel de l'Union européenne, C 300, 12 décembre 2007, p. 1-2. Luxembourg: Office des publications, 2007. Disponible sur Internet: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/de/oj/2007/c_300/c_30020071212de00010002.pdf [cité le 23.6.2009].
- Eurofound; Cedefop. Contribution of collective bargaining to continuing vocational training. Dublin: Eurofound, 2009. Disponible sur Internet: <http://www.eurofound.europa.eu/docs/eiro/tn0804048s/tn0804048s.pdf> [cité le 23.6.2009].
- Euroguidance. Education, work, guidance in Sweden. Disponible sur Internet: [http://www.nj.se/Njab/EBooks.nsf/ByKey/100E06001/\\$file/Education_-_Work_-_Guidance_in_Sweden_re.pdf](http://www.nj.se/Njab/EBooks.nsf/ByKey/100E06001/$file/Education_-_Work_-_Guidance_in_Sweden_re.pdf) [cité le 23.6.2009].
- Eurostat. Population and social conditions, Statistics in focus: 72/2008. Disponible sur Internet: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-072/EN/KS-SF-08-072-EN.PDF. [cité le 16.6.2009].
- Eurostat. Formation permanente par sexe - Pourcentage de la population adulte âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement, 2007. Disponible sur Internet: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tsiem080&plugin=0> [cité le 16.6.2009].
- Eurostat. Dataset: Training enterprises as a % of all enterprises, Disponible sur Internet: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/metadata?p_product_code=TRNG_CVTS3_ESMS [cité le 3.7.2009].
- Eurydice. National summary sheets on education systems in Europe and ongoing reforms: Sweden: September 2008. Eurydice, 2008. Disponible sur Internet: http://eacea.ec.europa.eu/ressources/eurydice/pdf/047DN/047_SE_EN.pdf [cité le 23.6.2009].

- Hall, Caroline. Does making upper secondary school more comprehensive affect dropout rates, educational attainment, and earnings? Evidence from a Swedish pilot scheme. Uppsala: IFAU, 2009. Disponible sur Internet: <http://www.ifau.se/upload/pdf/se/2009/wp09-09.pdf> [cité le 23.6.2009].
- Myndigheten för Kvalificerad Yrkesutbildning [Agence pour la formation professionnelle qualifiée]. KY i korthet [La FP qualifiée en bref]. Hassleholm: Myndigheten för Kvalificerad yrkesutbildning, 2009.
- OCDE. Education at a glance 2008: OECD briefing note for Sweden. Paris: OCDE, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.oecd.org/dataoecd/32/27/41277893.pdf> [cité le 23.6.2009].
- OCDE. OECD economic surveys: Sweden 2008. Paris: OCDE, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.regeringen.se/content/1/c6/11/67/60/1844d532.pdf> [cité le 23.6.2009]. Étude économique de la Suède 2008 (accès à la version française limité).
- OCDE. Regards sur l'éducation 2008: Les indicateurs de l'OCDE. Paris: OCDE, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.oecd.org/dataoecd/23/24/41284079.pdf> [cité le 23.6.2009].
- OCDE; Kuczera, Malgorzata. Learning for jobs: the OECD policy review of vocational education and training in Sweden. Paris: OCDE, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.oecd.org/dataoecd/26/55/40755122.pdf> [cité le 23.6.2009].
- Regeringskansliet [Gouvernement suédois]. Regeringens proposition 2008/09:68 – Yrkehögskolan [Proposition du gouvernement 2008/09:68 – Formation professionnelle supérieure]. Stockholm: Regeringskansliet, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.regeringen.se/content/1/c6/11/63/42/3c9653ad.pdf> [cité le 23.6.2009].
- Shapiro, Hanne. Achieving the Lisbon goal: the contribution of vocational education and training systems. Country Report: Sweden. Copenhagen: Danish Technological Institute, 2004.
- Skolverket [Agence suédoise pour l'éducation]. Sveriges officiella statistik [Statistiques officielles de Suède]. Stockholm: Skolverket, 2009a. Disponible sur Internet: www.skolverket.se/sb/d/175 [cité le 23.6.2009].
- Skolverket [Agence suédoise pour l'éducation]. ICT in schools – a 2008 survey among teachers and school leaders. 2009b. Disponible sur Internet: http://itforpedagoger.skolverket.se/in_english/Surveys/ [cité le 23.6.2009].
- Skolverket [Agence suédoise pour l'éducation]. Costs – National level: Sweden's Official Statistics on pre-school activities, school-age child care, schools and adult education, Part 3, 2007. Stockholm: Skolverket, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.skolverket.se/publikationer?id=1816> [cité le 23.6.2009].
- Skolverket [Agence suédoise pour l'éducation]. Vocational teachers in Sweden, briefing note produced by unit for educational statistics. Stockholm: Skolverket, 2007a.
- Skolverket [Agence suédoise pour l'éducation]. What types of VET are there in Sweden?: vocational education and training in Sweden. Stockholm: Skolverket, 2007b.
- Skolverket [Agence suédoise pour l'éducation]. *Descriptive data on pre-school activities, school-age childcare, schools and adult education in Sweden 2006*. Stockholm: Skolverket, 2006.

- Statistiska Centralbyrån [Office national des statistiques]. *Vuxnas deltagande i utbildning* [Participation des adultes à l'éducation]. Stockholm: Statistiska centralbyrån, 2007.
- Statistiska Centralbyrån [Office national des statistiques]. *Trender och prognoser 2008: befolkningen, utbildningen, arbetsmarknaden med sikte på rå 2030* [Tendances et prévisions 2008: population, éducation et marché du travail en Suède – Perspectives 2030]. Stockholm: Statistiska Centralbyrån, 2009. Disponible sur Internet: http://www.scb.se/statistik/_publikationer/UF0515_2006I30_BR_00_AM85BR0901.pdf [cité le 15.6.2008].
- Utbildningsdepartementet [Ministère de l'éducation et de la recherche]. *Framtidsvägen – en reformerad gymnasieskola* [Vers l'avenir – un enseignement secondaire supérieur réformé]. SOU 2008:27. Stockholm: Utbildningsdepartementet, 2008. [Série de rapports officiels du gouvernement suédois]. Disponible sur Internet: <http://www.regeringen.se/content/1/c6/10/15/87/7ccb8cd4.pdf> [cité le 23.6.2009].
- Utbildningsdepartementet [Ministère de l'éducation et de la recherche]. *Legitimation och skärpta behörighetsregler* [Certification et besoins accrus de qualifications]. SOU 2008:52. Stockholm: Utbildningsdepartementet, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.regeringen.se/sb/d/108/a/105620> [cité le 23.6.2009].
- Utbildningsdepartementet [Ministère de l'éducation et de la recherche]. *En hållbar lärarutbildning* [Un système durable pour la formation des enseignants]. Stockholm: Utbildningsdepartementet, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.regeringen.se/sb/d/10005/a/116737> [cité le 23.6.2009].
- Utbildningsdepartementet [Ministère de l'éducation et de la recherche]. *Yrkeskunnande - en likvärdig sökväg till lärarutbildningen mot yrkesämnen* [Compétences professionnelles – Accès équitable à la formation des enseignants pour les programmes professionnels]. SOU 2008:109. Stockholm: Utbildningsdepartementet, 2008. Disponible sur Internet: <http://www.regeringen.se/sb/d/10005/a/117332> [cité le 23.6.2009].
- Utbildningsdepartementet [Ministère de l'éducation et de la recherche]. *Sweden's National Report 2007; material for the 2008 Joint Interim Report on the implementation of the Education and Training 2010 work programme*. Stockholm: Utbildningsdepartementet, 2007. Disponible sur Internet: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/natreport07/sv_en.pdf [cité le 23.6.2009].
- Utbildningsdepartementet [Ministère de l'éducation et de la recherche]. *Samverkan mellan skola och arbetsliv* [Coopération entre l'école et le monde du travail] – SOU 2000:62. Stockholm: Norstedts tryckeri AB, 2000.
- Valideringsdelegationen [Commission nationale de validation]. *Valideringsdelegationens Slutrapport – mot en nationell struktur* [Rapport final de la Commission nationale de validation – Vers une structure nationale]. Norrköping: Valideringsdelegationen, 2008.

ANNEXE 6

Principales organisations

Ministères et agences gouvernementales

Arbetsförmedlingen

[Agence publique pour l'emploi]
www.arbetsformedlingen.se

Centrala studiestödsnämnden

[Commission nationale d'aide aux étudiants]
www.csn.se

Internationella programkontoret för utbildningsområdet

[Bureau international des programmes éducatifs]
www.programkontoret.se

Myndigheten för Yrkeshögskolan

[Agence pour la formation professionnelle supérieure]
www.yhmyndigheten.se

Skolverket

[Agence suédoise pour l'éducation]
www.skolverket.se

Specialpedagogiska skolmyndigheten – SPSM

[Agence nationale pour l'enseignement spécial]
www.spsm.se

Svenska Institutet

[Institut suédois]
www.si.se

Utbildningsdepartementet

[Ministère de l'éducation et de la recherche]
www.regeringen.se/sb/d/1454

Arbetsmarknadsdepartementet

[Ministère de l'emploi]
www.regeringen.se/sb/d/8270

Högskoleverket

[Direction nationale de l'enseignement supérieur]
www.skolverket.se

Jordbruksdepartementet

[Ministère de l'agriculture]
www.regeringen.se/sb/d/1473

Skolinspektionen

[Inspection scolaire]
www.skolinspektionen.se

Socialstyrelsen

[Conseil national de la santé et des affaires sociales]
www.socialstyrelsen.se

Statistiska centralbyrån

[Office national des statistiques]
www.scb.se

Ungdomsstyrelsen

[Direction nationale de la jeunesse]
www.ungdomsstyrelsen.se

Verket för Högskoleservice – VHS

[Agence nationale de services aux établissements d'enseignement supérieur]
www.vhs.se

Partenaires sociaux

Byggnadsindustrins Yrkesnämnd – BYN
[Commission paritaire de formation du bâtiment]
www.byn.se

Elbranschens Centrala Yrkesnämnd – ECY
[Commission paritaire de formation des professions de l'électricité]
www.ecy.com

Hantverkarnas Riksorganisation
[Association nationale de l'artisanat]
www.hantverkarnasriksorganisation.se

Landsorganisationen i Sverige – LO
[Confédération générale du travail]
www.lo.se

Läraryrket [Syndicat des enseignants]
www.lararforbundet.se

Lärarnas Riksförbund
[Union nationale des enseignants de Suède]
www.lr.se

Motorbranschens Yrkesnämnd – MYN
[Commission paritaire de formation de l'automobile]
www.bilproffs.se

Svenskt näringsliv
[Confédération patronale]
www.svensktnaringsliv.se

Sveriges akademikers centralorganisation – SACO [Confédération générale des travailleurs intellectuels de Suède]
www.saco.se

Teknikföretagen [Association des entreprises d'ingénierie de Suède]
www.teknikforetagen.se

Tjänstemännens Centralorganisation – TCO
[Confédération générale des cadres]
www.tco.se

Autres organisations

Arbetarnas bildningsförbund
[Association pour la formation des travailleurs]
www.abf.se

Folkbildningsförbundet
[Fédération nationale des associations éducatives]
www.studieforbunden.se

Folkbildningsrådet [Conseil national des associations éducatives]
www.folkbildning.se

Folkhögskolornas informationstjänst [Service d'information sur les universités populaires]
www.folkhogskola.nu

Sveriges kommuner och landsting – SKL
[Association suédoise des autorités locales et des régions]
www.skl.se

Vägledarföreningen [Association suédoise des conseillers d'orientation]
www.vagledarforeningen.org

Youth Skills Sweden
www.yrkeslandslaget.com

Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle)

Formation professionnelle en Suède. Une brève description

Cedefop

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2009 – VI, 83 p. – 21 x 29.7 cm

(Cedefop Panorama series; 181 – ISSN 1562-6180)

ISBN 978-92-896-0620-2

Cat. No: TI-AF-09-003-FR-C

Gratuit – Disponible sur demande adressée au Cedefop

No de publication: 5198 FR

Formation professionnelle en Suède

Une brève description

La formation professionnelle fait en ce moment même l'objet en Suède d'une série de réformes de grande envergure en vue de renforcer sa qualité et de la mettre en prise directe sur le marché du travail. Le système actuel d'enseignement secondaire intégré du second cycle sera remplacé en 2011 par un système comptant trois grandes filières: (a) enseignement général, menant surtout aux études supérieures, (b) enseignement professionnel, (c) formation par apprentissage du niveau du second cycle du secondaire. Ce nouveau système transmettra aux élèves de formation professionnelle initiale des connaissances et compétences plus spécifiquement professionnelles tout en conservant un solide noyau théorique.

Une autre grande réforme de la formation professionnelle est constituée par la création au 1^{er} juillet 2009 de l'Agence pour la formation professionnelle supérieure (Myndigheten för Yrkeshögskolan). Cette nouvelle agence rassemble désormais sous une seule structure administrative tous les types de formation professionnelle postsecondaire. Elle mettra en œuvre des procédures plus solides d'assurance qualité et veillera à ce que la formation professionnelle réponde plus étroitement aux besoins de compétences sur le marché du travail.

La crise économique actuelle rend plus pressant encore l'impératif pour la formation professionnelle de répondre aux besoins immédiats des apprenants et du marché du travail. Elle fournit également à la Suède l'occasion de lancer un processus d'actualisation et de perfectionnement de ses compétences, qui lui permettra d'améliorer sa compétitivité économique dans les années à venir.



se2009.eu

TLAF-09-003-FR-C



CEDEFOP

Ce site européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GREECE
PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GREECE
Tel. +30 2310490111, Fax +30 2310490020
E-mail: info@cedefop.europa.eu
www.cedefop.europa.eu

Disponible sur demande adressée au Cedefop

5198 FR



Office des publications

ISBN 978-92-896-0620-2



9 789289 606202